

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2016.
3. Compte-rendu des décisions et des arrêtés du 1^{er} juin au 31 août 2016 pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités.
4. Compte-rendu des marchés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 1^{er} mai au 31 juillet 2016.

Communications.

5. Rapport d'activités 2015 de la SAEM VIALIS.
6. Rapport d'activités 2015 de l'Association PREALIS de Colmar.
7. Rapport d'activités 2015 du Centre Communal d'Action Sociale de Colmar.
8. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.
9. Affectation des fonds de concours attribués par Colmar Agglomération.
10. SRC Escrime : plan de redressement de l'Association et attribution d'un apport en fonds associatif avec droit de reprise.
11. Attribution d'une subvention à l'Agence d'Attractivité de l'Alsace pour la réalisation de travaux d'aménagement au Château Kiener.
12. Amélioration et extension du réseau viaire et de l'éclairage public de la Ville de Colmar – modification du programme 2016.
13. Travaux d'alignement rue Michelet – indemnisation de clôtures, sous forme de subvention.
14. Attribution de subventions aux associations culturelles en 2016 – 3^{ème} tranche et Fonds d'Encouragement Culturel 2016 – 3^{ème} tranche.
15. Renouvellement de la convention entre la Ville de Colmar et la Société Schongauer, relative à l'exploitation du musée Unterlinden.
16. Convention de mécénat avec la Société Colmarienne de Chauffage Urbain pour la 27^{ème} édition du Salon du Livre de Colmar des 26 et 27 novembre 2016.
17. Soutien aux échanges scolaires – 3^{ème} tranche.
18. Subventions de fonctionnement aux associations sportives au titre de la saison 2015/2016.
19. Subventions spécifiques aux associations sportives dans le cadre des « contrats d'objectifs » au titre de la saison 2016/2017.

20. Attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique année scolaire 2015-2016.
21. Motion pour le maintien du régime actuel des cours d'enseignement religieux en Alsace Moselle.
22. Soutien financier à la poursuite des actions du Groupe d'Intervention Retraite de l'Infobest Vogelgrün Breisach.
23. Collaborateurs bénévoles du service public en faveur de la Ville azerbaïdjanaise de Shéki.
24. Coopération décentralisée Ville de Colmar / Colmar Agglomération / Communauté Urbaine de Limbe / IRCOD : convention cadre triennale 2017-2019.
25. Contribution de la Ville de Colmar aux frais d'organisation de l'Aïd El Kébir pour l'année 2016.
26. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.
27. Versement de subventions diverses.
28. Participation financière à la protection des habitations.
29. Transactions immobilières route de Bâle.
30. Transactions immobilières chemin de la Niederau.
31. Transaction immobilière : convention de paiement d'une parcelle sise Grosser Semm Pfad.
32. Transaction immobilière : acquisition de parcelles sises rue Henri Schaedelin.
33. Transaction immobilière : acquisition d'une parcelle sise Lauenstein.
34. Transaction immobilière : échange de parcelles sises rue Saint Eloi.
35. Transaction immobilière – vente par Colmar Habitat – avis à donner.
36. Arbre symbolique (un arbre ou chèques cadeaux ou ouverture d'un livret d'épargne pour une naissance).
37. Aide Financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Divers

REÇU À LA PRÉFECTURE
26 SEP. 2016

Nombre de présents : 40
absent : 0
excusés : 9

Point 2 Approbation du procès verbal de la séance du 27 juin 2016.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Jean-Pierre BECHLER qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Corinne LOUIS qui donne procuration à M. WEISS, Mme Marie LATHOUD qui donne procuration à M. SISSLER, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. BRUGGER, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à Mme ANGLARET-BRICKERT, Mme Manurêva PELLETIER qui donne procuration à Mme GANTER et M. Yavuz YILDIZ qui donne procuration à M. DENZER-FIGUE.

**Le procès verbal a été expédié à tous les membres du conseil municipal
Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal a été adopté à l'unanimité.**

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 23 septembre 2016**

REÇU À LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

Nombre de présents : 40
absent : 0
excusés : 9

Point 3 Compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 1^{er} juin au 31 août 2016.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Jean-Pierre BECHLER qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Corinne LOUIS qui donne procuration à M. WEISS, Mme Marie LATHOUD qui donne procuration à M. SISSLER, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. BRUGGER, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à Mme ANGLARET-BRICKERT, Mme Manurêva PELLETIER qui donne procuration à Mme GANTER et M. Yavuz YILDIZ qui donne procuration à M. DENZER-FIGUE.

LE CONSEIL PREND ACTE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 23 septembre 2016**

REÇU À LA PRÉFECTURE
26 SEP. 2016

POINT N° 3 : COMPTE RENDU

des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil municipal en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales durant la période du 1^{er} juin au 31 août 2016.

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte rendu est donné au Conseil municipal :

1° des décisions prises par délégation :

- Par une décision du 1^{er} juin 2016, la Ville a mandaté la SCP CAHN et Associés, pour représenter un agent municipal victime d'outrage, de rebellions et de violences aggravées, devant la Cour d'Appel de Colmar, au titre de la protection fonctionnelle, dans le cadre de l'appel contre le jugement rendu par le Tribunal pour Enfants de Colmar, le 9 mai 2016.
- Par une décision du 9 juin 2016, la défense des intérêts de la Ville a été confiée au cabinet D4 Avocats Associés, dans le cadre d'un recours en annulation introduit devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, contre un permis de construire délivré le 16 juin 2015, pour des travaux sur un bâtiment sis 6, rue des Augustins.
- Par une décision du 4 juillet 2016, la Ville a mandaté Maître Vadim HAGER, pour introduire une requête en référé devant le Tribunal de Grande Instance de Colmar, afin de faire cesser l'occupation illicite du stade de la Mittelharth.
- Par une décision du 8 juillet 2016, la défense des intérêts de la Ville a été confiée au Service Juridique, dans le cadre de la contestation par la société DIPOL SAS, devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, du Décompte Général et Définitif d'un marché public de travaux relatif à la restructuration du Centre Europe.
- Par une décision du 11 juillet 2016, la Ville a mandaté Maître Vadim HAGER, pour saisir le Juge de l'Exécution, afin de liquider le montant de l'astreinte journalière prononcée par ordonnance de la Présidente du Tribunal de Grande Instance de Colmar, dans le cadre de l'occupation illicite du stade de la Mittelharth.
- Par une décision du 12 juillet 2016, la Ville a mandaté Maître Vadim HAGER pour la représenter devant le Tribunal Correctionnel de Colmar, suite à la plainte déposée par la Commune dans l'affaire relative à la subvention octroyée à l'association « DITIB Colmar », pour la rénovation de ses locaux.
- Par une décision du 27 juillet 2016, la défense des intérêts de la Ville a été confiée à Maître Vadim HAGER, dans le cadre d'une assignation déposée par la société SOCEC, exploitante du cinéma MEGA

CGR, devant le Tribunal de Grande Instance de Colmar, dans un litige relatif à la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure de l'année 2016.

- Par une décision du 12 août 2016, la défense des intérêts de la Ville a été confiée au Cabinet D4 Avocats Associés, dans le cadre d'un recours en annulation introduit par le Département du Haut-Rhin, devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, contre le titre de recettes relatif à la sécurisation d'un passage piétons situé route de Strasbourg.

- Par une décision du 17 août 2016, la Ville a mandaté la SCP CAHN et Associés pour la représenter devant la Cour d'Appel de Colmar, dans le cadre de l'appel interjeté par l'association « DITIB Colmar » contre le jugement rendu par le Tribunal Correctionnel de Colmar, le 29 juillet 2016, dans l'affaire relative à la subvention octroyée à l'association, pour la rénovation de ses locaux.

- Par une décision du 29 août 2016, la Ville a mandaté Maître Vadim HAGER, pour représenter un agent municipal victimes d'outrages, devant le Tribunal Correctionnel de Colmar, au titre de la protection fonctionnelle.

2° des arrêtés pris par délégation durant la période du 1^{er} juin au 31 août 2016.



Pour ampliation conforme
Colmar, le 22 SEP. 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

REÇU À LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

COMPTE RENDU DES ARRETES DU 01 juin 2016 AU 30 juin 2016

Numéro	Date de l'acte	Nature	N° réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
2 489	02/06/2016	Complément à l'arrêté municipal n° 6694/2014 du 24 décembre 2014 portant réajustement des droits de place, de voirie et de stationnement	02 - TARIFS	7,69%Mairie+Rapp,4%Lacarre,21,43%St
2 493	03/06/2016	Conclusion d'un contrat d'entretien et de maintenance des équipements scéniques du Théâtre Municipal de Colmar avec la société Caire	04 - MARCHES ET ACCORD-CADRES	
2 494	03/06/2016	Prix de l'abonnement pour les spectacles de la série "Comédies" saison 2016/2017	02 - TARIFS	1 %
2 495	03/06/2016	Prix de l'abonnement pour les spectacles de la série "A nos humours" 4 spectacles saison 2016/2017	02 - TARIFS	1 %
2 496	03/06/2016	Prix de l'abonnement pour les spectacles de la série "A nos humours" et "L'humour en musique" 6 spectacles, saison 2016/2017	02 - TARIFS	1 %
2 497	03/06/2016	Prix du jour pour les spectacles de la série "Comédies" saison 2016/2017 (tarif 1)	02 - TARIFS	1 %
2 498	03/06/2016	Prix du jour pour les spectacles Hansel et Gretel, Grosse Chaleur, Ben et Vincent Dedienne, saison 2016/2017 (tarif 2)	02 - TARIFS	1 %
2 499	03/06/2016	Prix du jour pour les spectacles des séries "A nos humours", "L'humour en musique", et des concerts de Cécile Corbel et Mountain Men, saison 2016/2017 (tarif 3)	02 - TARIFS	1 %
2 500	03/06/2016	Prix du jour pour les concerts de Navii, Les Swingirls et les Weepers Circus, saison 2016/2017 (tarif 4)	02 - TARIFS	1 %
2 501	03/06/2016	Prix du jour pour les spectacles de la série "Dimanche famille" saison 2016/2017 (tarif 5)	02 - TARIFS	1 %
2 502	03/06/2016	Prix pour les représentations scolaires saison 2016/2017	02 - TARIFS	/
2 503	03/06/2016	Prix de vente de boissons au buffet du Théâtre saison 2016/2017	02 - TARIFS	/
2 504	03/06/2016	Tarif accordé pour les spectacles du Théâtre Municipal de Colmar aux détenteurs de la "Carte Culture" délivrée par l'Université de Haute-Alsace, saison 2016/2017	02 - TARIFS	/
2 505	03/06/2016	Prix de location des salles et frais annexes du Théâtre Municipal de Colmar, saison 2016/2017	02 - TARIFS	1 %
2 507	03/06/2016	Prix de location du matériel du Théâtre Municipal de Colmar, saison 2016/2017	02 - TARIFS	/
2 521	03/06/2016	ANNULE	05 - LOUAGE DES CHOSES - DE 12 ANS	
2 572	08/06/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. HIGELIN Rémy, concession n° 38309	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	

3

Numéro	Date de l'acte	Nature	N° réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
2 573	08/06/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme TCHENG Danielle, concession n° 38304	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 574	08/06/2016	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. MANOLOV Manol, concession n° 38308	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 575	08/06/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme SUTTER Marie Rose, concession n° 38315	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 576	08/06/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme LEGOLL Liliane, concession n° 38312	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 577	08/06/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, M. GEILLER Jean-Claude, concession n° 38311	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 579	08/06/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme LEFORT Marie Claire, concession n° 38314	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 580	08/06/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, M. FUCHS Jean-Marie, concession n° 38292	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 582	08/06/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. ZWICKERT Bruno, concession n° 38317	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 583	08/06/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. BASS Lucien, concession n° 38321	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 584	08/06/2016	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. ROHN Gérard, concession n° 38325	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 585	08/06/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, Mme LOMONT Danielle, concession n° 38324	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 586	08/06/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme CALLEA Marguerite, concession n° 38323	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 587	08/06/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. ROGER Georges, concession n° 38301	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 589	08/06/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme RATZMANN Gabrielle, concession n° 38224	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 590	08/06/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme SCHIELE Carmen, concession n° 38272	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 591	08/06/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, Mme JAEGLE Yvonne, concession n° 38331	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 592	08/06/2016	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme FELTZ Simone, concession n° 38318	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	

Numéro	Date de l'acte	Nature	N° réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
2 593	08/06/2016	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme CHEBLI Ines, concession n° 38319	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 594	08/06/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. SCHUBNEL Guy, concession n° 38329	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 595	08/06/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme BANNWARTH Léa, concession n° 38316	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 596	08/06/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. DREYER Marius, concession n° 38320	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 597	08/06/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, M. FERA Stephano, concession n° 38328	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 598	08/06/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme FORNASIER Fanny, concession n° 38280	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 599	08/06/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme WUCHER Marie Thérèse, concession n° 38338	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 600	08/06/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. SCHAEFFER Guy, concession n° 38335	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 601	08/06/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. SCHNEIDER Fernand, concession n° 38339	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 602	08/06/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme CLUCHEY Martine, concession n° 38051	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 603	08/06/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme CLUCHEY Martine, concession n° 38050	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 604	08/06/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme OBERLIN Jacqueline, concession n° 38213	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 605	08/06/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme OBERLIN Jacqueline, concession n° 38210	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 606	08/06/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. PFLIEGER Paul, concession n° 38326	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 607	08/06/2016	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. MOREL Alfred, concession n° 38332	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 609	08/06/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme MULLER Marie-Louise, concession n° 38341	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 610	08/06/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme LE ROUX Liliane, concession n° 38342	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	

3

5

Numéro	Date de l'acte	Nature	N° réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
2 611	08/06/2016	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme LEROY Pascale, concession n° 38334	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 612	08/06/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme HERRMANN Joëlle, concession n° 38313	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 613	08/06/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme SUHR Renée, concession n° 38346	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 614	08/06/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. DRESCH Bernard, concession n° 38294	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 615	08/06/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme IMBACH Huguette, concession n° 38336	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 616	08/06/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, Mme ROZZO Sylvia, concession n° 38322	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 734	13/06/2016	Tarifs d'écolage de l'Atelier de Formation aux Arts Plastiques à compter du 1er septembre 2016	02 - TARIFS	2%
3 072	24/06/2016	Convention d'utilisation d'équipements nautiques municipaux concernant l'ACSS	05 - LOUAGE DES CHOSES - DE 12 ANS	
3 073	24/06/2016	Convention d'utilisation d'équipements nautiques municipaux concernant l'ALEP	05 - LOUAGE DES CHOSES - DE 12 ANS	
3 074	24/06/2016	Convention d'utilisation d'équipements nautiques municipaux concernant l'AQUATIC CLUB	05 - LOUAGE DES CHOSES - DE 12 ANS	
3 075	24/06/2016	Convention d'utilisation d'équipements nautiques municipaux concernant COLMAR EVASION PLONGEE	05 - LOUAGE DES CHOSES - DE 12 ANS	
3 077	24/06/2016	Convention d'utilisation d'équipements nautiques municipaux concernant HANDISPORT	05 - LOUAGE DES CHOSES - DE 12 ANS	
3 078	24/06/2016	Convention d'utilisation d'équipements nautiques municipaux concernant les SRC	05 - LOUAGE DES CHOSES - DE 12 ANS	
3 079	24/06/2016	Convention d'utilisation d'équipements nautiques municipaux concernant le TACC	05 - LOUAGE DES CHOSES - DE 12 ANS	
3 080	24/06/2016	Convention d'utilisation d'équipements nautiques municipaux concernant l'APACH	05 - LOUAGE DES CHOSES - DE 12 ANS	
3 093	27/06/2016	Tarifcation relative à l'utilisation des gymnases et des stades municipaux et aux diverses opérations sportives municipales à compter du 1er septembre 2016	02 - TARIFS	1 %
3 107	28/06/2016	Tarifs de billetterie de la salle de spectacles Europe à compter du 1er juillet 2016	02 - TARIFS	entre 2% et 16,67 %

COMPTE RENDU DES ARRETES DU 01 juillet 2016 AU 31 juillet 2016

Numéro	Date de l'acte	Nature	N° réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
3 135	01/07/2016	Fixation du nombre de places adaptées parc de stationnement Gare-Bleylé	18 - AVIS/OPERATION ETS PUBLIC LOC.	
3 188	05/07/2016	Complément à l'arrêté municipal n°6694/2014 du 24 décembre 2014 portant réajustement des droits de place, de voirie et de stationnement	02 - TARIFS	Nouveaux tarifs
3 217	06/07/2016	Tarifcation de la restauration scolaire dans les écoles élémentaires et maternelles publiques de Colmar pour l'année scolaire 2016/2017	02 - TARIFS	1,5 %
3 249	08/07/2016	Convention d'occupation précaire du plateau extérieur du gymnase de la Colmarienne par le lycée Martin Schongauer	05 - LOUAGE DES CHOSES - DE 12 ANS	
3 262	08/07/2016	Tarifs applicables au Musée Bartholdi - actualisation à compter du 1er août 2016	02 - TARIFS	Mise à jour tarifs Pass Musées+ouvrages
3 270	11/07/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, Mme JULLIARD Lucie, concession n° 38353	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 280	11/07/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme BESSERER Marguerite, concession n° 38089	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 281	11/07/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme CLAUDEL Francine, concession n° 38310	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 282	11/07/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme MARTINO Anna, concession n° 38350	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 284	11/07/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. STRUSS Roger, concession n° 38354	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 285	11/07/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme STEIN Jeanne, concession n° 38307	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 286	11/07/2016	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme SALIKHOVA Elena, concession n° 38302	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 287	11/07/2016	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. BERNARDINO NASCIMENTO Artur, concession n° 38187	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 288	11/07/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. LAURENT Patrick, concession n° 38357	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 289	11/07/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme STEINLE Liliane, concession n° 38359	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	

3

Numéro	Date de l'acte	Nature	N° réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
3 290	11/07/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. HETSCH Patrick, concession n° 38348	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 292	11/07/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. BADINA François, concession n° 38356	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 293	11/07/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. GEILLER André, concession n° 38360	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 294	11/07/2016	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. GEILLER Philippe, concession n° 38361	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 295	11/07/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme BODEIN Suzanne, concession n° 38355	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 296	11/07/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, M. BACHERT Sven, concession n° 38351	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 297	11/07/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, M. BACHERT Sven, concession n° 38352	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 298	11/07/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme VAUGOYEAU Huguette, concession n° 38349	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 300	11/07/2016	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme QUEMENT Pascaline, concession n° 35666	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 301	11/07/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. BECOULET Jean Paul, concession n° 38368	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 302	11/07/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. KOCH Jean-Pierre, concession n° 38362	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 303	11/07/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. SCHREIBER Jacky, concession n° 38305	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 304	11/07/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme KOCHERSPERGER Edith, concession n° 37691	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 305	11/07/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, M. MEISTER Bernard, concession n° 38374	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 306	11/07/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme ZIMMERLIN Nathalie, concession n° 38195	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 307	11/07/2016	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 30 ans, M. LESTRADE Pascal, concession n° 38344	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 309	11/07/2016	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme HORRLANDER Sabine, concession n° 38375	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	

Numéro	Date de l'acte	Nature	N° réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
3 310	11/07/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. MASCIAGA Francis, concession n° 38365	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 312	11/07/2016	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 30 ans, Mme GABLE Jacqueline, concession n° 38369	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 313	11/07/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, Mme DONTENVILL-STEBER Marie-Antoinette, concession n° 38060	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 314	11/07/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme HEIMBURGER Micheline, concession n° 38370	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 315	11/07/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme HOFERER Margot, concession n° 38382	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 316	11/07/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme CIRIC Marie Louise, concession n° 38373	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 317	11/07/2016	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme QUEZEL-MARCHE Mauricette, concession n° 38377	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 318	11/07/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. GEFFA Roger, concession n° 38379	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 319	11/07/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme RODRIGUEZ Josiane, concession n° 38380	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 320	11/07/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme RITZ Marie-Louise, concession n° 38343	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 321	11/07/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, M. MERVAILLIE Michel, concession n° 38372	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 322	11/07/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme KOENIG Marie-Madeleine, concession n° 38383	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 323	11/07/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. HUCK Marcel, concession n° 38333	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 324	11/07/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme CHAZE Denise, concession n° 38388	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	

31

COMPTE RENDU DES ARRETES DU 01 août 2016 AU 31 août 2016

Numéro	Date de l'acte	Nature	N° réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
3 718	10/08/2016	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme DECK Sonia, concession n° 38394	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 719	10/08/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme BERNARD Adelia, concession n° 38392	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 720	10/08/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. LEHMANN Jean-Claude, concession n° 38393	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 721	10/08/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme OTT Annabelle, concession n° 38389	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 722	10/08/2016	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M EL BOUJDAINI Abdelkarim, concession n° 38387	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 723	10/08/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. NOSS Jean-Louis, concession n° 38400	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 724	10/08/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme SCHMITT Fatima, concession n° 38337	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 725	10/08/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, Mme BATAIL Astrid, concession n° 38345	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 726	10/08/2016	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. MHAMEDI Ali, concession n° 38396	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 727	10/08/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, UDAF, concession n° 38303	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 728	10/08/2016	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 30 ans, M. TOMASELLI Raffaele, concession n° 38395	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 729	10/08/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. LINSIG Henri, concession n° 38405	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 730	10/08/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. STEIB Jean, concession n° 38386	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 731	10/08/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. STOCKBAUER René, concession n° 38409	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 732	10/08/2016	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. NOVA PIMENTEL José Americo, concession n° 38401	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	

Numéro	Date de l'acte	Nature	N° réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
3 733	10/08/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, Mme FEUERSTEIN Chantal, concession n° 38367	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 734	10/08/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. HEIMBURGER Steeve, concession n° 38364	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 735	10/08/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme RUNG Alice, concession n° 38404	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 736	10/08/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. JOOS Armand, concession n° 38403	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 737	10/08/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. KELLER Armand, concession n° 38399	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 738	10/08/2016	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme O'KEEF Marie-Françoise, concession n° 36807	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 739	10/08/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, Mme CARABIN Evelyne, concession n° 38407	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 741	10/08/2016	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 30 ans, M. KREM-HOCHDOERFFER Gérard, concession n° 38416	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 742	10/08/2016	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme FRIEH Marie-Louise, concession n° 38412	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 743	10/08/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme BARSCH Armide, concession n° 38415	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 744	10/08/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. JACOBOWSKY Joseph, concession n° 38417	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 745	10/08/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme SANCHO Hermine, concession n° 38418	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 746	10/08/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme SCHOENENBERGER Martine, concession n° 38419	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 747	10/08/2016	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. MAURER Roland Marco, concession n° 38411	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 748	10/08/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, M. HUMMEL Daniel, concession n° 38413	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 749	10/08/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme LAVENTIN Sandra, concession n° 36647	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 750	10/08/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. MATHIEU Michel, concession n° 38425	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	

B

3

Numéro	Date de l'acte	Nature	N° réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
3 751	10/08/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme MONTEFORTE Marie-Louise, concession n° 38408	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 752	10/08/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, M. BARLEON Jean-Claude, concession n° 38427	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 753	10/08/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme TONIUTTI Yolande, concession n° 38391	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 754	10/08/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme STRAUMANN Dany, concession n° 38179	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 755	10/08/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. REBHOLTZ Gérard, concession n° 38398	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 756	10/08/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, Mme WUNSCH Nathalie, concession n° 38402	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 758	10/08/2016	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme MULLMAIER Marie-Cécile, concession n° 38430	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 759	10/08/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme HOFFSTETTER Marie-Laure, concession n° 38420	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 760	10/08/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. WOLFF Jean-Pierre, concession n° 38436	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 761	10/08/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme GRASSER Elisabeth, concession n° 38433	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 762	10/08/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme UHLMANN Nathalie, concession n° 38421	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
3 763	10/08/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. STRAUMANN Alfred, concession n° 38439	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	

REÇU À LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

Nombre de présents : 40

absent : 0

excusés : 9

Point 4 Compte rendu des marchés conclus par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 1^{er} mai au 31 juillet 2016.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Jean-Pierre BECHLER qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Corinne LOUIS qui donne procuration à M. WEISS, Mme Marie LATHOUD qui donne procuration à M. SISSLER, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. BRUGGER, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à Mme ANGLARET-BRICKERT, Mme Manurêva PELLETIER qui donne procuration à Mme GANTER et M. Yavuz YILDIZ qui donne procuration à M. DENZER-FIGUE.

LE CONSEIL PREND ACTE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 23 septembre 2016**

REÇU À LA PRÉFECTURE
26 SEP. 2016

POINT N° 4 : COMPTE RENDU

des marchés conclus par délégation du Conseil municipal en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte rendu est donné au Conseil municipal des marchés conclus par délégation durant la période du 1^{er} mai au 31 juillet 2016.



Pour ampliation conforme
Colmar, le 22 SEP. 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

MARCHES CONCLUS ENTRE LE 1er ET LE 31 MAI 2016

Date de la notification	Objet du marché	Titulaire	Type de marché	Catégorie de commande	Montant HT
03/05/2016	SALLE DE SPECTACLES EUROPE	IMPRIMERIE VISIANCE	Marché subséquent	Simple ou unique	116,00
04/05/2016	BATIMENT CONCIERGE MANNE - REFECTION DE LA TOITURE	SCHOENENBERGER SA	Marché	Simple ou unique	52 871,83
04/05/2016	CELI BIBLIOTHEQUE DES DOMINICAINS	DEKRA INDUSTRIAL SAS	Marché	Simple ou unique	33 550,00
04/05/2016	CELI BIBLIOTHEQUE DES DOMINICAINS	SERUE INGENIERIE	Marché	Simple ou unique	12 195,00
04/05/2016	RUE MICHELET - MS74 TVX ECLAIRAGE PUBLIC (ENTRE STE-CROIS ET VOIE FERREE)	TORREGROSSA SARL	Marché subséquent	Simple ou unique	68 297,86
09/05/2016	TRANSPORT WITTENHEIM 15 MAI	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	265,00
11/05/2016	CRECHE SCHEPPLER - TRAVAUX D'ACCESSIBILITES	ZWICKERT AUGUSTE SAS	Marché	Simple ou unique	145 806,09
11/05/2016	CARREFOUR BELGES-STRASBOURG SIGNALISATION LUMINEUSE	SAG VIGILEC	Marché subséquent	Simple ou unique	15 774,00
12/05/2016	CONSTRUCTION DU PARC DE STATIONNEMENT GARE BLEYLE	C2BI	Marché	Simple ou unique	43 968,00
12/05/2016	TRANSPORTS SORTIE STAGE DE PAQUES	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	1 281,00
13/05/2016	TRANSPORT A LA POMMERAIE SIGOLSHEIM 1ER JUIN	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	120,00
13/05/2016	SALLE DE SPECTACLES EUROPE	IMPRIMERIE VISIANCE	Marché subséquent	Simple ou unique	116,00
17/05/2016	ACQUISITION D'UN CHARIOT TELESCOPIQUE - ESPACES VERTS	INTER PELLER	Marché	Simple ou unique	69 500,00
17/05/2016	AFFICHES MUPI AFAP	IMPRIMERIE VISIANCE	Marché subséquent	Simple ou unique	190,80
18/05/2016	DEPLIANTS GRILLEN JUIN 2016 DEVIS N°049109-00 DU 13 05 2016	GRAI ETIQUETTE	Marché subséquent	Simple ou unique	245,00
23/05/2016	ENTRETIEN ET AMELIORATION SECURITAIRES DE L ESPACE PUBLIC	CM2E	Marché	Bon de commande mono attributaire	70 000,00
23/05/2016	TRANSPORT 8 JUIN METZERAL	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	190,00
23/05/2016	TRANSPORTS 8 ET 15 JUIN	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	160,00
25/05/2016	TRAVAUX D AMENAGEMENT DE LA RUE SCHLUMBERGER	EUROPV BTP	Marché	Simple ou unique	317 835,07
25/05/2016	TRAVAUX D AMENAGEMENT DE LA RUE SCHLUMBERGER	PONTIGGIA	Marché	Simple ou unique	317 835,07
25/05/2016	TRANSPORT COLISEE 8 JUIN	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	50,00
25/05/2016	TRANSPORT MUNDENHOF 15 JUIN	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	265,00
30/05/2016	VOYAGE DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE A LILLE	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	3 350,00
30/05/2016	TRANSP. EL. CIRQUE PARC EXPO MAT.WALTZ	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	120,00
30/05/2016	TRANSP. EL. ZOO MULHOUSE MAT.PAQUERETTES	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	530,00
30/05/2016	TRANSP. EL. MAISON RETRAIT.KAYERSBERG ELEM.BARRE	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	140,00
31/05/2016	TRANSP. EL.RENARDIERE AUBURE MAT. STE ANNE	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	335,00
31/05/2016	TRANSP. EL. FERME HOLTZWUHR MAT.ST.EXUPERY	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	110,00
31/05/2016	TRANSP. EL.HUNAWIHR MAT.COQUELICOTS	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	280,00
31/05/2016	TRANSP. EL.NEULAND MAT.LILAS	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	76,00
31/05/2016	TRANSP. EL. CENTRE EUROPE ELEM.PASTEUR	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	90,00
31/05/2016	TRANSP. EL. CINEMA ELEM.FRANK	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	50,00
31/05/2016	TRANSP. EL. CIRQUE PARC EXPO ELEM.PFISTER	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	195,00
31/05/2016	TRANSP. EL.NEULAND MAT.FONTAINE	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	78,00
31/05/2016	TRANSP. EL. SOULTZEREN ELEM.ST.EXUPERY	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	235,00
31/05/2016	TRANSP. EL. HUNAWIHR MAT.PASTEUR	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	180,00
31/05/2016	TRANSP. EL. HUSSEREN WESSERLING MAT.FONTAINE	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	620,00

MARCHES CONCLUS ENTRE LE 1er ET LE 30 JUIN 2016

3

Date de la notification	Objet du marché	Titulaire	Type de marché	Catégorie de commande	Montant HT
01/06/2016	DEPLIANT FESTIVAL OFF DEVIS N°0516-25302-IMP DU 31 05 2016	IMPRIMERIE MOSER	Marché subséquent	Simple ou unique	344,40
02/06/2016	TRANSP. EL.NEULAND ELEM.SERPENTINE	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	76,00
02/06/2016	TRANSP. EL.CIRQUE GRUSS PARC EXPO MAT. ROSES	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	100,00
02/06/2016	TRANSP. EL. MUSEE UNTERLINDEN MAT.MUGUETS	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	100,00
02/06/2016	TRANSP. EL.NEULAND MAT.PAQUERETTES	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	76,00
03/06/2016	TRANSPORTS SCOLAIRES AVRIL 2016	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	4 018,00
04/06/2016	MISE EN ACCESSIBILITE BATS COMMUNAUX MARCHÉ 4 BATIMENTS CLASSES OU EN SECTEUR SAUVEGARDE	HERTZOG PIERRE REVETEMENTS DE SOLS	Marché	Simple ou unique	28 794,05
04/06/2016	MISE EN ACCESSIBILITE BATS COMMUNAUX MARCHÉ 4 BATIMENTS CLASSES OU EN SECTEUR SAUVEGARDE	KALKAN PEINTURE	Marché	Simple ou unique	28 794,05
06/06/2016	MISE EN ACCESSIBILITE BATS COMMUNAUX MARCHÉ 4 BATIMENTS CLASSES OU EN SECTEUR SAUVEGARDE	ZENNA BATIMENT	Marché	Simple ou unique	84 019,80
06/06/2016	MISE EN ACCESSIBILITE BATS COMMUNAUX MARCHÉ 4 BATIMENTS CLASSES OU EN SECTEUR SAUVEGARDE	SCHERBERICH	Marché	Simple ou unique	93 356,98
06/06/2016	MISE EN ACCESSIBILITE BATS COMMUNAUX MARCHÉ 4 BATIMENTS CLASSES OU EN SECTEUR SAUVEGARDE	STN AS BTP	Marché	Simple ou unique	93 356,98
06/06/2016	MISE EN ACCESSIBILITE BATS COMMUNAUX MARCHÉ 4 BATIMENTS CLASSES OU EN SECTEUR SAUVEGARDE	MENUISERIE SIBOLD SUCCESEURS SAS	Marché	Simple ou unique	103 451,57
06/06/2016	MISE EN ACCESSIBILITE BATS COMMUNAUX MARCHÉ 4 BATIMENTS CLASSES OU EN SECTEUR SAUVEGARDE	STEINLE SARL	Marché	Simple ou unique	26 466,00
06/06/2016	MISE EN ACCESSIBILITE BATS COMMUNAUX MARCHÉ 4 BATIMENTS CLASSES OU EN SECTEUR SAUVEGARDE	SOVEC ENTREPRISES	Marché	Simple ou unique	39 958,25
06/06/2016	MISE EN ACCESSIBILITE BATS COMMUNAUX MARCHÉ 4 BATIMENTS CLASSES OU EN SECTEUR SAUVEGARDE	LABEAUNE	Marché	Simple ou unique	21 708,29
06/06/2016	ACHAT CARTES INVITATION/EXPO PHOTOS PHILIPPE LUTZ	IMPRIMERIE MOSER	Marché subséquent	Simple ou unique	189,60
07/06/2016	MISE EN ACCESSIBILITE BATS COMMUNAUX MARCHÉ 4 BATIMENTS CLASSES OU EN SECTEUR SAUVEGARDE	ERMES	Marché	Simple ou unique	42 570,00
07/06/2016	CIMETIERE DU LADHOF - REFECTION DU MUR CIMETIERE ISRAELITE	ZWICKERT AUGUSTE SAS	Marché	Simple ou unique	60 676,98
08/06/2016	ACHAT ENVELOPPES ET PAPIER EN-TETE LOGO VILLE	IMPRIMERIE FREPPEL EDAC	Marché subséquent	Simple ou unique	6 500,00
09/06/2016	IMPRESSION COLMAR MAG ARCHITECTURE	GRAI ETIQUETTE	Marché subséquent	Simple ou unique	2 208,00
09/06/2016	IMPRESSION AFFICHES MUPI COLMAR MAG ARCHI	IMPRIMERIE VISIANCE	Marché subséquent	Simple ou unique	139,20
10/06/2016	CARTES D INVITATION EXPO MAX CHARVOLEN	IMPRIMERIE MOSER	Marché subséquent	Simple ou unique	454,80
10/06/2016	AFFICHES MUPI EXPO CHARVOLEN	IMPRIMERIE VISIANCE	Marché subséquent	Simple ou unique	190,80
13/06/2016	MISSION DIAGNOSTIC AVANT TRAVAUX : IMMEUBLE INDUSTRIEL SITUÉ 33 RUE DES JARDINS A COLMAR	M H INGENIERIE	Marché	Simple ou unique	19 300,00
13/06/2016	IMPRESSION AFFICHES A0 ET FLYERS - GPC	GRAI ETIQUETTE	Marché subséquent	Simple ou unique	972,00
13/06/2016	TRANSP. EL. CDRS ELEM.HIRN	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	50,00
13/06/2016	TRANSP. EL. CINEMA ELEM.BRANT	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	100,00
14/06/2016	IMPRESSION AFFICHE MUPI CINEMA PLEIN AIR 2016	IMPRIMERIE VISIANCE	Marché subséquent	Simple ou unique	139,20
14/06/2016	IMPRES. AFFICHES MUPI COLMAR VILLE EVENEMENT	IMPRIMERIE VISIANCE	Marché subséquent	Simple ou unique	198,00
15/06/2016	MS75 : SCHLUMBERGER - TVX ECLAIRAGE PUBLIC (BRUAT/POINCARÉ)	EIFFAGE ENERGIE AFC	Marché subséquent	Simple ou unique	72 548,92
15/06/2016	TRANSPORT GUEBERSCHWIHR 12.07	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	160,00
15/06/2016	TRANSPORTS MICHELBAH ET ZOO	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	474,00
15/06/2016	TRANSPORT ECOMUSEE LE 22.07	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	220,00
15/06/2016	TRANSPORT FORET DU NEULAND LES 13 ET 22.07	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	172,00
15/06/2016	TRANSPORT PARC ALSACE OBERNAI 15.07	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	295,00
15/06/2016	TRANSPORT ORANGERIE 21.07	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	305,00
15/06/2016	TRANSPORT BOUXWILLER ET ORANGERIE	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	650,00
16/06/2016	RENOVATION DE LA SOUS STATION THEATRE MUNICIPAL	GRAF RENE SAS GROUPE STIHLE FRERES	Marché	Simple ou unique	59 379,31
16/06/2016	RENOVATION DE LA SOUS STATION THEATRE MUNICIPAL	VIVALE	Marché	Simple ou unique	34 222,36
17/06/2016	TRANSPORTS SCOLAIRES MAI 2016 AU COLMAR STADIUM	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	147,00
20/06/2016	IMPRESSION BROCHURES SAISON 2016-2017 THEATRE MUNI DEVIS N°0416-24251-IMP DU 12 04 2016	IMPRIMERIE MOSER	Marché subséquent	Simple ou unique	1 788,00
20/06/2016	TRANSPORTS SCOLAIRES MAI 2016	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	13 034,00

MARCHES CONCLUS ENTRE LE 1er ET LE 30 JUIN 2016

3

21/06/2016	TRANSPORTS ALSH 21-27 ET 28 JUILLET	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	925,00
21/06/2016	IMPRESSION AFFICHE A3 ET FLYERS MAPPING	IMPRIMERIE MOSER	Marché subséquent	Simple ou unique	264,00
22/06/2016	EVACUATION TOMBES ECHUES CIMETIERE MUNICIPAL	OGF PFG	Marché	Bon de commande mono attributaire	33 333,33
22/06/2016	EVACUATION TOMBES ECHUES CIMETIERE MUNICIPAL	OGF PFG	Marché	Bon de commande mono attributaire	33 333,33
23/06/2016	TRANSPORTS ACCROBRANCHE ET UNGERSHEIM 29.07	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	440,00
23/06/2016	TRANSPORT HUSSEREN LES CHATEAUX 28.07	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	160,00
23/06/2016	TRANSPORT ENISISHEIM FAMILLE 11.07	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	215,00
23/06/2016	TRANSPORT PARC MUNDENHOF FAMILLE 13.07	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	305,00
23/06/2016	TRANSPORT MOLSHEIM FAMILLE 03.08	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	295,00
23/06/2016	TRANSPORT ACCROBRANCHE ORBEY 21.07	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	237,00
23/06/2016	TRANSPORT UNGERSHEIM 29.07	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	215,00
23/06/2016	TRANSPORT PARC MOLSHEIM 3.08	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	295,00
23/06/2016	TRANSPORTS ENISISHEIM ETLEMBACH	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	625,00
23/06/2016	TRANSPORTS ENISISHEIM ET KINTZHEIM	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	410,00
24/06/2016	VERIFICATION PERIODIQUE APPAREILS ET ACCESSOIRES DE LEVAGE	EVE RISQUES INDUSTRIELS	Marché	Simple ou unique	6 250,00
27/06/2016	AMENAGEMENT DE LA RUE MICHELET	EUROVIA ALSACE FRANCHE COMTE	Marché	Simple ou unique	551 443,68
27/06/2016	AMENAGEMENT DE LA RUE MICHELET	LUDC LA UNE DES CONSTRUCTIONS	Marché	Simple ou unique	551 443,68
27/06/2016	AMENAGEMENT DE LA RUE DE HERRLISHEIM	AMIANTEKO	Marché	Simple ou unique	332 944,20
27/06/2016	AMENAGEMENT DE LA RUE DE HERRLISHEIM	COLAS EST	Marché	Simple ou unique	332 944,20
27/06/2016	AMENAGEMENT DE LA RUE DE HERRLISHEIM	LUDC LA UNE DES CONSTRUCTIONS	Marché	Simple ou unique	332 944,20
27/06/2016	TRANSPORT CENTRE DE TRIE SCROLL - 11.08	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	50,00
27/06/2016	TRANSPORTS 05.08 ET 12.08 ALSH AOUT	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	462,00
27/06/2016	TRANSPORT STRASBOURG 03.08	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	335,00
27/06/2016	IMPRESSION AFFICHES MUPI NUIT MULTICOLORE 2016	GRAI ETIQUETTE	Marché subséquent	Simple ou unique	432,00
28/06/2016	FOURNITURE DE POSTES DE TRAVAIL INFORMATIQUES	ALSACE MICRO SERVICES	Marché	Bon de commande mono attributaire	200 400,00
29/06/2016	ENVELOPPES T POUR STOCK ELECTIONS	IMPRIMERIE FREPPEL EDAC	Marché subséquent	Simple ou unique	144,00
30/06/2016	STICKERS CORRECTIFS 9 MODELES	GRAI ETIQUETTE	Marché subséquent	Simple ou unique	740,40
30/06/2016	TRANSPORTS SCOLAIRES "OPERATION GRAND STADE" AU COLMAR STADIUM	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	440,00

MARCHES CONCLUS ENTRE LE 1er ET LE 31 JUILLET 2016

Date de la notification	Objet du marché	Titulaire	Type de marché	Catégorie de commande	Montant HT
01/07/2016	IMPRESSION AFFICHES MUPI PISCINES	IMPRIMERIE VISIANCE	Marché subséquent	Simple ou unique	139,20
01/07/2016	TRANSP.EL. GRILLEN ELEM.FRANK	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	49,00
01/07/2016	TRANSP.EL. COLLEGE INGERSHEIM ELEM.BRANT	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	71,00
01/07/2016	TRANSP.EL. CENTRE EUROPE ELEM.BARRES	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	100,00
01/07/2016	TRANSP.EL.SALLE EUROPE ELEM.HIRN	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	100,00
01/07/2016	TRANSP.EL. CINEMA COLISEE ELEM.FRANK	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	50,00
01/07/2016	TRANSP.EL. NEULAND ELEM.ST.EXUPERY	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	78,00
01/07/2016	TRANSP.EL. NEULAND ELEM.FRANK	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	76,00
01/07/2016	TRANSP. EL. HOLTZWHR ELEM.BARRES	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	76,00
01/07/2016	TRANSP. EL. LOGELBACH ELEM.PASTEUR	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	110,00
01/07/2016	TRANSP. EL. STRASBOURG VAISSEAU ELEM.FRANK	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	335,00
01/07/2016	TRANSP. EL. STRASBOURG ELEM.BARRES	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	335,00
01/07/2016	TRANSP. EL. HUNAWIHR MAT.FRANK	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	140,00
01/07/2016	TRANSP. EL. UNGERSHEIM MAT.OBERLIN	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	470,00
01/07/2016	TRANSP.EL. NEULAND ELEM.WALTZ	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	76,00
01/07/2016	TRANSP. EL. HUNAWIHR ELEM.WALTZ	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	140,00
01/07/2016	TRANSP. EL. FRAISPERTUIS ELEM.ST.EXUPERY	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	365,00
01/07/2016	TRANSP. EL. HUNAWIHR MAT.PASTEUR	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	280,00
01/07/2016	TRANSP. EL. KINTZHEIM / HAUT KOENIGS. ELEM.PFISTER	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	285,00
01/07/2016	TRANSP. EL. MUSEE HIST.NATURELLE. ELEM.PFISTER	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	49,00
01/07/2016	TRANSP. EL. MOLLKIRCH ELEM.PFISTER	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	670,00
01/07/2016	TRANSP. EL. NEULAND ELEM.PFISTERR	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	76,00
01/07/2016	TRANSP. EL. COLISEE ELEM.FRANK	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	100,00
01/07/2016	TRANSP. EL. NEULAND ELEM.SERPENTINE	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	76,00
01/07/2016	TRANSP. EL. NEULAND ELEM.SERPENTINE	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	76,00
01/07/2016	TRANSP. EL. KAYERSBERG ELEM.SERPENTINE	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	140,00
01/07/2016	TRANSP. EL. FREIBURG MUNDENHOF ELEM.SERPENTINE	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	305,00
01/07/2016	TRANSP. EL. MARKSTEIN ELEM.SERPENTINE	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	305,00
01/07/2016	TRANSP. EL. TURCKHEIM ELEM.ROUSSEAU	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	85,00
01/07/2016	TRANSP. EL. KINTZHEIM ELEM.ROUSSEAU	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	570,00
01/07/2016	TRANSP. EL. NEULAND ELEM.ROUSSEAU	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	76,00
04/07/2016	ENTRETIEN ESPACES VERTS VILLE DE COLMAR	GPT ID VERDE - SCOP ESPACES VERTS MANDATAIRE ID V	Marché	Bon de commande mono attributaire	83 333,33
04/07/2016	TRANSP. EL. SOULTZMATT ELEM.PASTEUR	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	265,00
04/07/2016	TRANSP. EL. LAC NOIR ELEM ST.EXUPERY	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	240,00
04/07/2016	TRANSP. EL. STRASBOURG ELEM SERPENTINE	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	410,00
04/07/2016	TRANSP. EL. LABAROCHE ELEM. BARRES	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	150,00
04/07/2016	TRANSP. EL. TROIS EPIS ELEM. BARRES	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	300,00
04/07/2016	TRANSP. EL. HOUSSEN ELEM. PFISTER	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	65,00
04/07/2016	TRANSP. EL. CINEMA COLISEE ELEM.ST EXUPERY	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	50,00
04/07/2016	TRANSP. EL. ZOO MULHOUSE ELEM.ST EXUPERY	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	240,00
04/07/2016	TRANSP. EL. THEATRE COLMAR ELEM.BRANT	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	50,00
04/07/2016	TRANSP. EL. STOSSWIHR ELEM.WALTZ	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	185,00

MARCHES CONCLUS ENTRE LE 1er ET LE 31 JUILLET 2016

04/07/2016	TRANSP. EL. WASSERBOURG ELEM.ST EXUPERY	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	200,00
04/07/2016	TRANSP. EL. UNGERSHEIM ELEM.ST EXUPERY	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	240,00
04/07/2016	TRANSP. EL. UNGERSHEIM MAT.SERPENTINE	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	480,00
04/07/2016	TRANSP. EL. UNGERSHEIM ELEM.BARRES	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	235,00
04/07/2016	TRANSP. EL. NEULAND ELEM.BARRES	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	90,00
04/07/2016	TRANSP. EL. UNGERSHEIM ELEM.BRANT	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	705,00
04/07/2016	TRANSP. EL. LAC.BLANC ELEM.PFISTER	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	265,00
04/07/2016	TRANSP. EL. MUSEE UNTERLINDEN ELEM.FRANK	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	50,00
04/07/2016	TRANSP. EL. LAC.BLANC ELEM.WALTZ	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	530,00
04/07/2016	TRANSP. EL. ZOO MULHOUSE MAT.GERANIUMS	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	235,00
04/07/2016	TRANSP. EL. UNGERSHEIM ELEM.WALTZ	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	235,00
04/07/2016	TRANSP. EL. GUNSBACH ELEM.WALTZ	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	185,00
04/07/2016	TRANSP. EL. THEATRE MULHOUSE ELEM.WALTZ	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	240,00
04/07/2016	TRANSP. EL. UNGERSHEIM MAT. ST EXUPERY	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	470,00
04/07/2016	TRANSP. EL. BUHL RIMLISHOF ELEM.BARRES	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	225,00
04/07/2016	TRANSP. EL. HAUT KOENIGSBOURG ELEM.FRANK	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	245,00
04/07/2016	TRANSP. EL. LAUTENBACH ZELL ELEM.ST NICOLAS	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	250,00
04/07/2016	TRANSP. EL. ZOO MULHOUSE ELEM.SERPENTINE	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	240,00
04/07/2016	TRANSP. EL. KIRCHZARTEN ELEM.SERPENTINE	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	350,00
05/07/2016	REHABILITATION OUVRAGE D ART 119	OLRY ARKEDIA	Marché	Simple ou unique	144 159,18
07/07/2016	TRONCON EST DE LA ROCADE VERTE LOT 5	ALTER	Marché	Simple ou unique	285 928,91
07/07/2016	TRONCON EST DE LA ROCADE VERTE LOT 5	CABINET HAGENMULLER INGENIEURS CONSEIL	Marché	Simple ou unique	285 928,91
07/07/2016	TRONCON EST DE LA ROCADE VERTE LOT 5	FASSLER JC	Marché	Simple ou unique	285 928,91
07/07/2016	TRONCON EST DE LA ROCADE VERTE LOT 5	TETRA SAS	Marché	Simple ou unique	285 928,91
07/07/2016	TRONCON EST DE LA ROCADE VERTE LOT 5	ZWICKERT AUGUSTE SAS	Marché	Simple ou unique	285 928,91
07/07/2016	IMPRESSION 35 EX AFFICHES MUPI M. BARTHOLDI	IMPRIMERIE VISIANCE	Marché subséquent	Simple ou unique	139,20
07/07/2016	MS76 : CARREF 1ERE AF-FLEISCHHAUER - TVX SIGNALISATION LUMINEUSE	SAG VIGILEC	Marché subséquent	Simple ou unique	9 003,50
07/07/2016	TRANSP. EL. NEULAND ELEM.HIRN	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	135,00
07/07/2016	TRANSP. EL. CENTRE EUROPE ELEM.BRANT	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	50,00
07/07/2016	TRANSP. EL. MUNSTER ELEM.HIRN	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	265,00
07/07/2016	IMPRESSION COLMAR MAG UNTERLINDEN	GRAI ETIQUETTE	Marché subséquent	Simple ou unique	2 208,00
07/07/2016	TRANSP. EL. HUNAWIHR MAT.PRIMEVERES	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	140,00
07/07/2016	TRANSP. EL. MUTTERSCHOLTZ MAT. PRIMEVERES	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	450,00
07/07/2016	TRANSP. EL. LINGE ELEM.HIRN	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	265,00
07/07/2016	TRANSP. EL. LINGE ELEM.PASTEUR	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	265,00
07/07/2016	TRANSP. EL. WESSERLING ELEM.ST EXUPERY	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	310,00
07/07/2016	TRANSP. EL. LAUTENBACH-ZELL ELEM.ST EXUPERY	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	240,00
07/07/2016	TRANSP. EL. ZOO MULHOUSE ELEM.MACE	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	480,00
07/07/2016	TRANSP. EL. ECOLE WALTZ ELEM. PFISTER	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	50,00
07/07/2016	TRANSP. EL. GUNSBACH ELEM. PFISTER	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	145,00
07/07/2016	TRANSP. EL. SOULTZMATT ELEM.ST NICOLAS	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	220,00
07/07/2016	TRANSP. EL. ROUTE DES CRETES ELEM.WALTZ	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	305,00
08/07/2016	ACHAT DE 35 AFFICHES MUPI/BIBLIOTHEQUE COLMAR	IMPRIMERIE FREPPEL EDAC	Marché subséquent	Simple ou unique	256,80
11/07/2016	TRANSPORT LAC KRUTH 22.07	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	335,00

MARCHES CONCLUS ENTRE LE 1er ET LE 31 JUILLET 2016

11/07/2016	MS77 : HERRLISHEIM - TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	EIFPAGE ENERGIE AFC	Marché subséquent	Simple ou unique	125 443,75
13/07/2016	TRANSPORTS SCOLAIRES JUIN 2016	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	8 085,00
13/07/2016	TRANSPORTS SCOLAIRES JUIN 2016 RENCONTRES SPORTIVES	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	2 548,00
15/07/2016	TRAVAUX ETANCHEITE DOJO GYMNASE CAMILLE SEE	SCHOENENBERGER SA	Marché	Simple ou unique	52 481,44
16/07/2016	ACQUISITION DE MATERIELS D ESPACES VERTS	SCHAECHTELIN E ET CIE	Marché	Simple ou unique	3 972,00
16/07/2016	ACQUISITION DE MATERIELS D ESPACES VERTS	AGRI CENTER EMERAUDE	Marché	Simple ou unique	3 360,00
16/07/2016	ACQUISITION DE MATERIELS D ESPACES VERTS	S4C SARL	Marché	Simple ou unique	14 736,00
19/07/2016	REAMENAGEMENT DE LA RUE DU DOCTEUR ALBERT SCHWEITZER	TEAM TP	Marché	Simple ou unique	484 848,60
19/07/2016	TRANSP.EL. CINEMA COLISEE ELEM.PFISTER	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	100,00
19/07/2016	TRANSP.EL.SALLE EUROPE ELEM.PASTEUR	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	100,00
20/07/2016	TRANSPORT CIGOLAND 12.08	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	195,00
20/07/2016	TRANSPORT PARC WESSERLING 10.08 FAMILLE	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	305,00
20/07/2016	TRANSPORT DECOUVERTE WESTHALTEN 09.08 FAMILLE	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	190,00
20/07/2016	TRANSP ORANGERIE STRASBOURG 17.08	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	305,00
20/07/2016	DIVERS TRANSPORTS ALSH AOUT 2016	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	669,00
21/07/2016	CREATION CELI BIBLIOTHEQUE DES DOMINICAIS	AMELLER DUBOIS ET ASSOCIES	Marché	Simple ou unique	1 114 000,00
21/07/2016	CREATION CELI BIBLIOTHEQUE DES DOMINICAIS	BUREAU MANCIULESCU ACMH ET ASSOCIES	Marché	Simple ou unique	1 114 000,00
21/07/2016	CREATION CELI BIBLIOTHEQUE DES DOMINICAIS	CHANGEMENT A VUE	Marché	Simple ou unique	1 114 000,00
21/07/2016	CREATION CELI BIBLIOTHEQUE DES DOMINICAIS	ENDROITS EN VERT	Marché	Simple ou unique	1 114 000,00
21/07/2016	CREATION CELI BIBLIOTHEQUE DES DOMINICAIS	PRESENCE SARL	Marché	Simple ou unique	1 114 000,00
21/07/2016	CREATION CELI BIBLIOTHEQUE DES DOMINICAIS	SERUE INGENIERIE	Marché	Simple ou unique	1 114 000,00
21/07/2016	TRANSP. EL. COLMAR ELEM.ST.EXUPERY	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	110,00
21/07/2016	TRANSP. EL. BOUXWILLER ELEM.MACE	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	365,00
21/07/2016	TRANSP. EL. MANUFACTURE ELEM.BARRES	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	50,00
21/07/2016	TRANSP.EL. CINEMA COLISEE ELEM.BRANT	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	49,00
21/07/2016	TRANSP.EL. COLLEGE INGERSHEIM ELEM.BRANT	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	71,00
21/07/2016	TRANSP. EL. FERME BOUXWILLER MAT.PASTEUR	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	365,00
21/07/2016	TRANSP.EL. CINEMA COLISEE ELEM.BRANT	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	49,00
21/07/2016	TRANSP. EL. FERME BOUXWILLER ELEM.WALTZ	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	650,00
22/07/2016	FOURNITURE ET POSE D AGRES DE JEUX	HUSSON INTERNATIONAL	Marché	Simple ou unique	19 656,75
22/07/2016	FOURNITURE ET POSE D AGRES DE JEUX	EPSL ESPACES PAYSAGERS SPORT ET LOISIRS	Marché	Simple ou unique	5 486,00
22/07/2016	TRANSP. EL. THEATRE ELEM.ST.EXUPERY	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	50,00
22/07/2016	TRANSP.EL. CINEMA COLISEE ELEM.PFISTER	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	98,00
22/07/2016	TRANSP.EL. THEATRE ELEM.FRANK	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	49,00
22/07/2016	TRANSP.EL. NEULAND ELEM.FRANK	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	76,00
22/07/2016	TRANSP.EL. CENTRE EUROPE MAT.MUGUETS	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	50,00
22/07/2016	TRANSP.EL. CINEMA COLISEE ELEM.BRANT	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	49,00
25/07/2016	TRANSP.EL. HOUSSEN ELEM.BARRES	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	130,00
25/07/2016	TRANSP.EL. CENTRE EUROPE MAT.BARRES	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	100,00
25/07/2016	TRANSP.EL. GYMN.MONT. VERTE ELEM.PASTEUR	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	50,00
25/07/2016	TRANSP.EL. COMEDIE EST ELEM.SERPENTINE	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	100,00
25/07/2016	TRANSP.EL. CONSERVATOIRE ELEM.BARRES	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	50,00
26/07/2016	IMPRESSION AFFICHES MUPI FESTIVAL (COMPLEMENT)	IMPRIMERIE VISIANCE	Marché subséquent	Simple ou unique	116,00
26/07/2016	TRANSPORT LONGEMER 23.08	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	305,00

MARCHES CONCLUS ENTRE LE 1er ET LE 31 JUILLET 2016

3

26/07/2016	TRANSPORT METZERAL 26.08	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	180,00
26/07/2016	TRANSP.EL. GYMN.MONTAGNE VERTE ELEM.PASTEUR	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	50,00
26/07/2016	TRANSP.EL. NEULAND ELEM.BARRES	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	76,00
26/07/2016	IMPRESSION AFFICHES MUPI FESTIVAL JAZZ 2017	IMPRIMERIE VISIANCE	Marché subséquent	Simple ou unique	116,00
26/07/2016	TRANSP.EL. MAISON RETR.RIBEAUVILLE ELEM.BARRES	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	140,00
26/07/2016	TRANSP.EL. NEULAND ELEM.FRANK	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	76,00
26/07/2016	TRANSP.EL. ZOO MULHOUSE ELEM.PASTEUR	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	305,00
26/07/2016	TRANSP.EL. CINEMA COLISEE ELEM.PFISTER	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	49,00
26/07/2016	TRANSP.EL. NEULAND ELEM.BARRES	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	76,00
27/07/2016	PISCINE AQUALIA - RECUPERATION D'ENERGIE - CHAUFFAGE	LABEAUNE	Marché	Simple ou unique	147 497,89
27/07/2016	AMELIORATION ENERGETIQUE - ISOLATION DE LA TOITURE	SCHOENENBERGER SA	Marché	Simple ou unique	65 122,80
27/07/2016	AMELIORATION ENERGETIQUE - ISOLATION DE LA TOITURE	LABEAUNE	Marché	Simple ou unique	91 070,94
27/07/2016	CRECHE COTY - ISOLATION DES COMBLES	ZWICKERT AUGUSTE SAS	Marché	Simple ou unique	57 598,92
28/07/2016	TRANSPORT SEMAINE FAMILLE 25.08	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	0,00
28/07/2016	TRANSP.EL. CINEMA ELEM.BRANT	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	50,00
28/07/2016	TRANSP.EL. STATION EPURATION ELEM.ST.EXUPERY	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	50,00
28/07/2016	MS79 : RUE DU DR ALBERT SCHWEITZER - TVX D'ECLAIRAGE PUBLIC	EIFFAGE ENERGIE AFC	Marché subséquent	Simple ou unique	115 983,81
28/07/2016	MS78 : IMPASSE DE LA NIEDERAU - TVX ECLAIRAGE PUBLIC ET FRANCE TELECOM	SAG VIGILEC	Marché subséquent	Simple ou unique	13 758,05
29/07/2016	ENVELOPPES 22 X 22	IMPRIMERIE MOSER	Marché subséquent	Simple ou unique	2 022,00

REÇU À LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

Nombre de présents : 42
absent : 0
excusés : 7

Point 5 Rapport d'activités 2015 de la SAEM VIALIS

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Jean-Pierre BECHLER qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Corinne LOUIS qui donne procuration à M. WEISS, Mme Marie LATHOUD qui donne procuration à M. SISSLER, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. BRUGGER, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI et Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à Mme ANGLARET-BRICKERT.

LE CONSEIL PREND ACTE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 23 septembre 2016**

REÇU À LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

POINT N° 5 Rapport d'activités 2015 de la SAEM VIALIS

Conformément aux articles L 1411-3 et L 1524-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose le rapport annuel 2015 de la SAEM VIALIS ci-joint.

Le Maire



Pour ampliation conforme
Colmar, le 22 SEP. 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

60

UNIVERSITY OF ALABAMA
LIBRARY

1975

1975

130

3

2015.

RAPPORT ANNUEL



Vialis

SOMMAIRE

LE MOT DU PRÉSIDENT	03
DIRECTION GÉNÉRALE	04
ÉLECTRICITÉ ET GAZ NATUREL	08
TV PAR CÂBLE, INTERNET ET TÉLÉPHONIE	20
ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION	28
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	34
DIRECTION DE LA COMMUNICATION	44
DIRECTION FINANCIÈRE	50
ANALYSE FINANCIÈRE	56
ÉLÉMENTS FINANCIERS	60
DONNÉES SOCIALES	64

LE MOT DU PRÉSIDENT



L'année 2015 a été encore une année de crise sévère de l'économie française. Elle a été lourdement impactée par la dérive des finances publiques, la faiblesse de la production de biens et services et la montée continue du chômage, tout comme en 2013 et en 2014.

On pouvait croire, par ailleurs, que 2014 était une anomalie climatique très exceptionnelle. Il n'en est rien : l'année 2015, au plan mondial a été la plus chaude jamais enregistrée. Avec 1 827,0 degrés jour, la douceur climatique a porté un vrai préjudice commercial à Vialis, même si ces degrés jour ont été en progression de 13,5 % par rapport à 2014 mais en régression de 19,2 % par rapport à 2013 !

Néanmoins, l'année 2015 a été une année forte en termes d'activité commerciale puisqu'il s'agissait d'accompagner :

- les clients concernés par la fin des Tarifs Réglementés de Vente d'Électricité au 31/12/2015, soit l'ensemble des clients aux Tarifs Verts et Jaunes (639 contrats),
- les clients professionnels au gaz naturel, dont la consommation annuelle est comprise entre 30 et 200 MWh et les collectifs avec une consommation comprise entre 150 et 200 MWh, soit une volumétrie totale de 543 contrats. Les équipes commerciales se sont ainsi mobilisées pour passer ce cap stratégique et renforcer la relation de proximité entre Vialis et ses clients.

Les autres activités de Vialis ne sont pas en reste. Je citerai à cet effet :

- pour la TV par câble, Internet et la Téléphonie :
 - les changements stratégiques liés au Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique et au déploiement de la fibre,
 - les évolutions nombreuses de l'offre TV avec notamment la mise à disposition d'un nouveau décodeur TV numérique et l'intégration de nouvelles chaînes en Haute Définition.
- pour l'Éclairage et la Signalisation :
 - la progression continue du nombre de communes sous contrat de maintenance en Éclairage Public auprès des communes de Bennwihr, Niedermorschwihr ou Trois Épis notamment, ainsi que dans la vallée de Munster,
 - le maintien de l'activité dans une trajectoire de faible croissance, en dépit d'une situation économique difficile pour les collectivités.

Malgré un contexte particulièrement mouvant, incluant de nombreux nouveaux défis, Vialis voit son chiffre d'affaires augmenter en 2015 : **86.809 k€** en 2015, contre 82.771 k€ en 2014.

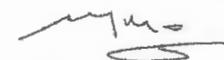
Le Résultat net de 5.068 k€ (3.959 k€ en 2014) est en hausse de 28,01 %.

Cette augmentation est principalement liée à la hausse de la marge gaz qui intègre une correction technique des pertes de gaz pour un montant de 3.868 k€. Ces pertes diverses se définissent par la différence entre les quantités livrées par les transporteurs en entrée du réseau de distribution et les quantités effectivement facturées aux clients sur ce réseau. Vous trouverez à cet effet dans les pages qui suivent une analyse détaillée de la situation financière de Vialis à fin 2015.

Enfin, acteur local dynamique, Vialis a continué à embaucher en 2015 en faisant appel à neuf nouveaux collaborateurs dans ses différents métiers.

J'y vois évidemment une nouvelle preuve de son dynamisme et de son engagement dans la vie locale !

Gilbert MEYER



Président du Conseil
d'Administration

DIRECTION GÉNÉRALE



En 2015, la température moyenne en France a été supérieure aux normales durant une grande partie de l'année, à l'exception des mois de février, septembre et octobre. L'année a été marquée par deux épisodes de canicule en juillet et une fin d'année exceptionnellement douce. En moyenne en France et pour l'année, la température moyenne a dépassé de 1°C la normale, plaçant 2015 au troisième rang des années les plus chaudes depuis 1900, derrière 2014 (+1,2°C) et 2011 (+1,1°C).

Ainsi, **au plan national**, d'après RTE, la consommation d'électricité est restée stable par rapport à 2014. En données corrigées du climat, elle a légèrement augmenté de 0,5 %, alors qu'elle tendait à la baisse depuis 2011. Concernant le bilan gazier : le transporteur GRTgaz a enregistré une augmentation de 8,1 % des consommations brutes de gaz sur son réseau de transport (soit une hausse de 3,4 % corrigée des effets climatiques). Cette évolution résulte, selon lui, d'une reprise notable des différents usages du gaz en France.

À Colmar, avec 1.827 degrés jour (DJ base 15,5°C), l'année 2015 est légèrement plus favorable que 2014 mais reste globalement d'une grande douceur. Cette nouvelle année chaude porte préjudice aux ventes d'énergie de Vialis et aux volumes d'énergies acheminés pour le compte des fournisseurs alternatifs.

Le dernier trimestre de 2015 est marqué par un mois d'octobre relativement frais, mais le mois de décembre 2015, d'une douceur peu habituelle, a renforcé le ressenti d'un hiver clément. Comparé à 2014 (1 609,3 DJ) l'écart est de +13,5 %. Par rapport à 2013 (2 261,9 DJ), il est de -19,2 %.

Les volumes distribués sont cependant en légère hausse par rapport à l'année 2014 :
- en gaz naturel : 765 GWh contre 713 soit + 7,3 %,
- en électricité : 467 GWh contre 466 soit + 0,2 %.

L'année 2015 dans le domaine de l'énergie est évidemment marquée par la suppression des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) au 31.12.2015.

GAZ NATUREL

Cette suppression a concerné les contrats des clients professionnels avec consommations supérieures à 30 MWh/an, voire 150 MWh/an dans le cas d'immeubles collectifs. Pour rappel, le nombre de contrats aux clients professionnels ayant fait l'objet d'une suppression de TRV à fin 2015 était de 543 contrats pour environ 45 GWh.

Notre part de marché a pu être maintenue à plus de 80 % sur ce segment de clients.

ÉLECTRICITÉ

Les contrats « Tarif jaune » et « Tarif vert » supérieurs à 36 kVA ont également été concernés par cette suppression de TRV. Ils représentaient 639 contrats pour 167 GWh/an. Au 31 décembre 2015, Vialis affichait une part de marché honorable à plus de 70 % sur ce segment de clients malgré la concurrence.

Les achats et ventes sont bien entendu impactés en 2015 par la suppression de ces Tarifs Réglementés de Vente aux clients professionnels. L'impact sera toutefois plus marqué en 2016 avec l'effet plein des contrats passés à la concurrence.

EFLUID

Le projet efluid (nouveau progiciel de gestion /facturation de notre clientèle) est entré dans une phase très active en 2015 à travers le démarrage de la production pour le lot 1 concernant les gros contrats au gaz naturel, ainsi que les tarifs jaunes et tarifs verts en électricité. La mise en production de tous les tarifs bleus et des petits clients gaz est prévue en mars 2016. Ce projet a ainsi mobilisé de nombreux collaborateurs de l'entreprise.

TV PAR CÂBLE, INTERNET ET TÉLÉPHONIE

L'année 2015 a été marquée par de nombreuses évolutions de l'offre TV avec notamment :

- la mise à disposition d'un nouveau décodeur TV numérique qui intègre de nombreuses fonctionnalités demandées par les clients (enregistrement d'émissions sur un disque dur, « time shifting », contrôle du direct...)
- l'intégration de nouvelles chaînes. Le nombre de chaînes diffusées en Haute Définition (environ 80) a augmenté de façon importante au courant de l'année avec notamment la diffusion du nouveau bouquet OCS consacré au cinéma et aux séries. Toutes ces nouveautés ont pu être présentées aux clients lors de deux matinées « Portes Ouvertes » les samedis 19 et 26 septembre 2015 qui ont rencontré un grand succès puisque 500 clients ont été accueillis à cette occasion.

Depuis plusieurs années, une stagnation du nombre de clients TV est constatée. Néanmoins, Vialis enregistre une belle progression en 2015. Celle-ci est essentiellement due au contrat collectif signé pour l'opération « Les Cépages ».

Le nombre de clients Internet Haut Débit (8 Mbs) et Très Haut Débit (100 Mbs) continue de progresser de façon importante en 2015. Vialis enregistre 11 757 clients Internet à fin décembre, soit une progression de près de 6 %.

Les offres de Téléphonie fixe intéressent de moins en moins les clients. Le téléphone fixe n'est plus jugé indispensable et se trouve remplacé par le mobile. Malgré une fin d'année en nette hausse, la courbe d'acquisition de nouveaux clients marque le pas, avec 5 095 clients Téléphonie à fin décembre 2015, soit une progression de 3,8 %.

Au niveau plus global, pour le dossier FTTH (Fiber To The Home), le groupement Altitude Infrastructure - NGE a remporté l'appel d'offres de la Région Alsace et le contrat a été signé en décembre 2015 pour un déploiement sur 6 ans de la tranche ferme de 374 000 prises. Cet appel d'offres vise à équiper à terme tous les foyers et toutes les entreprises d'un raccordement en fibre optique.

B

Pour ce qui concerne le secteur de Colmar Agglomération, Orange a annoncé un plan de déploiement de la commune de Wettolsheim, suivi de 2 zones sur le secteur Est de Colmar. Le câblage en fibre optique de Wettolsheim a démarré à travers la mise en place de 2 points de mutualisation. Courant 2016, les premiers clients seront raccordés.

ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

Au niveau de l'activité « Éclairage et Signalisation » de Vialis, les missions d'expertise des réseaux d'éclairage se sont encore accrues en 2015. Sélestat, Altkirch, Hirtzbach, Chalmépé,....etc ont ainsi confié des diagnostics à Vialis. Le contrat majeur qui a été renouvelé est celui du Conseil Départemental du Haut-Rhin en Éclairage et Signalisation.

Le nombre de communes sous contrat de maintenance a poursuivi sa progression en Éclairage Public avec Bennwihr, Niedermorschwihr, Trois Épis et dans la vallée de Munster et deux nouveaux contrats de Signalisation Lumineuse à Biesheim et Duppigheim.

En 2015, Vialis est attributaire pour la 4^{ème} fois du marché de maîtrise d'œuvre de signalisation lumineuse à Colmar.

Un dossier d'importance a été remporté en région parisienne : celui de la rénovation du parc des sports de Saint-Ouen L'Aumône.

La technologie de l'image évolue et permet de réaliser des « vidéo-mapping » (projection vidéo calée sur l'architecture des façades) à des coûts plus abordables. Les effets sont spectaculaires et impressionnent le grand public. Après avoir réalisé une projection sur la mairie de Maubeuge en 2010, Vialis a réalisé une première opération à Colmar place de la Mairie pour la période de Noël.

AU NIVEAU SOCIAL

Des réunions bilatérales ont été menées avec les Organisations Syndicales et s'inscrivent dans un courant d'échanges régulier qui a conduit à l'adoption d'accords majeurs :

- l'accord d'intéressement signé unanimement par les Organisations Représentatives le 20 avril 2015,
- l'accord unanime du 26 octobre 2015 relatif à la durée du travail pour les illuminations des marchés de Noël,

- l'accord de prévoyance pour les agents non-statutaires signé le 16 novembre 2015 accorde une prévoyance plus favorable à nos jeunes alternants,
- l'accord « Don de jours pour enfant malade » et « Modalités de congé pour enfant malade » a été négocié courant décembre 2015 pour une signature en janvier 2016,
- l'accord « Mesures salariales » a été signé le 18 novembre 2015. Cet accord a permis de valoriser l'investissement personnel de nos collaborateurs et bénéficie au total à 40 % de l'effectif.

La mise en œuvre du dispositif national « pénibilité » a démarré en 2015 par l'évaluation de plusieurs facteurs de risques professionnels. Ainsi, Vialis a procédé à un inventaire et une pesée des charges susceptibles d'être portées par les salariés, à une mesure de bruit sur le terrain à l'aide de sonomètres adaptés, à l'évaluation de l'exposition à la chaleur, ...

Vialis a embauché en 2015 neuf nouveaux collaborateurs notamment pour renforcer ses équipes commerciales.

23



ET AUSSI...

2015 aura été une année avec de nombreux chantiers d'importance. Parmi les réaménagements effectués au sein de différents bâtiments, citons en particulier la finalisation du « Parvis » devant le bâtiment d'accueil.

L'année 2015 a aussi été mise à profit pour le lancement concret de la communication autour d'Alsén (logo, charte graphique, site web etc...)

Vialis a organisé ou pris part à différents événementiels tout au long de l'année et la présence aux salons a été renouvelée :

- salon Régional Formation-Emploi,
- salon Energie Habitat, pour lequel une mise en avant d'Alsén a été effectuée,
- ainsi que le salon des économies d'énergie à Wintzenhelm.

Vialis affirme sa volonté d'être présente au cœur de la vie locale, en tant qu'opérateur de proximité via des partenariats nombreux, divers dans leur thématique (sport : SRC Foot, culture : festival international de Colmar, 7 jours pour le 7^{ème} art, foire aux vins, entraide : foulées de la ligue...), dans leur nature et dans leur approche géographique.

L'actualité 2015 de Vialis est détaillée dans les pages qui suivent : je vous en souhaite une bonne lecture.

Philippe PIVARD

Directeur Général

CHIFFRES CLEFS

Le Chiffre d'Affaires est de **86.809 k€ en 2015** contre 82.771 k€ en 2014.

GAZ NATUREL

Quantité de gaz naturel acheminée : 765 GWh

ÉLECTRICITÉ

Quantité d'électricité acheminée : 467 GWh

RÉSEAU CÂBLÉ DE VIALIS

Nombre de foyers raccordables :	34 012
Nombre de clients TV :	19 112
Nombre de clients Internet :	11 757
Nombre de clients Téléphonie :	5 095

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Foyers lumineux :	20 943
Carrefours à feux gérés :	124

3

01.

ÉLECTRICITÉ
ET GAZ NATUREL



31

UNE DOUCEUR CLIMATIQUE EXCEPTIONNELLE

À Colmar, avec 1.827 degrés jour (DJ base 15,5°C), l'année 2015 est légèrement plus favorable que 2014 mais reste globalement d'une grande douceur. Cette nouvelle année chaude porte préjudice aux ventes d'énergie de Vialis et aux volumes d'énergies acheminées pour le compte des fournisseurs alternatifs. Le dernier trimestre de 2015 est marqué par un mois d'octobre relativement frais, mais le mois de décembre 2015, d'une douceur peu habituelle, a renforcé le ressenti d'un hiver clément.

Comparé à 2014 (1 609,3 DJ) l'écart est de +13,5 %. Par rapport à 2013 (2 261,9 DJ), il est de -19,2 %.



Les volumes distribués sont en légère hausse par rapport à l'année 2014 :

- en gaz naturel : 765 GWh contre 713 soit +7,3 %,
- en électricité : 467 GWh contre 466 soit +0,2 %.

Le pic de consommation électrique de 86,9 MW a été atteint le 5 février 2015, pour une souscription de puissance de 83,0 MW auprès de RTE. Pour le gaz naturel, le volume journalier maximum a été distribué le 5 février 2015 avec 5.711 MWh pour une souscription 2014/2015 au PITD de 7.640 MWh/jour.

LA FIN DES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE

LE MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

Jusqu'à la fin de l'été 2015, le marché de l'électricité est resté très stable avec un prix du ruban qui oscillait entre 38 et 40 €/MWh. Les prix de l'électricité ont ensuite dévissé, entraînés par la chute spectaculaire du baril de pétrole et entretenus par la douceur des températures hivernales et les volumes importants d'électricité d'origine renouvelable injectés dans les réseaux du marché européen.

Outre les négociations complémentaires pour les « gros » clients déjà sur le marché, l'année 2015 a été une forte année en terme d'activité commerciale puisqu'il s'agissait d'accompagner nos clients concernés par la fin des Tarifs Réglementés de Vente au 31/12/2015, soit l'ensemble des clients aux Tarifs Verts et Jaunes (639 contrats).

Au 31/12/2015, nous affichons une part de marché honorable de plus de 70 % sur ce segment de clients malgré la concurrence.

B

LE MARCHÉ DU GAZ NATUREL

L'évolution des prix du marché du gaz naturel est similaire à celle de l'électricité avec une relative stabilité des prix jusqu'à la fin de l'été pour assister ensuite à leur chute vertigineuse jusqu'à la fin de l'année.

L'année 2015 fut une année également très chargée dans le domaine gazier avec la fin des Tarifs Réglementés de Vente pour les clients professionnels dont la consommation annuelle est comprise entre 30 et 200 MWh et les collectifs avec une consommation comprise entre 150 et 200 MWh, soit une volumétrie totale de 543 contrats.

Au 31/12/2015, notre part de marché sur ce segment de clients a pu être maintenue à plus de 80 %.

CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIES

La troisième période d'obligation d'économies d'énergies a commencé le 1^{er} janvier 2015, pour une durée de trois ans. Le décret du 29 décembre 2014 relatif aux obligations de la troisième période du dispositif des CEE présente les modalités de répartition des obligations

d'économies d'énergies pour la troisième période du dispositif (2015-2017). Dans ce texte, un des éléments importants pour Vialis est la création d'une franchise de 400 GWhcumac. L'obligation pour Vialis pour cette troisième période devrait se situer à 90 GWhcumac.

LE DISPOSITIF D'AIDE À L'AMÉLIORATION DES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES DU BÂTI

Le 12 janvier 2015, Vialis a signé une nouvelle convention avec Colmar Agglomération. Cette convention permet à l'ensemble des communes qui le souhaitent de s'inscrire dans le dispositif d'aide. Elle optimise l'effort financier des partenaires en fixant des plafonds d'aides et de coûts de travaux. Enfin elle adapte le dispositif initial aux nouvelles contraintes réglementaires.

Depuis 2011, ce sont 1.811 dossiers qui ont bénéficié de ces aides depuis l'aménagement du dispositif pour un montant de travaux supérieur à 7,4 millions d'€.

731.017 € d'aides ont été versées par Vialis depuis 2011 et 780.065 € au titre de la Ville de Colmar. Au total, ce sont 1.511.082 € qui ont été alloués par Vialis, la Ville de Colmar et Colmar Agglomération ces cinq dernières années.



En partenariat avec  Vialis
L'énergie est notre avenir. Respectons-la.

DÉVELOPPEMENT DES VENTES

Au total, 288 logements ou maisons individuelles ont été construits en 2015 sur notre zone de distribution. Le marché est stable par rapport à 2014.

Tous secteurs confondus, 159 logements ont été raccordés au gaz naturel, contre 249 logements en 2014. Dans le secteur pavillonnaire, l'objectif est dépassé de 12 %, avec 56 propriétaires de maisons qui ont installé ou renouvelé leur installation au profit du gaz naturel.

DÉPLOIEMENT DU PROGIciel DE GESTION - FACTURATION DE LA CLIENTÈLE EFLUID

L'année 2015 a été profondément marquée par l'évolution du système d'information sous l'angle de la facturation. En effet, que cela soit à travers la mise en production des premiers lots de clientèle ou concernant la préparation de la migration de la clientèle de masse, beaucoup de ressources internes auront été mobilisées par ce projet.

Le passage en production de la clientèle ayant souscrit auprès de Vialis une offre de marché pour sa fourniture de gaz naturel aura donné le ton du début d'année. Ces clients et les différentes données rattachées ont été créés entièrement manuellement dans le nouvel outil.

Chaque situation antérieure a été soldée individuellement dans l'outil pradis pour être recréeée dans le nouvel outil efluid dans un délai très court pour ne pas perturber le rythme de facturation du client. L'opération a été réitérée au cours de l'été 2015 avec le passage en production de la clientèle ayant souscrit une offre de marché électricité auprès de Vialis, de la clientèle aux tarifs réglementés dits jaunes et verts et du segment de clients ayant choisi un autre fournisseur.



3



La fin de l'année aura encore été marquée par deux opérations de saisie manuelle de masse (le traitement de la fin des tarifs réglementés cités précédemment ; et la création des premiers contrats signés sous la marque Alsen).

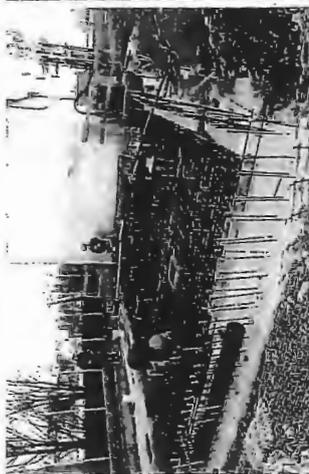
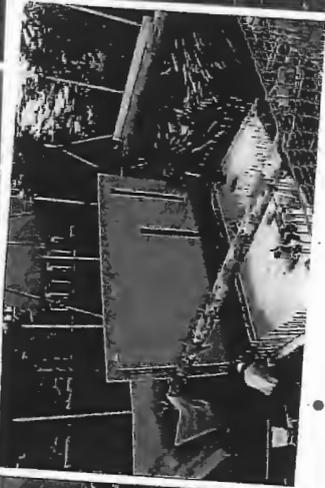
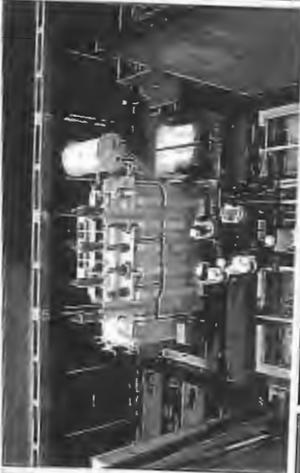
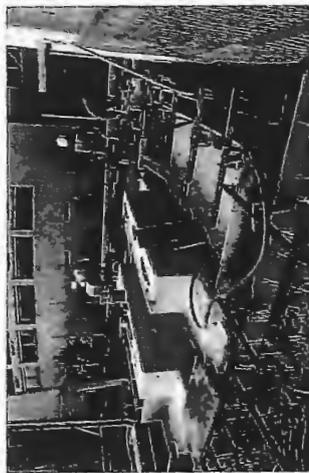
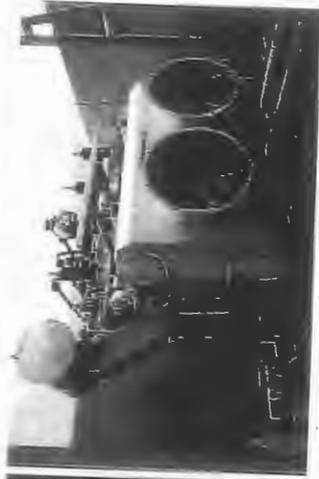
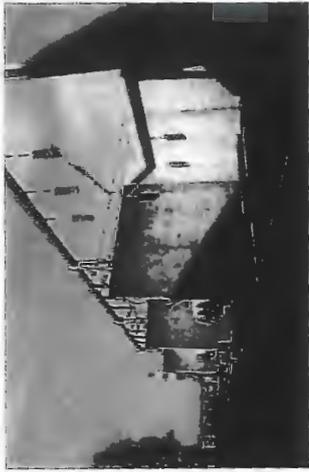
Il s'agit donc d'une année charnière avec la prise en main d'un nouvel outil dans un environnement concurrentiel chamboulé, marqué en fin de période par une refonte des taxes et contribution affectant tant l'électricité que le gaz naturel. De plus, ces nouveautés législatives auront nécessité un traitement dans les deux outils de facturation puisque ceux-ci auront fonctionné de front.

LES INTERVENTIONS RÉALISÉES EN URGENCE ET LES PRINCIPALES ACTIONS LIÉES À LA SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES

	2013	2014	2015
Nombre d'interventions	384	299	556

556 interventions (soit plus de 1060 heures) ont été réalisées en astreinte dont 103 interventions sur appels des pompiers (multiplié par 2 par rapport à 2014) et 67 interventions suite à des incidents sur le réseau Basse Tension (Incident et exploitation),

21 réouvertures de compteurs, 51 échanges de disjoncteurs, 150 remplacements de fusibles principaux (multiplié par 2 par rapport à 2014). Nous observons une forte augmentation (de 54 %) du nombre d'interventions par rapport à 2014.



33

3

MISE EN PLACE D'UN 3^{ÈME} TRANSFORMATEUR AU POSTE SOURCE COLMAR NORD

Le 4 juillet 2015, un troisième transformateur 63 000 / 20 000 Volts a été mis en service au poste source Colmar Nord pour la deuxième phase de raccordement de l'usine Liebherr COC.

Vialis a profité de ces travaux pour mettre à niveau ses équipements (ajout d'une fosse déportée pour la gestion de l'eau et de l'huile en cas d'avarie, isolation des jeux de barres 20 000 Volts et renouvellement des liaisons 20 000 Volts - transformateur).

Le 13 juillet 2015, nous avons subi une avarie sur un transformateur 63 000 / 20 000 Volts qui a nécessité son renouvellement. Grâce à nos bonnes relations avec les autres gestionnaires de réseaux de distribution, nous avons obtenu auprès d'ERDF un nouveau transformateur dans des délais très courts.

S'en sont suivis la livraison, la pose et le raccordement en lieu et place de l'ancien équipement.

Après une période d'essai permettant de vérifier le bon fonctionnement du transformateur, le retour en schéma normal du poste source Colmar Canal a été réalisé le 14 août 2015.

Vialis a résolu cette avarie en un mois, ce qui représente un véritable exploit de la part de ses collaborateurs.

Enfin après le diagnostic quant à la présence d'amiante dans les postes de transformation HTA / BT commencé en 2014, nous avons réalisé le désamiantage de 32 d'entre eux. Le programme va se poursuivre et sera achevé fin 2016 avec le désamiantage supplémentaire de 28 postes.

LES RACCORDEMENTS

540 demandes de raccordement ont été réalisées dans les domaines de l'électricité et du gaz naturel, soit une augmentation de plus de 13 % par rapport à 2014.

RÉSULTATS

(HORS DÉFAILLANCES DU RÉSEAU DE TRANSPORT)

En mn	Objectif	2015	2014	2013	2012	2011
Critère M (HTA)	5,00	19,19	3,95	0,18	3,06	21,09
Critère B (BT)	8,00	16,08	4,66	1,50	3,62	30,04

Ces indicateurs (temps de coupure) globalisent l'ensemble des interruptions, qu'elles résultent de travaux programmés, d'incidents ou de sinistres. La situation exception-

nelle de 2015 est surtout liée à l'avarie d'un transformateur 63 000 / 20 000 Volts (voir page précédente).

SURVEILLANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de fuites détectées et confirmées avec le VSR + VLS + campagne à pied	11	10	14	8	30 ⁽¹⁾

L'ensemble du réseau de distribution (370.6 km) a été contrôlé soit par VSR (Véhicule de Surveillance des Réseaux), soit par VLS (Véhicule Léger de Surveillance), soit à pied, soit 553.8 km de circuits de surveillance.

En 2015, 866 organes de sectionnement de réseau ont été contrôlés ainsi que 64 postes de détente.

- (1)
- 28 réparations immédiates (18 resserrages de raccords dans coffret, 10 remplacements de détendeurs ou de robinets de coupure individuelle après détente)
 - 2 réparations programmées (renouvellement de 2 branchements MP en acier et renouvellement d'un tronçon de réseau)

DÉMARCHE QUALITÉ ET DÉLAIS D'INTERVENTION D'URGENCE

Vialis est certifiée ISO 9001 - 2008 pour la gestion des interventions d'urgence gaz.

Pour 2015, les principaux objectifs Qualité étaient de maintenir :

- le niveau de satisfaction de nos clients à plus de 90 %,
- en dessous de 7 le nombre d'interventions du mois dont le délai d'arrivée sur les lieux est supérieur à 25 mn,
- en dessous de 2 le nombre d'interventions du mois avec fuite avérée où le délai de mise en sécurité est supérieur à 40 mn,
- la culture de l'amélioration continue par l'analyse des risques et des retours d'expériences en réalisant au minimum 4 Plans d'Action Particuliers suite à retour d'expérience dans l'année.



- progressivement les évolutions de la norme ISO 9001 version 2015 et mettre en œuvre l'extension du périmètre certifié aux interventions de sécurité en électricité.

Ainsi, au 31 décembre 2015 :

- Le niveau de satisfaction de nos clients était sur l'année supérieur à 90 %,
- Le délai moyen annuel d'arrivée sur les lieux était de **16 minutes et 43 secondes**,
- Le délai moyen annuel de mise en sécurité était de **31 minutes et 43 secondes**.

LES COMPTEURS COMMUNICANTS

Nous poursuivons notre expérimentation avec près de 900 compteurs électriques communicants opérationnels. Ces compteurs communiquent en temps réel avec le système informatique de gestion qui centralise les données provenant de ces mêmes compteurs. Notre taux de réussite pour effectuer les opérations courantes de relève sur ces compteurs électriques est globalement proche de 100 %.

Vialis a intégré le groupement d'achat commun à l'ensemble des ELD et ERDF pour l'acquisition des compteurs AMM.

Au niveau du gaz naturel, nous continuons de suivre avec une très grande attention les travaux menés par GrDF sous le contrôle de la Commission de Régulation de l'Énergie dans le cadre du comptage gaz communicant appelé GAZPAR.

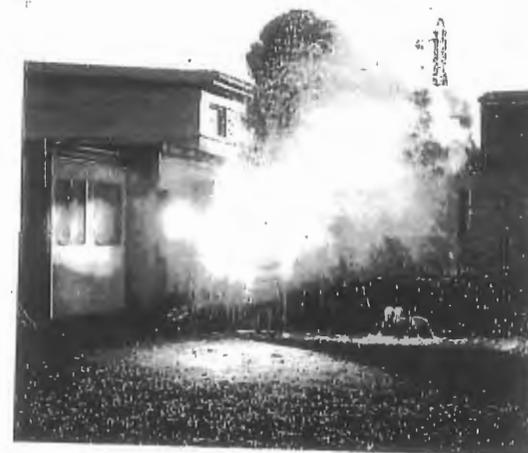
LE CENTRE D'APPEL SÉCURITÉ DÉPANNAGE

Le Centre d'Appel Sécurité Dépannage a traité en 2015 : 3 369 demandes d'intervention. Le fait marquant de l'année 2015 est l'arrivée et la mise en exploitation du LAD (Logiciel d'Aide à la Décision) V2. Incontestablement plus adapté aux besoins opérationnels, ce nouvel outil apporte une réelle plus value lors de la qualification des appels en permettant à l'opérateur d'accéder à plus de données, ainsi qu'à un historique d'intervention à l'adresse sélectionnée.



SENSIBILISATION AUX RISQUES ÉLECTRIQUES LIÉS AUX COURTS- CIRCUITS

Vialis a organisé une semaine de sensibilisation sur le thème de la sécurité électrique, les 14, 15 et 16 décembre 2015. Mieux connaître les risques liés à l'électricité, les moyens de les prévenir et apprécier l'efficacité des moyens de protection à la disposition du personnel exposé... tels étaient les enjeux de ces séances qui se sont enchaînées pendant deux jours et demi. Avec le concours du camion « court-circuit » d'ERDF, ce sont près de 170 personnes externes à Vialis et 130 collègues qui ont pu bénéficier de l'intérêt des démonstrations réalisées grandeur nature.



La violence des phénomènes qui ont pu être observés nous rappelle l'impérieuse nécessité de respecter les procédures applicables pour travailler en sécurité dans un environnement à risque électrique, ainsi que l'indispensable (dernier) rempart que constituent les Equipements de Protection Individuelle.

3

ALSEN, UN FOURNISSEUR LOCAL D'ÉNERGIES EN PLEINE EXPANSION

Dans un contexte d'ouverture accélérée des marchés de l'énergie, Vialis et Gaz de Barr ont décidé de mettre en commun leurs forces et compétences au sein de la société « Alsen ».

La possibilité de commercialiser du gaz naturel et de l'électricité hors de leur zone historique suppose, en effet pour les entreprises locales de distribution comme Vialis et Gaz de Barr, de créer une société filiale ou d'entrer dans le capital d'une société déjà existante.

Alsen a été créée en 2011 par Gaz de Barr dont elle est sa filiale de commercialisation de gaz naturel. Alsen propose actuellement ses offres de fourniture de gaz naturel sur une grande partie des communes alsaciennes.

En date du 22 septembre 2014 et conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil Municipal de Colmar a autorisé cette prise de participation par la SAEM Vialis.

Le 1^{er} avril 2015 marque la date de signature officielle de la convention de cession entre Gaz de Barr et Vialis, avec un effet rétroactif au 1^{er} octobre 2014. Vialis est à présent actionnaire de la société Alsen avec un partage à parts égales entre les deux actionnaires, Gaz de Barr et Vialis.

Alsen, commence à faire ses preuves en Alsace et se réjouit d'avoir été retenue comme fournisseur d'électricité et/ou de gaz naturel de collectivités locales, d'entreprises alsaciennes telles Labonal à Dambach la Ville, Valfleuri SA Pâtes alimentaires à Wittenheim, de syndicats tels la FDSEA du Haut-Rhin pour ses adhérents irrigants ...

Ces engagements sont la preuve du réel intérêt à bâtir ensemble un partenariat local, basé sur la proximité, la compétence et la compétitivité.

alsen[®]



2015 EN CHIFFRES

VOLUME DISTRIBUÉ EN GAZ NATUREL : 765 GWH
contre 713 en 2014, soit + 7.3 %.

VOLUME DISTRIBUÉ EN ÉLECTRICITÉ : 467 GWH
contre 466 en 2014, soit + 0,2 %.

B

02.

TV PAR CÂBLE,
INTERNET ET TÉLÉPHONE



ÉVOLUTION DES OPTIONS NUMÉRIQUES ET DES BOUQUETS THÉMATIQUES

L'année 2015 a été marquée par de nombreuses évolutions de notre offre TV : nouvelles chaînes, nouveau décodeur, offre TV marque blanche pour nos partenaires.

En 2015, les options numériques ainsi que les bouquets thématiques ont évolué avec à la clef de nouvelles chaînes pour nos clients. Le nombre de chaînes diffusées en Haute Définition à travers notre décodeur numérique a augmenté de façon importante au courant de l'année puisque nous en diffusons maintenant près de 80 en HD.



De nouvelles chaînes ont fait leur apparition dans nos options Initiale, Optimale et Intégrale en 2015 : MCS (Ma Chaîne Sport) et ses déclinaisons (Extrême, Tennis, Bien Être, Kombat), Nickelodeon, Nickelodeon Junior, Nickelodeon 4teen, Piwi+, J One, Comédie+, Paramount Channel, les chaînes belges (la une, la deux, la trois), les chaînes luxembourgeoises (RTL TVI, Club RTL, Plug RTL), MTV Hits, BET, MTV Rocks.

Au niveau des bouquets thématiques, depuis le mois de septembre le bouquet OCS 100 % cinéma séries (OCS Max, OCS City, OCS Choc, OCS Géants) est disponible sur notre réseau ainsi que

l'accès au replay de ces chaînes très prisé des amateurs de séries à travers OCS GO. Cette interface OCS GO est accessible à nos clients à travers leur PC, leur tablette, leur smartphone, leur permettant ainsi de continuer à visionner des films ou des épisodes de leur série préférée même en situation de mobilité.

Le passage en Haute Définition de l'ensemble des chaînes de Canal+ / CanalSat a été réalisé début juillet 2015. Les exigences sécuritaires de cette diffusion de contenus HD sont régulièrement renforcées et nécessitent une adaptation continue de nos propres offres ainsi que de celles de nos partenaires.

UN NOUVEAU DÉCODEUR

Un nouveau décodeur a été proposé à nos clients à partir du mois de septembre.

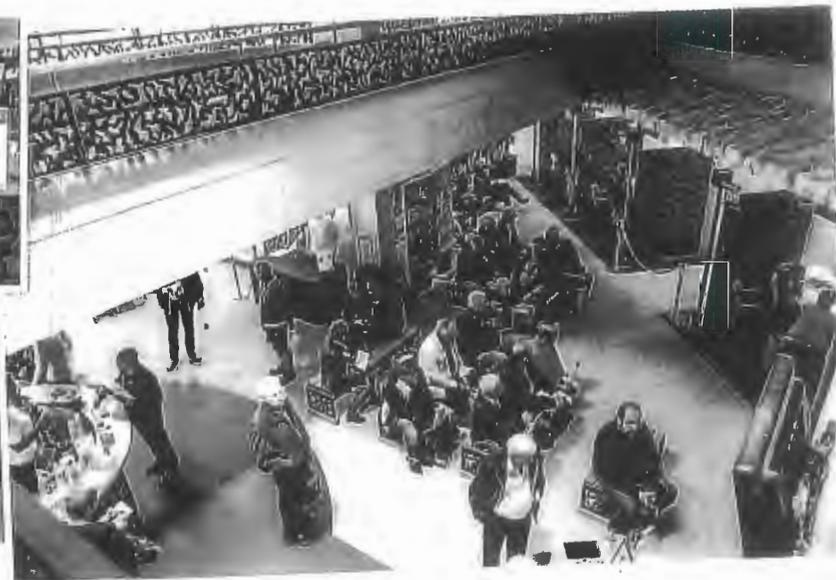
S'il permet évidemment l'accès aux options TV numériques ainsi qu'aux bouquets thématiques, il intègre également de nombreuses fonctionnalités demandées par nos clients. Parmi celles-ci, citons l'enregistrement des émissions sur un disque dur ainsi que le « time shifting » ou le contrôle du direct.

OCS
100% cinéma séries



LES MATINÉES TV NUMÉRIQUE

Toutes ces nouveautés ont pu être présentées à nos clients lors de 2 matinées « Portes Ouvertes » les samedis 19 et 26 septembre 2015 qui ont rencontré un grand succès puisque 500 clients ont ainsi été accueillis à cette occasion.



INVITATION

LES SAMEDIS 19 ET 26 SEPTEMBRE DE 9H À 12H

VENEZ DÉCOUVRIR
Les Matinées
TV NUMÉRIQUE

calixo

ACCUEIL VIALIS : 10 RUE DES BOHÈMES GRÈVE COLMAR

Vialis

LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION TOUJOURS PRÉOCCUPANTE

Dans la droite ligne des années précédentes, l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information) a continué à œuvrer pour partager les grands principes de la sécurité des Systèmes d'Information.

En mai 2015, un guide des bonnes pratiques de l'informatique contenant douze recommandations a été publié. Il doit aider les petites entreprises à protéger leurs fichiers, déjouer les escroqueries financières, le sabotage de leurs sites de vente en ligne, surveiller leur image de marque sur les réseaux sociaux, etc ...



Vialis a participé à la réunion des fournisseurs de services Internet à la Direction de la Police Judiciaire aux côtés des grands opérateurs nationaux. Nous nous sommes engagés à intégrer les mesures demandées par les instances nationales pour mettre hors ligne les sites illicites dès leur signalement et pour interdire leur accès.

LE FTTH

En 2015, les dossiers SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique) ont évolué pour nombre de collectivités dont la région Alsace.

Le SDTAN de la région Alsace prévoit une couverture en 2 tranches de l'ensemble des communes non couvertes par les opérateurs sur fonds privés. Une première tranche doit être réalisée pour l'ensemble des communes non couvertes par un réseau câblé permettant un débit d'au-moins 30 Mbs. Une tranche conditionnelle pourra à l'issue de ces travaux couvrir également ces communes câblées. La consultation, réalisée en 2015, porte sur une concession de réalisation et d'exploitation des réseaux FTTH.

Le groupement Altitude Infrastructure - NGE a remporté l'appel d'offres de la Région Alsace et le contrat a été signé en décembre 2015 pour un déploiement sur 6 ans de la tranche ferme de 374 000 prises avec une priorisation des communes les moins bien desservies en ADSL.



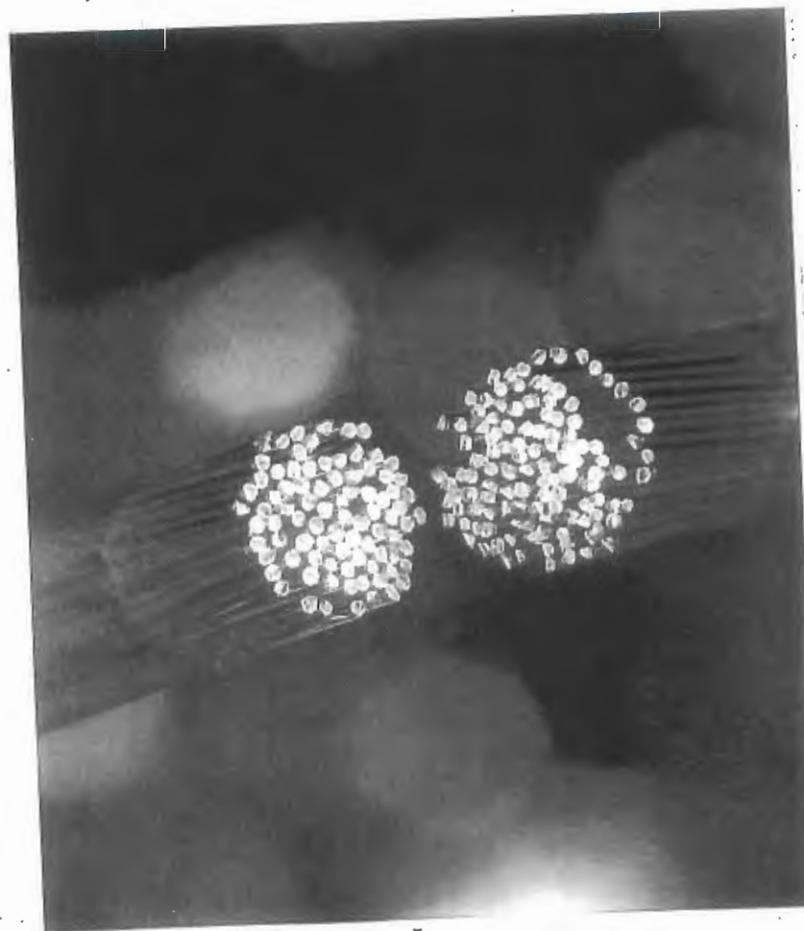
Pour l'ensemble de la région Alsace, seules 73 communes, totalisant 51 % de la population, sont concernées par des déploiements prévus par les opérateurs. Il s'agit de la commune de Strasbourg située en zone très dense et des communes ayant fait l'objet d'intention de déploiement de la part des opérateurs (zone AMII ou conventionnée).

Pour ce qui concerne le secteur de la Communauté d'Agglomération de Colmar, Orange a annoncé un plan de déploiement de la commune de Wettolsheim, suivi de 2 zones sur le secteur Est de Colmar. Le câblage en fibre optique du village de Wettolsheim a démarré à travers la mise en place de 2 points de mutualisation. Courant 2016, les premiers clients seront raccordés.

UN SUCCÈS COMMERCIAL

Le beau succès commercial de notre nouvelle offre TV ainsi que de notre nouveau décodeur a contribué au gain de nouveaux clients. Nous atteignons 19 112 clients TV sur notre propre réseau, en progression de 404 clients sur l'année.

Grâce à nos actions de communication autour de notre nouveau décodeur et à l'évolution de nos options numériques, nous avons enrayé en fin d'année la diminution du nombre de clients souscrivant ces offres. Avec 5 051 clients ayant souscrit aux options numériques, 26 % de nos clients disposent d'un décodeur numérique.



TOUJOURS L'ATTRAIT DU TRÈS HAUT DÉBIT EN INTERNET

Le nombre de clients aux offres Internet Haut Débit (8 Mbs) et Très Haut Débit (100 Mbs) continue de progresser de façon importante en 2015.

Nous enregistrons 11 757 clients Internet à fin décembre, soit une progression de près de 6 %.

La part des contrats 100 Mbs est stable à 52 %, ce qui démontre l'attractivité de nos offres Très Haut Débit.

LA SOUSCRIPTION MODÉRÉE AUX OFFRES DE TÉLÉPHONIE

Les offres de téléphonie fixe intéressent de moins en moins nos clients. Le téléphone fixe n'est plus jugé indispensable et se trouve remplacé par le mobile.

Malgré une fin d'année en nette hausse, la courbe d'acquisition de nouveaux clients marque le pas. Nous enregistrons 5 095 clients Téléphonie à fin décembre 2015, ce qui représente une progression de 3,8 %.

Les données consommées par les clients des opérateurs mobiles sont en très forte croissance. C'est un enjeu essentiel pour les opérateurs qui doivent fournir un service de données de qualité pour satisfaire ces clients de plus en plus exigeants pour ce qui concerne l'accès aux données en mobilité.



L'équipement des français évolue : le nombre de smartphones a progressé de 12 % et les tablettes de 6 %. Des offres adaptées à cette situation sont nécessaires.

On assiste bien à une évolution des habitudes et à un remplacement des lignes fixes par les téléphones mobiles, en particulier chez les plus jeunes.

B



MARQUE BLANCHE

En 2015, Vialis a enregistré une progression globale du nombre de clients en marque blanche. Malgré la fin de contrat avec certaines régions, plusieurs réseaux partenaires ont enregistré de belles progressions. Les actions commerciales menées par nos partenaires ont porté leurs fruits et ont démontré l'importance d'une action continue pour faire connaître leurs offres sur leur territoire.

Le lancement d'une offre TV en Marque Blanche sur les réseaux câblés de Moselle, appuyée sur deux têtes de réseaux régionales (Hagondange et Creutzwald) a connu un beau succès. Nous totalisons maintenant 4980 clients TV Marque Blanche sur l'ensemble des réseaux partenaires.

Nous enregistrons 16 141 clients Internet en Marque Blanche à fin 2015, soit une progression de 12 % sur l'année.

Au niveau de la Téléphonie, à fin 2015, le nombre de clients est de 8 636 clients en marque blanche, soit une progression de 12 %.

NOUVEAU PROGICIEL



Le projet efluid est entré dans une phase très active à travers le démarrage de la production pour le lot 1 concernant les gros contrats gaz ainsi que les tarifs jaunes et tarifs verts en électricité. La mise en production de tous les tarifs bleus et des petits clients gaz est prévue en mars 2016.

2015 EN CHIFFRES

En termes chiffrés, 2015 peut être résumée ainsi :

SUR LES RÉSEAUX DE VIALIS :

- **19.112 CLIENTS TV**
facturés contre 18.708 en 2014, soit + 2,2 %,
- **11.757 CLIENTS INTERNET**
facturés contre 11.105 en 2014, soit + 6,0 %,
- **5.095 CLIENTS TÉLÉPHONIE**
facturés contre 4.906 en 2014, soit + 3,8 %.

SUR LES RÉSEAUX TIERS :

- **4.980 CLIENTS TV**
facturés contre 1.453 en 2014, soit + 243 %,
- **16.141 CLIENTS INTERNET**
facturés contre 14.425 en 2014, soit + 12 %,
- **8.636 CLIENTS TÉLÉPHONIE**
facturés contre 7.709 en 2014, soit + 12 %.

B

03

ÉCLAIRAGE
ET SIGNALISATION



B

LA RÉGLEMENTATION

Les équipes Éclairage et Signalisation de Vialis restent évidemment attentives à l'évolution de la réglementation du **code des marchés publics** et des différentes formes de consultation. Le seuil de dispense de mise en concurrence du code des marchés publics a été relevé de 15 000 € HT à 25 000 € HT depuis le 1^{er} octobre 2015.

Le règlement européen 245 du 18 mars 2009 sur l'éco-conception appliquée à l'éclairage engendre **l'éradication des lampes les plus énergivores** comme les lampes à incandescence et depuis avril 2015 les lampes à vapeur de mercure qui équipent en moyenne encore 10-15 % du parc des collectivités. Des efforts d'investissements s'opèrent pour éradiquer ces lampes. Notre chiffre d'affaires pour ce type de travaux en bénéficie, sans pour autant constater de rush de la part des collectivités à remplacer cette vieille technologie.

LES SUBVENTIONS

Fin 2015, dans le cadre de la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, le ministère de l'Écologie disposait de crédit pour soutenir des investissements publics pour les économies d'énergie.

Cette manne est donnée aux territoires ayant déposé un dossier présentant leurs engagements d'économie.

En Alsace, plusieurs territoires ont été retenus, par exemple : le pays **Thur-Doller**, le pays **Rhin-Vignoble-Grand Ballon**, le pays **Bruche-Mossig**, la communauté de communes de **Kaysersberg**, etc... Une deuxième tranche a été lancée et le **Parc Régional des Ballons des Vosges** est retenu.

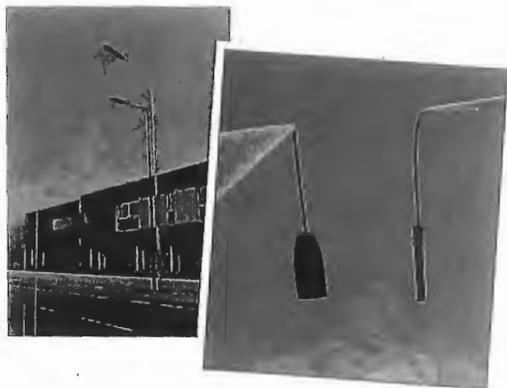
Nous sommes ainsi très sollicités depuis fin d'année 2015 pour apporter des conseils et des devis à ces collectivités. Ces actions doivent se poursuivre en 2016 et 2017.

B

TECHNOLOGIE

Les technologies favorisées et encouragées sont avant tout celles qui contribuent à une baisse de la consommation d'énergie.

Les performances de la **diode électroluminescente** (LED) en font à présent le produit quasi incontournable dans toutes les applications de l'éclairage.



L'électronique accompagne l'arrivée des leds avec des systèmes programmables de variations de lumière, de détection ou encore de communication qui complexifient le métier de maintenance en particulier.

Fin d'année 2015, l'éclairage de la route de Bâle à Colmar a été rénové pour un éclairage par led avec abaissement progressif en direction de la sortie de ville et variation d'intensité en cours de nuit.

La technologie de l'image évolue et permet de réaliser des « vidéo-mapping » (projection vidéo calée sur l'architecture des façades) à des coûts plus abordables. Les effets sont spectaculaires et impressionnent le grand public.

Après avoir réalisé une projection sur la mairie de **Maubeuge** en 2010, nous avons réalisé une première opération à **Colmar** place de la Mairie pour la période de Noël. La ville de **Colmar** a investi dans 2 appareils de projection et va les installer pour des projections éphémères dans la ville.

3

LE MARCHÉ

Vialis Éclairage et Signalisation se positionne activement sur le segment des **collectivités**.

La demande dans les collectivités a longtemps été portée par deux besoins forts : **la sécurité des administrés et leur cadre de vie**.

Le critère « **économies d'énergie** » est à présent une motivation d'investissement qui dépasse les motivations traditionnelles.

Les missions d'expertise des réseaux d'éclairage se sont encore accrues en 2015. **Sélestat, Altkirch, Hirtzbach, Chalampé, Saint Maurice, Sigolsheim, Bennwihr, Niedermorschwihr, le Conseil Départemental 68**, nous ont confié des diagnostics.

Nous travaillons à nous faire connaître dans le domaine de la simulation de trafic. Il s'agit d'un marché très spécifique où il est long de gagner la confiance des clients que sont les grandes collectivités (DIR, Conseil Départemental, Communauté urbaine ou d'agglomération).

Le marché atone en 2013 et 2014 a été plus actif en 2015. Il nous a permis d'accroître notre notoriété auprès du **Conseil Départemental 67 et 68** et sur les régions de **Mulhouse** et **Saint-Louis**.



LES VENTES

Nous avons répondu à **23 Appels d'offres en 2015**. Le chiffre d'affaires global 2015 de la Division est de 2 668 k€.

Malgré une situation économique difficile, **l'activité de l'année 2015 demeure dans une trajectoire de faible croissance**. La répartition par type de prestations est très similaire à 2014.

Le nombre de communes sous contrat de maintenance a poursuivi sa progression en Eclairage Public avec **Bennwihr, Niedermorschwihr, Trois Épis** et dans la vallée de **Munster** avec **Metzeral** et **Sultzeren** et deux nouveaux contrats de Signalisation Lumineuse à **Biesheim** et **Duppigheim**.



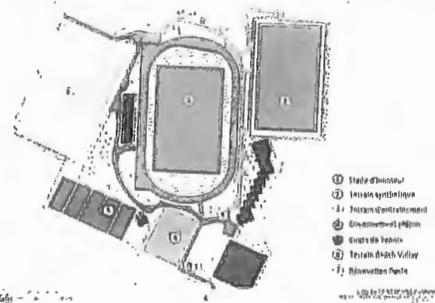
2015 EN CHIFFRES	
ÉCLAIRAGE PUBLIC	
Foyers lumineux :	10 943
Carrefours à feux gérés :	124

Nous poursuivons nos contacts autour de **Kaysersberg-Ribeauvillé**, Vallée de **Munster**, **Guebwiller** et depuis peu dans le Val de **Villé**.

En 2015, nous avons également reconduit les contrats de **Soultzbach** et **Sundhoffen**. Mais le contrat majeur qui a été renouvelé est celui du **Conseil Départemental 68** en Éclairage et Signalisation. Le contrat intègre le diagnostic des installations, leur contrôle récurrent, leur maintenance et les travaux de rénovation.

En 2015, nous sommes attributaires pour la 4^{ème} fois du marché de maîtrise d'œuvre de signalisation lumineuse à **Colmar**.

Un dossier d'importance a été remporté en région parisienne : celui de la rénovation du parc des sports de **St Ouen l'Aumône**. Un budget de 650 000 euros HT a été voté pour la reconstruction de l'éclairage de 3 stades, d'une piste d'athlétisme et de 2 courts de tennis.



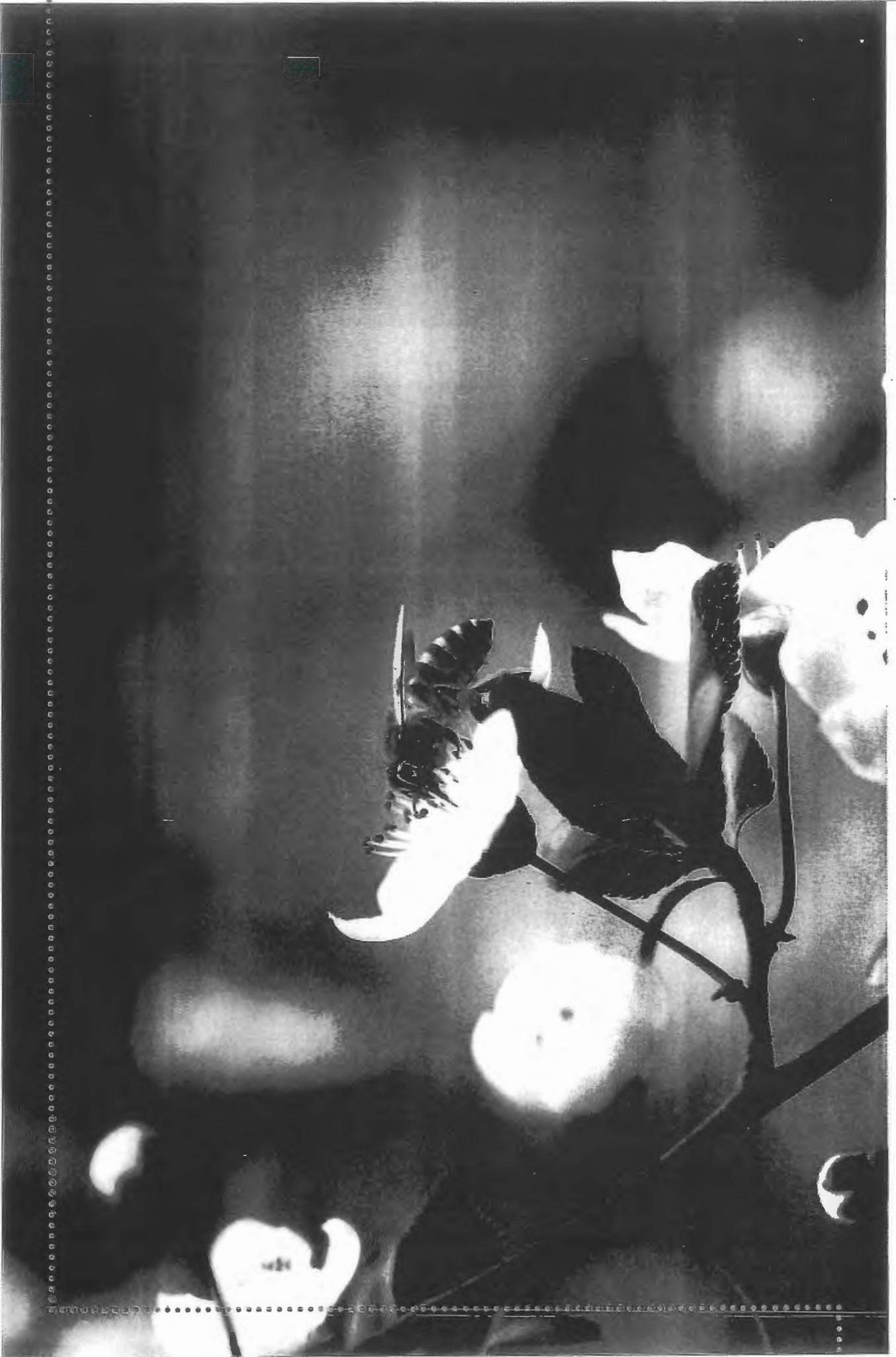
LA NOTORIÉTÉ

En 2015, nous avons organisé et participé à plusieurs manifestations pour entretenir notre notoriété :

- En janvier, avec la Communauté de communes de **Villé** pour les diagnostics et les obligations DT-DICT,
- En mars, avec le **Pays Rhin Vosges Grand Ballon** pour les économies d'énergie,
- En avril, Atelier d'études de cas avec le Grand Pays de **Colmar**,
- En juillet, en collaboration avec ALTER-ALSACE, l'ANPCEN et le pays du **Sundgau** pour les économies d'énergie.

04.

DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES



VIALIS, UNE ENTREPRISE RESPONSABLE

Vialis, entreprise de proximité plus que centenaire affirme année après année et au quotidien son ambition en matière de responsabilité sociale et sociétale.

Cette ambition aussi essentielle que celle portée à la qualité de ses services et au développement de ses affaires repose sur le principe fondamental du respect de la personne et la quête de l'excellence pour mériter la confiance de ses clients.

Vialis, entreprise citoyenne, est également animée du souci de concrétiser et promouvoir une démarche responsable.

LE RESPECT DES COLLABORATEURS

Si le respect de nos collaborateurs constitue une valeur fondamentale, il s'exerce par le développement des talents et des savoir-faire, le management de la qualité de vie au travail et la prévention des discriminations avec le respect de la singularité.

Nous développons tout au long de l'année, dans le cadre d'un dialogue social volontaire, des échanges avec toutes les parties prenantes.

Nous cultivons l'esprit d'entreprise car il est la garantie de notre réactivité et de notre motivation à saisir les opportunités.

DÉVELOPPEMENT DES TALENTS ET DES SAVOIR-FAIRE



Vialis met en œuvre un plan d'actions pour mieux faire connaître ses opportunités de carrière et la diversité de ses métiers notamment par sa participation au CAFE CONTACT DE L'EMPLOI, sa présence lors des SALONS EMPLOI-FORMATION ainsi que dans le cadre de ses partenariats avec l'Université de Haute Alsace, la Chambre des Métiers et le Centre de Formation des Apprentis.

3

L'embauche au cours de l'année écoulée de neuf nouveaux collaborateurs dans les différents métiers de Vialis a porté notamment sur la branche commerciale.

Quelle que soit la diversité des activités de l'entreprise, Vialis construit les programmes de formation dans le but de répondre à la fois aux besoins de l'activité mais aussi au développement des personnes, animée du souci de l'excellence.

Ainsi au cours de l'année écoulée, l'investissement dans la formation se monte à plus de 727 k€ dont 18 % sont consacrés au nouveau progiciel Efluid et plus de 86 % du personnel en a tiré bénéfice.

Pour préserver ses talents et tirer tout le profit de sa ressource, Vialis développe les contrats de génération par lesquels un senior s'engage à poursuivre sa collaboration au sein de l'entreprise dans le cadre d'un contrat d'objectifs qui comporte le tutorat d'un jeune collaborateur sur une durée déterminée avec des objectifs clairement définis pour un partage des compétences et la formation de nos talents de demain.



Six binômes s'inscrivent présentement dans cette dynamique qui fait partie de la culture de l'entreprise et de sa quête de la performance.

Si les métiers conservent leur intitulé, il n'en va pas de même de leur contenu du fait des évolutions technologiques et d'un environnement en pleine mutation. De même, le niveau d'exigence augmente évidemment.

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Le respect des femmes et des hommes et la préservation de leur santé au travail sont, pour Vialis, l'une des composantes fondamentales de sa démarche de responsabilité sociale. Les enjeux de sécurité au travail prennent des formes diverses selon les différents types d'activité.

Les investissements relatifs à l'amélioration de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail ont porté sur une campagne de relevés sonométriques avec le médecin du travail et le Service de santé. Dans ce cadre ont été également mesurés les facteurs de manutention, les postures pénibles, les vibrations mécaniques, les agents chimiques dangereux, les températures extrêmes et les bruits.

L'importance du port des équipements de protections individuelles (EPI) a été ainsi confirmée et le Service sécurité poursuivra en 2016 l'exploitation des données recueillies en liaison avec les services et prestataires compétents par des campagnes de sensibilisation.

En collaboration avec les services techniques, il a été procédé à la mise en place d'un QCM dans le cadre de la délivrance des habilitations de nos métiers réseaux.

Vialis s'est engagée résolument dans une réflexion novatrice plus générale relative à la qualité de vie au travail en partenariat avec la CARSAT pour dépasser la simple prévention des risques psycho-sociaux et appréhender plus précisément la qualité de vie au travail beaucoup plus large et exigeante.

Le capital humain constitue ce que l'entreprise a de plus précieux. Ce capital a vocation à se développer pour permettre à chaque collaborateur de s'épanouir dans son travail. La responsabilité sociale de Vialis est de prévenir tout risque de discrimination et elle vise au respect de la singularité de chaque collaborateur au quotidien.



DES ÉCHANGES PRIVILÉGIÉS ET DES ACCORDS MAJEURS

Le management de la qualité de vie au travail passe par un dialogue social confiant et permanent. Il a permis d'arrêter toute une série d'accords témoins de la vitalité des échanges et de valeurs partagées.

L'année écoulée a été marquée par cinq réunions d'échanges mensuelles en moyenne avec toutes les Instances Représentatives du Personnel hors période estivale et a conduit notamment à la mise en place de la Base de Données Unique. Ce support d'échange et d'analyse de toutes les données économiques financières et sociales est actif depuis le 15 juin 2015 et permet à tous les acteurs du dialogue social un accès direct à des données confidentielles et actualisées pour nourrir le dialogue social.

Par ailleurs des réunions bilatérales avec les Organisations Syndicales s'inscrivent régulièrement dans ce même courant d'échanges. Les échanges ont conduit à l'adoption d'accords majeurs dont certains s'inscrivent dans le moyen et long terme.

L'accord d'intéressement signé unanimement par les Organisations Représentatives le 20 avril 2015 traduit la volonté de Vialis de partager les gains réalisés du fait d'une meilleure efficacité des collaborateurs et d'une meilleure organisation de l'entreprise.

L'accord unanime du 26 Octobre 2015 relatif à la durée du travail pour les illuminations des marchés de Noël a permis désormais de pérenniser un dispositif pertinent et récurrent.

L'accord de prévoyance pour les non-statutaires signé le 16 novembre 2015 accorde une prévoyance plus favorable à nos jeunes alternants et traduit la volonté de leur accorder une protection plus avantageuse.

L'accord « Don de jours pour enfant malade » et « Modalités de congé pour enfant malade » a été négocié courant décembre 2015 pour une signature en janvier 2016.



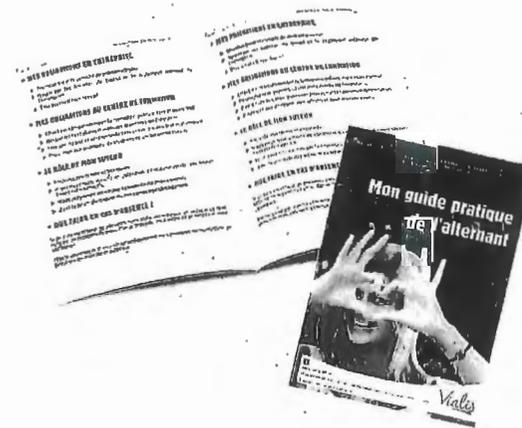
L'accord « Mesures salariales » a été signé le 18 novembre 2015. Cet accord a permis de valoriser l'investissement personnel de nos collaborateurs. Cet accord majeur bénéficie au total à 40 % de l'effectif.

UNE DÉMARCHE RESPONSABLE

La performance de Vialis repose sur le capital de savoir-faire, de savoir-être, et d'initiative de ses collaborateurs. La qualité des services ainsi que la forte réputation d'excellence et de responsabilité de l'entreprise s'est construite sur la durée.

Vialis souhaite promouvoir l'égalité des chances et refléter la société avec sa grande variété de profils, d'expériences et de cultures. Ainsi, l'entreprise accueille depuis le stage d'observation jusqu'au stage de reconversion (AFPA) des jeunes femmes et des jeunes hommes au nombre de 13 en 2015 c'est-à-dire environ 1 personne à temps complet sur une année. De même, 14 jeunes représentant 14 mois de présence à temps complet ont travaillé durant l'été au sein de l'entreprise.

Par ailleurs, les 10 contrats en alternance viennent d'arriver à leur terme avec 100 % de réussite aux examens pour 8 d'entre eux, une proposition d'embauche et une nouvelle orientation avant terme pour 2 autres.



6 nouveaux contrats en alternance viennent d'être signés dans les différents métiers représentés au sein de Vialis ce qui témoigne de l'intérêt partagé pour ce dispositif de promotion. Pour faciliter l'accueil et améliorer le déroulement de la formation de nos alternants un Guide pratique a été élaboré à leur attention.

Vialis a accueilli une classe de Terminale du lycée Bartholdi pour apporter sa contribution à une meilleure connaissance de l'entreprise et découvrir peut être de futurs nouveaux talents. Ainsi donc, Vialis consacre de l'énergie et du temps aux jeunes générations en perspective d'une meilleure insertion professionnelle étant convaincue que leur avenir passe par un partage école-entreprise. L'intégration de ces jeunes demande pour nos collaborateurs un investissement mais apporte aussi ouverture et satisfaction au terme d'un cursus réussi.



Comme l'année passée, les collaborateurs de Vialis témoignent de leur solidarité en faisant don de 1.800 € au Foyer Espoir pour les plus démunis, ainsi qu'un don d'un montant de 1720 € pour les Enfants Malades de l'hôpital Pasteur.

Vialis poursuit aussi ses efforts animés du souci de l'environnement, notre richesse à tous, par une nouvelle campagne de mesure de qualité des eaux souterraines.

Toute petite,
Pauline débordait d'énergie...



Maintenant, avec Vialis
elle vous fait économiser la vôtre.



Pauline,
 Responsable
 développement
 énergies.

Tout petit,
Michel se voyait comédien...



Maintenant, avec Vialis
il est acteur... de sa carrière.



Michel
 Chargé
 d'Utilisation

Vialis entreprise responsable et citoyenne est fière de ses collaborateurs animés du souci de l'excellence. Elle cultive son esprit d'entreprise avec la volonté d'être la meilleure en concrétisant une démarche responsable.

Elle formule le vœu que ceux qui ont des rêves d'enfant deviennent des acteurs de leur carrière avec Vialis.



Tout petit,
Andreas avait le vertige...



Maintenant, avec Vialis
il a pris de la hauteur.

Andreas
 Responsable
 maintenance



Tout petit,
David se voyait corsaire...



Maintenant, avec Vialis
il lutte contre les pirates.

David,
 Administrateur systèmes

PRAP

L'activité physique au travail correspond à l'ensemble des mouvements pouvant affecter l'organisme lors de gestes répétitifs ou de port de charges lourdes. Cette activité reste l'une des principales sources d'accidents du travail et de maladies professionnelles (environ 35 % de l'ensemble des accidents du travail et 85 % des maladies professionnelles en France ces dernières années).



Vialis a donc décidé d'agir sur ce risque en mettant en œuvre la formation action PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique). Ce dispositif basé sur l'implication des collaborateurs dans leur propre sécurité par une évaluation permanente du risque lié à l'activité physique, ainsi qu'à une recherche de moyens de prévention en concertation à chaque niveau hiérarchique a permis en 2015 d'identifier quelques axes d'amélioration à mettre en œuvre. Cette démarche sera renouvelée chaque année afin de former le maximum d'agents, acteurs de leur propre sécurité.

PÉNIBILITÉ

La mise en œuvre du dispositif national « pénibilité » a démarré en 2015 par l'évaluation de plusieurs facteurs de risques professionnels. Ainsi, Vialis a procédé à un inventaire et une pesée des charges susceptibles d'être portées par les salariés, à une mesure de bruit sur le terrain à l'aide de sonomètres adaptés, à l'évaluation de l'exposition à la chaleur...

Bien que n'étant pas lié au dispositif de « service actif », et plus qu'une réponse à la réglementation, cette démarche permettra de concrétiser la mise en place de nouveaux équipements individuels de protection contre le bruit, d'une procédure en cas de canicule, ainsi qu'une évaluation approfondie du risque chimique permettant d'éviter l'exposition à certains produits dangereux.

BA



AUDIT ÉNERGÉTIQUE

L'environnement et notamment les dépenses énergétiques constituent aujourd'hui un enjeu majeur dans notre pays et au-delà de nos frontières. Dès lors, afin de réduire l'impact environnemental de Vialis, notamment en terme de dépenses énergétiques liées aux modes de chauffage, à l'éclairage mais également au transport, l'entreprise a engagé en 2015 une réflexion globale sur ce sujet.

Ainsi un audit de nos dépenses énergétiques passées, ainsi que de l'état actuel de nos équipements, a été réalisé et nous permettra d'établir un plan d'action pluriannuel afin de hiérarchiser les actions à mettre en place en fonction de leur coût de mise en œuvre et des impacts environnementaux.

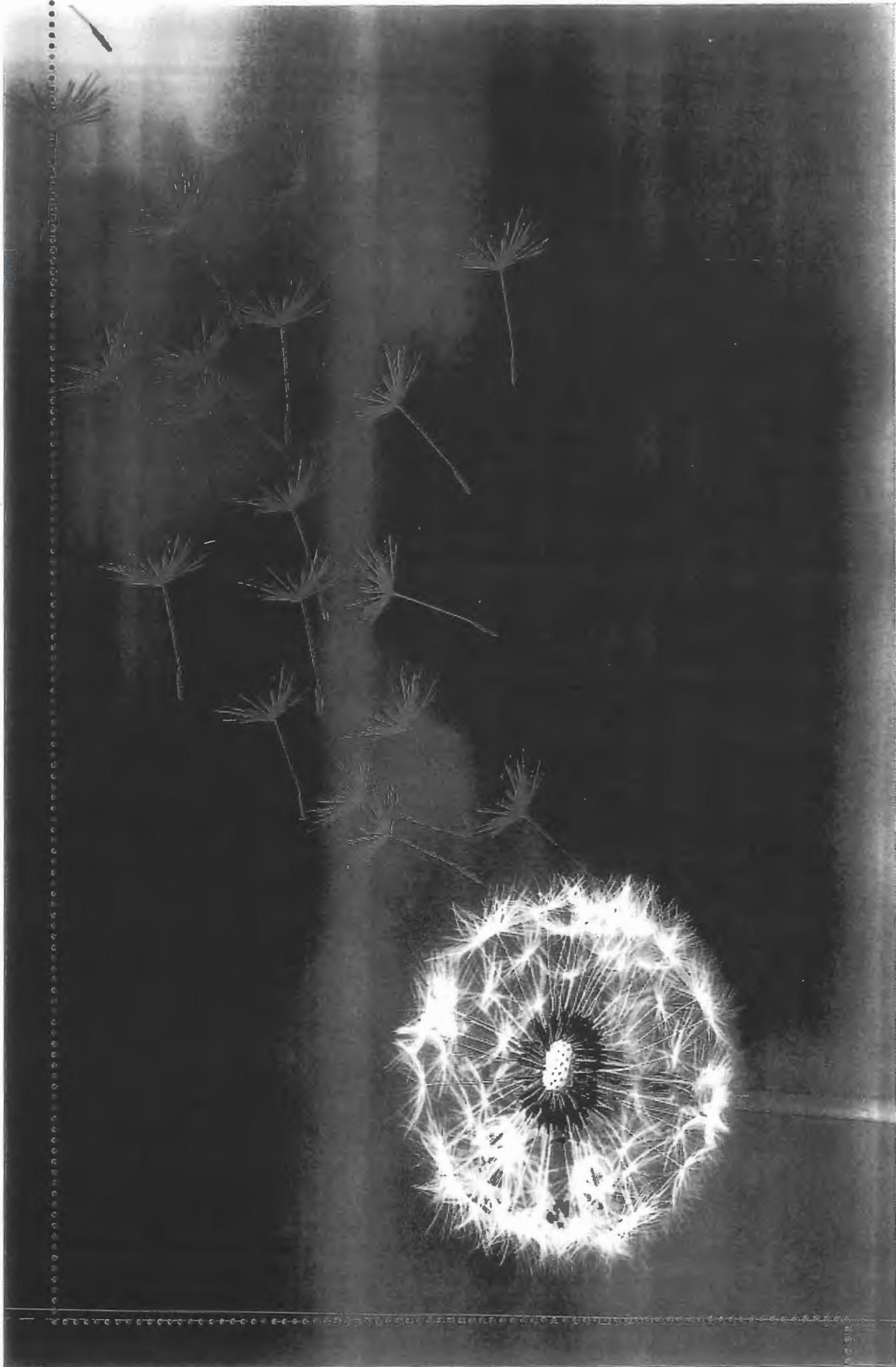
Cette démarche permettra également de valoriser les nombreuses actions déjà menées dans le passé, telles que la mise en place d'éclairage intelligent, l'augmentation du nombre de véhicules propres de notre parc automobile.



B

05.

DIRECTION DE
LA COMMUNICATION



KB

COMMUNICATION PUBLICITAIRE ET CAMPAGNES MÉDIA

L'année 2015 a été ponctuée par différentes actions liées à la mise en place de campagnes média, des opérations de communication institutionnelle, des projets transverses, des actions de communication interne, des événements, la concrétisation de partenariats, les relations avec la presse ainsi que les projets suivis par le Service Consommateurs ou la Documentation.

Les actions média de l'année 2015 ont été orientées majoritairement autour d'opérations liées à notre activité de câblo-opérateur, avec :

- Une **nouvelle offre TV « C'est le bouquet »**, avec une valorisation en 2 temps :
 - en juillet (nouvelles chaînes)
 - en septembre : nouveau bouquet OCS, nouveau décodeur, nouveautés TV7. Des "matinées TV numérique" avec ouverture de l'accueil ont ainsi été organisées deux samedis matins.
- Une **campagne promotionnelle** en fin d'année (un mois d'abonnement offert pour un an d'abonnement).



B

alsen[®]

L'année 2015 a aussi été mise à profit pour le lancement concret de la **communication autour d'alsen** : refonte du logo, définition d'une charte graphique, réalisation de plaquettes, stylos publicitaires, création et mise en ligne d'un site web, mise en avant d'alsen lors du salon Energie Habitat, avec un habillage spécifique dédié.



WEB, E-MARKETING ET RÉSEAUX SOCIAUX

Les réflexions mises en place avec notre prestataire web se sont poursuivies autour du référencement naturel du site internet. La refonte des homepages des sites Vialis et Calixo a été menée en 2015, de manière purement graphique.

L'année 2015 a été mise à profit pour consolider et organiser notre présence sur facebook.
Nombre de fans au 01/01/2015 : 775
Nombre de fans au 31/12/2015 : 1 119,
soit une augmentation de 44 % en un an.

Un compte Viadeo a été ouvert fin d'année 2015 : à ce stade, ce compte est encore en phase de recrutement de « fans ».

ÉVÉNEMENTIELS



Pour entretenir le capital sympathie de l'entreprise, Vialis a organisé ou pris part à différents événementiels tout au long de l'année et sa **présence aux salons** a été renouvelée :

- salon Régional Formation-Emploi,
- salon Énergie Habitat, pour lequel une mise en avant d'alsen a été effectuée pour la première fois ainsi qu'une animation, « Questions pour un lampion ».
- ainsi que le salon des économies d'énergie à Wintzenheim.

COMMUNICATION INTERNE

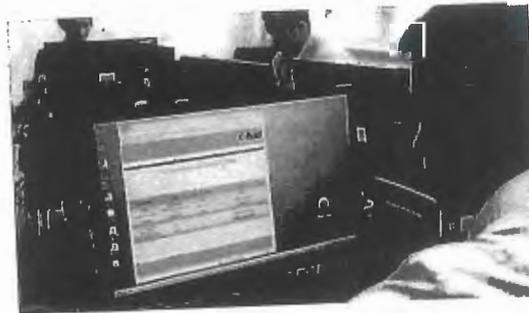
La communication interne de Vialis s'est articulée autour de son journal interne Rythmes et de la Lettre du Directeur Général, tous conçus et rédigés en interne.

Des événementiels réservés au personnel de l'entreprise ont également été organisés :

- le dîner annuel organisé pour la 3^{ème} fois au parc de Schoppenwihr,
- la cérémonie de remise des médailles.

EFLUID

Le projet efluid a vu son lancement effectif début 2014. La Direction de la Communication a été mandatée pour accompagner le développement du projet dans le cadre de la conduite du changement et de la communication interne. Une session de formation initiale a été menée début 2014 afin de mieux cerner la philosophie de l'outil et son mode de fonctionnement. Des sessions complémentaires ont été planifiées au cours de l'année 2015, sur des modules spécialisés d'une part, mais aussi via des formations généralistes de sensibilisation auprès de nouveaux collègues.



La communication interne a soutenu le projet tout au long de l'année.

MÉCÉNAT / PARTENARIAT

LES PARTENARIATS

Vialis affirme sa volonté **d'être présente au cœur de la vie locale, dans la vie associative**, en tant qu'opérateur de proximité via des partenariats nombreux, divers dans leur thématique (SRC Foot, Festival International de Colmar, 7 jours pour le 7^{ème} art, Foire aux Vins, Foulées de la Ligue...), dans leur nature (contribution financière, prestations techniques, soutien de TV7...) et dans leur approche géographique (Colmar et les villages périphériques desservis par Vialis). À noter aussi l'implication de Vialis et des collaborateurs dans des actions relatives à la course à pied, aux couleurs de l'entreprise : participation aux « 10 km de l'entreprise », aux Foulées de la Ligue et inscription d'une équipe Vialis aux cross corporatifs du Haut-Rhin;

B

Cet engagement est cohérent avec les actions « Développement Durable » et transports doux menées régulièrement dans l'année, au même titre que le partenariat avec le Club Cyclotouriste de Colmar.

Concernant les nouveaux partenariats notables en 2015, citons le 1^{er} Marathon de Colmar et son grand succès populaire, ou le Trophée des Villes de Pétanque à Colmar.



PRESSE

Les relations avec la presse se caractérisent par la publication d'un nombre stable de citations dans la presse : Vialis a été citée à 227 reprises (contre 233 en 2014).

SERVICE CONSOMMATEURS

Le Service Consommateurs a continué de gérer :

- l'envoi et le suivi des questionnaires d'Urgence Gaz, dans le périmètre actuel de la certification Afaq.

Pour mémoire, les enquêtes sont administrées désormais par téléphone, avec un taux de retour de 60.47 % (contre 50.48 % en 2014)

- 66 % des personnes ont téléphoné via le numéro d'urgence gaz,
- 59 % des personnes sont très satisfaites de l'accueil téléphonique,
- 75 % disent avoir reçu des conseils de sécurité par l'opérateur,
- 98 % sont globalement satisfaites de l'intervention.

La note moyenne attribuée est de 8,95 sur 10 (29 % ont attribué la note de 10/10), contre 8,66 sur 10 en 2014.

- L'envoi et le suivi des questionnaires de satisfaction Qualimat (chiffres au 31/12/15)

Ce questionnaire de satisfaction porte sur la qualité des services de Vialis pour l'énergie et le câble : 5 235 questionnaires (chiffre stable) ont été envoyés avec un taux de retour de 14 %. Les résultats sont toujours extrêmement positifs :

- 94 % des clients ont globalement une bonne opinion sur Vialis,
- 95 % des clients sont satisfaits du contact commercial et 94 % des accueils physique et téléphonique,
- 48 % ont souscrit leurs abonnements énergies par téléphone alors que 81 % se déplacent pour le câble,
- 96 % sont pleinement satisfaits des interventions techniques,
- 83 % ont consulté le livret de bienvenue et 82 % ont le sentiment de mieux connaître Vialis par ce biais.

A noter qu'en 2015, la décision a été prise de reverser, pour chaque questionnaire complété reçu en retour, un euro à l'Association Rêves (soit un don d'environ 800 euros).



101 réclamations écrites ont été recensées par le Service Consommateurs (contre 95 en 2014).

B

06.

DIRECTION
FINANCIERE



B

B

LES FAITS MARQUANTS

La Direction Financière de Vialis s'est mobilisée tout au long de l'année 2015 dans des projets de grande ampleur : efluid, ATRD4, la sécurisation des échanges de flux bancaires, les achats, la gestion et maintenance des bâtiments ou du parc automobile ...etc, sans oublier toutes les missions qui relèvent de son cœur de métier : les placements, la gestion des impayés, l'élaboration des budgets ou la clôture des comptes, notamment.

ZOOM

Plus précisément, la Direction Financière s'est mobilisée autour de :

- **La clôture des comptes**, examinés et approuvés lors du Conseil d'Administration de mai et certifiés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de juin sur la base des rapports du Commissaire aux Comptes qui vérifie que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives et qu'ils sont réguliers et sincères.
- **La production de tous les documents financiers** issus de la clôture des comptes, tels que le rapport de gestion financier, le rapport annuel et l'annexe qui complète le compte de résultat ainsi que le bilan qui doit présenter la valeur du patrimoine brute de Vialis à la fin de l'exercice.
- **La garantie des règles et des méthodes comptables** qui doivent être régulières et sincères et doivent donner une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice.
- **L'assistance au Commissariat aux Comptes** pour la clôture des comptes.
- **L'élaboration des résultats de la comptabilité analytique** des activités de Vialis après la clôture des comptes de comptabilité générale.
- **L'élaboration des budgets.**
- **La production des rapports du délégataire.**
- **Le tarif d'acheminement du gaz : ATRD4 (Accès des Tiers aux Réseaux de Distribution).** Les tarifs péréqués d'utilisation des réseaux de distribution de gaz naturel des entreprises locales de distribution sont entrés en vigueur le 1^{er} juillet 2013 en application de la délibération de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) du 25 avril 2013. La grille tarifaire d'acheminement du gaz applicable par Vialis, qui découle de la délibération de la CRE, est ajustée mécaniquement au 1^{er} juillet de chaque année durant la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2017.

B

- L'externalisation des indemnités de fin de carrière.

Les indemnités de fin de carrière représentent un complément de rémunération versé aux salariés lors de leur départ en inactivité.

Afin de financer cette charge, l'employeur peut décider d'alimenter un fonds externe. En plus de l'avantage fiscal (les primes versées sont déductibles fiscalement), les fonds externalisés sont productifs d'intérêts.

Vialis a décidé fin 2015, d'externaliser auprès de ACM Vie, l'ensemble du passif social estimé au 31/12/2015.

- La création d'un point d'entrée unique pour la remise des flux

La Direction Financière a optimisé les règles et procédures de fonctionnement par la création d'un point d'entrée unique entre la BECM et le CIC qui permet de gérer l'ensemble des échanges de flux (activité électricité) entre Vialis et Alsen.

- Les placements

La moyenne annuelle des montants placés est en baisse (- 9 % en 2015 par rapport à 2014). Les gains de placements suivent la même tendance (394 k€ en 2015, contre

456 k€ en 2014). Toutefois, le taux de rendement moyen reste stable (2,39 % en 2015 contre 2,51 % en 2014).

Ce bon résultat est lié, d'une part aux emprunts obligataires souscrits en 2011 (rémunération annuelle garantie de 4.80 % en moyenne) et d'autre part, aux comptes à terme progressifs souscrits en 2012 (rémunération annuelle de 3,50 % pour la dernière période).

- Le Projet efluid

Les départements comptables et financiers de Vialis se sont pleinement investis dans ce projet d'envergure.

Les travaux ont porté notamment sur :

- Le passage en production du lot 1 (tarifs jaunes et tarifs verts) :
 - Contrôle de la migration,
 - Contrôle des flux générés dans le nouvel outil,
 - Clés flexibles,
 - Rapprochements bancaires,
 - Production des états déclaratifs et fiscaux.

• La préparation de la migration du lot 2 (électricité + gaz) :

- Validation des schémas d'écritures comptables avec un changement de méthode concernant la clientèle mensualisée,
- Gestion des clés analytiques,
- Validation de la méthode de reprise des impayés et des échéanciers de mensualisation en cours.



- La sécurisation des échanges de flux bancaires

La fraude bancaire est un phénomène en recrudescence depuis 2 ans. Nos partenaires bancaires ont attiré notre attention sur l'importance d'avoir une politique interne de sécurité.

Afin de limiter les risques en matière d'échanges de flux bancaires, Vialis s'est dotée d'une solution de sécurisation.

Pendant toute la durée de la liaison, la protection est assurée en continu contre toute tentative d'intrusion, d'altération des données ou de virus informatique.

- La Gestion des Impayés

La stabilité de la provision pour créances douteuses se confirme. Elle est même en légère baisse en 2015 (+ 9% en 2014, - 0,08 % en 2015) et ceci en dépit de la crise économique et financière.

Ceci est le résultat des efforts liés au suivi des impayés et de l'étroite collaboration mise en œuvre avec le cabinet de recouvrement notamment.

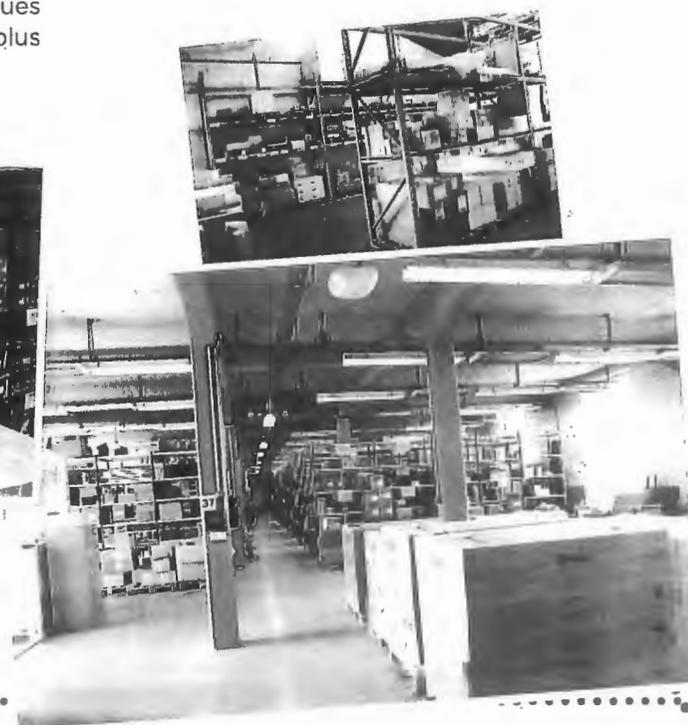
Un effort particulier a été fait pour apurer les créances impayées avant migration vers le nouvel outil efluid.

ACHATS ET LOGISTIQUE

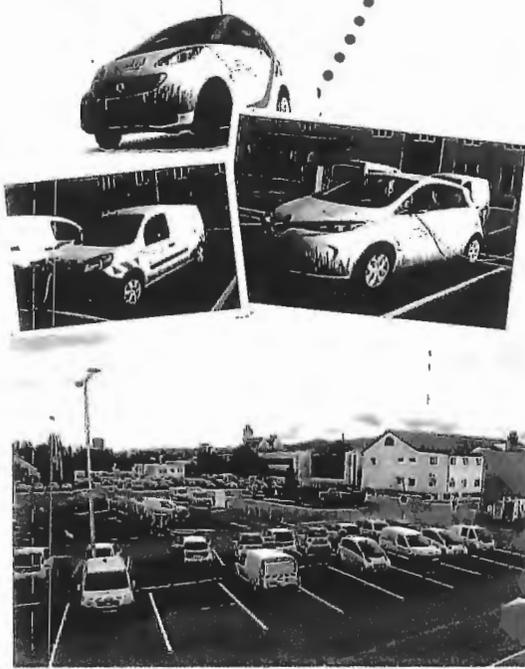
Le département Achats et Logistique intervient en contact transversal avec quasiment l'intégralité des intervenants de Vialis, pour des conseils sur le choix d'orientation stratégique sur la politique d'achat à long terme de l'entreprise ainsi que sur des problématiques de maintenance ou logistique beaucoup plus opérationnelles.

Gestion du stock

La valeur du stock à l'inventaire poursuit sa baisse entamée l'année dernière. Cette baisse est de 30 k€ par rapport à 2014 et constitue la valorisation la plus basse depuis 2011. Le stock au 31 décembre 2015 a été valorisé pour un montant de 1 097 057.45 €. Les commissaires aux comptes ont validé la bonne gestion du stock de Vialis.



13



Parc automobile

À ce jour, le suivi du parc automobile est entièrement informatisé :

- Kilométrage,
- Consommations,
- Réparations,
- Contrôles techniques,
- Révisions,
- Etc.

Ainsi nous pouvons analyser le coût total de chaque véhicule du parc automobile et déterminer les marges de progression dans le cadre des économies potentielles.

Les « Grands travaux »

2015 aura été une année avec de nombreux chantiers d'importance. Parmi les réaménagements effectués au sein de différents bâtiments, citons en particulier la finalisation du « Parvls » devant le bâtiment d'accueil.

Débuté en 2013, ce chantier aura coûté au total 500 k€.

Unanimentement appréciée, cette réalisation associe le côté esthétique simple et dépouillé, mettant en valeur le bâtiment d'accueil, au côté pratique, tout en respectant les contraintes réglementaires d'accessibilité.

ET AUSSI :

- **Bilan énergétique** : ce dossier a pu être traité dans les meilleures conditions grâce à la centralisation et au suivi informatique de notre parc automobile,
- **Certification ISO,**
- **Veille réglementaire** (réforme des marchés publics).



5

07.

ANALYSE FINANCIÈRE



B



LES CHIFFRES 2015

Un Résultat net de **5.068 k€ (3.959 k€ en 2014)**, en hausse de 28.01 %.

Cette augmentation est principalement liée à la hausse de la marge gaz (+ 6.315 k€) qui intègre une estimation des pertes de Gaz pour un montant de 3.868 k€.

Ces pertes diverses se définissent par la différence entre les quantités livrées par les transporteurs en entrée du réseau de distribution et les quantités effectivement facturées aux clients sur ce réseau.

Elles proviennent des pertes techniques (fuites,...), de la marge d'imprécision du comptage du gaz des postes de transport et des pertes non techniques (fraudes, ...).

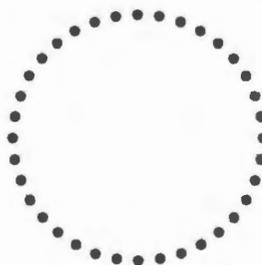
L'alerte est apparue à partir de fin 2014 lorsque le constat a été établi que les courbes d'achats et de ventes ne se croisaient plus à aucun moment de l'année. Ces pertes et différences diverses ayant été trop peu « baissées »,

une régularisation de 78 GWh sur la période 1993 à 2014 (soit 3,7 GWh par an) a été opérée.

Il est à noter que 17.522 GWh ont été achetés sur cette période, le ratio de rectification est de 0,44 % de nos ventes cumulées possibles. Les pertes résiduelles sont par conséquent de 0,08 % sur la période 1993-2014.

La progression de la marge brute globale (39.386 k€ par rapport à 32.854 k€ en 2014) est de + 6.532 k€.

Il est à noter que la marge globale TV par câble, Internet et Téléphonie est en progression de 284 k€ essentiellement avec les marges TV (+ 89 k€), Internet (+155 k€) et Téléphonie (+ 46 k€), la marge globale passe de 6.878 k€ en 2014 à 7.162 k€ en 2015.



Le **Chiffre d'Affaires** est de **86.809 k€** en 2015 contre 82.771 k€ en 2014, soit une évolution positive de **4.038 k€**.

Il est à noter que le chiffre d'affaires gaz et électricité représente 85 % du chiffre d'affaires total (73.348 k€).

Le chiffre d'affaires de l'**activité gaz** s'élève à 34.849 k€ contre 31.855 k€ en 2014, soit une hausse de 9.40 %.

Le chiffre d'affaires de l'**activité électricité** est de 38.499 k€, il est en légère progression de 322 k€ par rapport à celui de 2014 qui était de 38.177 k€.

Le chiffre d'affaires de l'**activité Éclairage et Signalisation** s'élève pour 2015 à 2.551 k€ contre 2.768 k€ en 2014 (en régression de 217 k€, soit - 7.84 %).

En 2015, le chiffre d'affaires pour l'**activité TV par câble, Internet et Téléphonie** est de 10.901 k€ contre 9.908 k€ en 2014, soit une progression de 993 k€ (+ 10,02 %).

L'activité TV par Câble progresse de 631 k€, celle de l'Internet de 200 k€, celle de la Téléphonie de 41 k€ et celle du Haut-débit de 121 k€.


B

L'**EBE (Excédent Brut d'Exploitation)** passe de 13.969 k€ en 2014 à 17.723 k€ en 2015, soit une variation à la hausse de 3.754 k€ due à la hausse de la marge brute citée ci-dessus mais atténuée par la hausse des charges d'externalisation des indemnités de fin de carrière (IFC) pour 1.464 k€ qui représentent un complément de rémunération versé aux salariés lors de leur départ en inactivité.

Il faut aussi noter la hausse des charges externes d'exploitation liées au projet Efluid (intérimaires, formation et contrats de maintenance).

Le Résultat d'Exploitation est de 7.943 k€ contre 5.093 k€ en 2014, soit une hausse de 2.850 k€, qui correspond à une variation de + 55.96 % concernant les éléments cités dans le premier paragraphe ainsi qu'aux augmentations des postes amortissements, provisions et reprises (+ 1.251 k€) ainsi que les Certificats d'Economie d'Energie.

Le Résultat financier : 361 k€ (contre 480 k€ en 2014) est en baisse de 119 k€.

L'**exercice 2015 affiche une situation de trésorerie en diminution**, du fait notamment de l'externalisation des indemnités de fin de carrière pour 1.464 k€ . Elle est en effet de 17.961 k€ au 31.12.2015, alors qu'elle était de 22.233 k€ au 31.12.2014 et de 21.696 k€ au 31.12.2013.

Vialis n'a pas souscrit d'emprunt ni de ligne de trésorerie et n'a pas de dettes à long terme au 31.12.2015.

Les investissements sont de 12.6 millions et sont donc autofinancés.

Le résultat de 5.068 k€ est net des impôts sur les bénéfices qui sont de 2.595 k€ (SIG 2015) contre 1.918 k€ en 2014, soit une augmentation de 35.30 % par rapport à 2014.

Ce bon résultat 2015 donnera lieu au versement d'un montant global de la participation et de l'intéressement de **621 k€** contre 489 k€ en 2014 (**146 k€ d'intéressement et 475 k€ de participation**).

ÉLÉMENTS FINANCIERS

B

BILAN ACTIF

31/12/2015

31/12/2014

	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets et droits similaires	8 260 562,30	5 299 681,93	2 960 880,37	1 253 992,36
Fonds commercial	1 900 000,00	0,00	1 900 000,00	1 900 000,00
Immobilisations incorporelles en cours	179 436,06	0,00	179 436,06	1 337 072,04
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	3 032 786,22	606 461,43	2 426 324,79	2 000 961,08
Constructions	8 822 049,89	3 539 782,29	5 282 267,60	5 454 365,99
Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 841 709,81	4 024 969,90	3 816 739,91	3 179 865,93
Immobilisations en concession	153 611 775,34	57 714 972,65	95 896 802,69	92 991 630,82
Autres immobilisations corporelles	4 485 758,37	3 351 728,66	1 134 029,71	817 188,97
Immobilisations corporelles en cours	203 768,74	0,00	203 768,74	1 179 663,04
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Autres participations	2 267 568,20	0,00	2 267 568,20	1 475 060,97
Prêts	692 907,45	186 856,47	506 050,98	496 858,40
Autres immobilisations financières	499 069,40	0,00	499 069,40	494 194,40
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	191 797 391,78	74 724 453,33	117 072 938,45	112 580 854,00

ACTIF CIRCULANT

STOCKS

Matières premières et autres approvisionnements	1 097 057,45	0,00	1 097 057,45	1 127 120,78
En-cours de production (biens et services)	198 950,13	56 621,85	142 328,28	178 958,96
Produits intermédiaires et finis	1 090 876,86	415 702,48	675 174,38	0,00
Marchandises	29 070,00	0,00	29 070,00	0,00
Avances et acomptes versés sur commandes	52 565,43	0,00	52 565,43	102 900,00

CRÉANCES

Clients et comptes rattachés	17 088 845,75	3 035 820,00	14 053 025,75	14 408 211,04
Autres créances	844 486,72	0,00	844 486,72	1 436 043,41

DIVERS

Valeurs mobilières de placement	13 943 733,14	58 227,48	13 885 505,66	18 403 042,72
Disponibilités	4 075 189,78	0,00	4 075 189,78	3 829 886,38

TOTAL ACTIF CIRCULANT	38 420 775,26	3 566 371,81	34 854 403,45	39 486 163,29
------------------------------	----------------------	---------------------	----------------------	----------------------

COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF

Charges constatées d'avance	1 638 034,51	0,00	1 638 034,51	941 267,89
-----------------------------	--------------	------	--------------	------------

TOTAL GÉNÉRAL	231 856 201,55	78 290 825,14	153 565 376,41	153 008 285,18
----------------------	-----------------------	----------------------	-----------------------	-----------------------

BILAN PASSIF

	31/12/2015	31/12/2014
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital social (dont versé : 20 000 000,00)	20 000 000,00	20 000 000,00
Réserve légale	1 584 545,13	1 386 572,14
Autres réserves	18 186 393,24	15 724 906,52
Report à nouveau	649 055,22	0,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (BÉNÉFICE)	5 067 573,87	3 959 459,71
Subventions d'investissement	35 859,96	53 084,61
TOTAL	45 523 427,42	41 124 022,98
AUTRES FONDS PROPRES		
Droits des concédants	71 793 071,57	71 802 661,68
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	19 168,61	19 000,00
Provisions pour charges	10 793 948,91	10 436 473,99
TOTAL	10 813 117,52	10 455 473,99
DETTES		
Dépôts et cautionnements reçus	30 443,00	30 443,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	226 134,13	244 886,94
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 259 014,37	10 109 577,52
Dettes fiscales et sociales	7 329 547,03	7 153 566,52
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	537 313,09	435 210,35
Autres dettes	4 023,45	0,00
TOTAL	18 386 475,07	17 973 684,33
COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF		
Produits constatés d'avance	7 049 284,83	11 652 442,20
TOTAL GÉNÉRAL	153 565 376,41	153 008 285,18

ÉLÉMENTS FINANCIERS

B

COMPTE DE RÉSULTAT

31/12/2015

31/12/2014

Total

Total

PRODUITS D'EXPLOITATION

Vente de marchandises	451 260,00	0,00
Production vendue (biens)	72 775 815,27	69 195 555,04
Production vendue (services)	13 582 207,51	13 575 902,83
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	86 809 282,78	82 771 457,87
Production stockée	120 951,71	-28 349,72
Production immobilisée	7 844 559,41	5 917 971,28
Subventions d'exploitation	33 642,24	35 463,84
Reprises sur provisions	3 172 475,58	3 137 243,52
Transferts de charges	1 987 019,33	2 278 740,93
Autres produits	654 439,07	798 437,86
Total des produits d'exploitation	100 622 370,12	94 910 965,58

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises	423 125,00	0,00
Variation de stock	-29 070,00	0,00
Achats de matières premières et autres approvisionnements	42 409 316,19	45 265 184,75
Variation de stock	30 063,33	43 185,93
Autres achats et charges externes	18 300 328,04	14 112 376,72
Impôts, taxes et versements assimilés	2 143 984,23	1 947 089,44
Salaires et traitements	10 020 557,33	9 839 156,21
Charges sociales	5 720 553,14	5 752 577,12
Dotations aux amortissements des immobilisations	5 074 555,94	4 372 718,28
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	3 508 144,33	3 038 136,00
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 041 937,61	1 927 215,26
Autres charges	3 035 510,85	3 520 122,50
Total des charges d'exploitation	92 679 005,99	89 817 762,21
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	7 943 364,13	5 093 203,37

B

31/12/2015 31/12/2014

Total Total

PRODUITS FINANCIERS

Revenus des titres de participation	110,00	100,00
Revenus des créances immobilisées	4 875,00	0,00
Autres intérêts et produits assimilés	227 366,94	334 070,36
Reprises sur provisions	19 726,54	38 940,66
Produits nets sur cessions de V.M.P.	171 194,44	126 631,12
Total des produits financiers	423 272,92	499 742,14

CHARGES FINANCIÈRES

Dotations aux amortissements et provisions	62 564,10	19 726,54
Total des charges financières	62 564,10	19 726,54
RÉSULTAT FINANCIER	360 708,82	480 015,60

RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS

8 304 072,95 5 573 218,97

31/12/2015 31/12/2014

Total Total

PRODUITS EXCEPTIONNELS

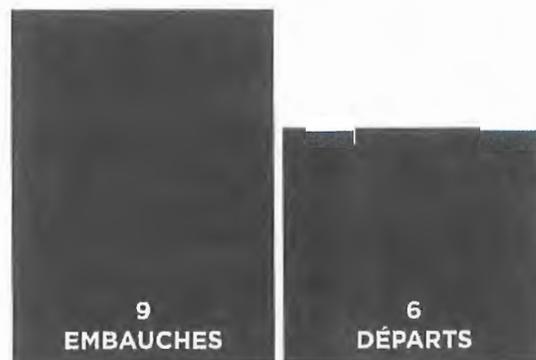
Sur opérations de gestion	4 550,76	750 466,80
Sur opérations en capital	138 515,62	54 786,05
Total des produits exceptionnels	143 066,38	805 252,85

CHARGES EXCEPTIONNELLES

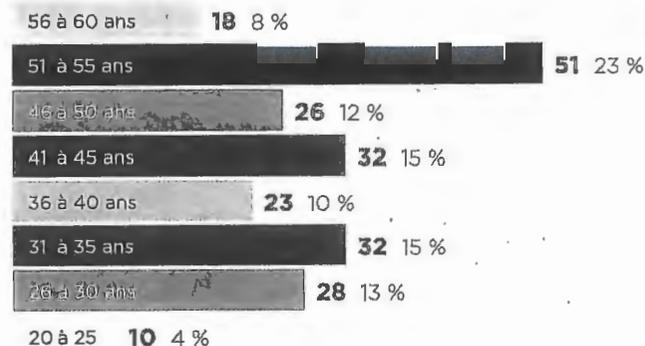
Sur opérations de gestion	114 187,24	0,00
Sur opérations en capital	48 545,40	12 303,62
Total des charges exceptionnelles	162 732,64	12 303,62
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-19 666,26	792 949,23
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	621 268,00	489 190,57
Impôts sur les bénéfices	2 595 564,82	1 917 517,92
Total des produits	101 188 709,42	96 215 960,57
Total des charges	96 121 135,55	92 256 500,86
RÉSULTAT NET	5 067 573,87	3 959 459,71

DONNÉES SOCIALES

EFFECTIF

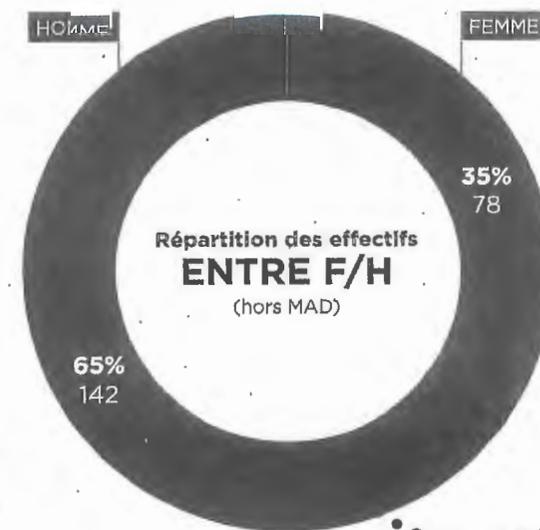
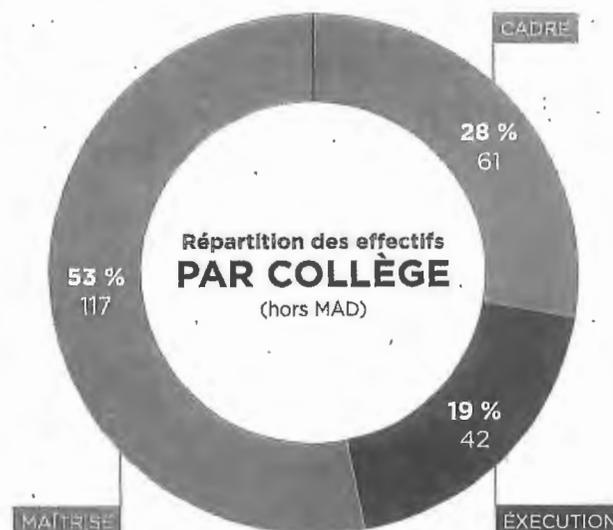


IEG : EMBAUCHES/DÉPARTS 2015



PYRAMIDE DES ÂGES
au 31.12.2015 (hors MAD)

Âge moyen : 42,4 ans
Hommes : 42,5 ans
Femmes : 42,2 ans

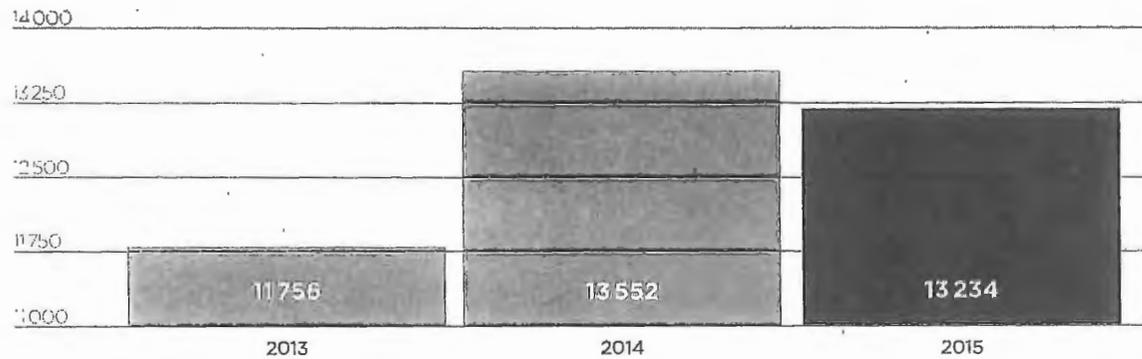


MAD = MIS À DISPOSITION

23

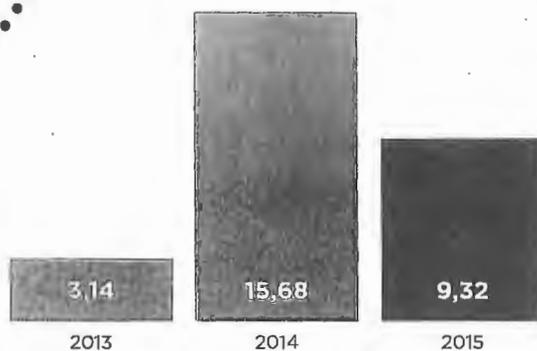
FORMATION

Nombre d'actions	76 actions mises en œuvre en 2015 (certaines ont généré plusieurs sessions)
Nombre total d'heures de formation	Plan de formation : 5.790 h Alternance : 7.445 h
Nombre d'heures de formation consacrées à la sécurité et aux habilitations	2.283 heures et 394 stagiaires (soit hors alternance : 39 % du volume d'heures et 65 % du nombre total de stagiaires)
Nombre d'heures de formation consacrées à EFLUID	2.008 heures et 94 stagiaires (35 % du volume d'heures hors alternance et un montant de 131.040 €)
Dépenses totales de formation	727,9 k€ dont 94.592 € de versement obligatoire selon la réforme de 2014
Pourcentage de la masse salariale	7,7 %

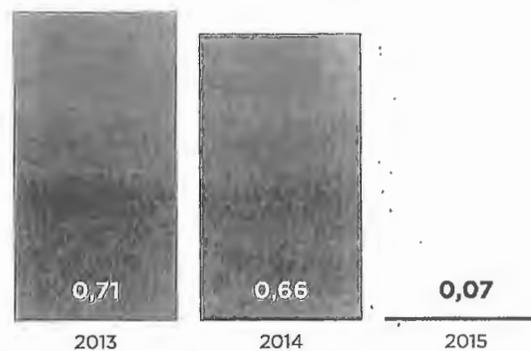


EVOLUTION DU NOMBRE D'HEURES TOTALES DE FORMATION DISPENSÉES
(plan de formation + alternance)

DONNÉES SOCIALES



ÉVOLUTION DU TAUX DE FRÉQUENCE



ÉVOLUTION DU TAUX DE GRAVITÉ

SÉCURITÉ

DIALOGUE SOCIAL

Nombre d'accords d'entreprise signés en 2015	4
Accord d'intéressement	20/4/15
Accord relatif à la durée du travail - Illuminations des marchés de Noël	26/10/15
Accord relatif à la mise en place d'une couverture « frais de santé »	16/11/15
Accord mesures salariales 2016	18/11/15

SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS

	2012	2013	2014	2015	Evolution
Effectifs IEG hors agents mis à disposition	225	219	217	220	1,4 %
Répartition hommes / femmes	149 / 76	143 / 76	142 / 75	142 / 78	0% / +4,0 %
Personnel mis à disposition (p.m.)	6	6	4	4	0,0 %
Contrat à durée déterminée	0	0	0	0	-
Contrats de professionnalisation	3	3	4	4	0,0 %
Contrats d'apprentissage	9	14	11	7	-36,4 %
Embauches statutaires	8	10	10	9	-10,0 %
Départs (retraite ou autres)	8	16	12 + 2 P.M.	6	-50,0 %
Moyenne d'âge	42,2	41,8	42,2	42,4	0,5 %
Heures supplémentaires brutes	7 752	7 562	7 392	8 846	19,7 %
Nombre d'Accidents du travail avec arrêt	2	1	5	3	-40,0 %
Taux de fréquence accidents de travail	6,17	3,14	15,68	9,32	-40,6 %
Taux de gravité accidents de travail	0,1	0,7	0,7	0,07	-89,4 %
Taux d'absentéisme (uniquement motifs liés à la maladie)	3,6 %	4,1 %	4,6 %	5,3 %	16,2 %
Nombre d'heures de formation	10 575	11 756	13 552	13 234	-2,3 %
Dépenses formation / masse salariale	5,2 %	6,0 %	6,7 %	7,7 %	15,3 %

SIÈGE SOCIAL

10 rue des Bonnes Gens
CS 70187
68004 COLMAR CEDEX France
Tél. : 03 89 24 60 50
E-mail : info@calixo.net
www.vialis.tm.fr
www.calixo.net

INFORMATION CLIENTÈLE

ÉLECTRICITÉ ET GAZ NATUREL :
Tél. : 03 89 24 60 60

TV PAR CÂBLE, INTERNET ET TÉLÉPHONIE :
Tél. : 03 89 24 60 40

ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION :
Tél. : 03 89 24 60 88

SERVICE CONSOMMATEURS

Tél. : 03 89 24 69 99
E-mail : consommateurs@vialis.tm.fr

URGENCES 24 H / 24

URGENCE GAZ :

0 800 00 68 00 Service et appels gratuits

URGENCE ÉLECTRICITÉ :
Tél. : 03 89 23 99 77

ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE

TV, INTERNET ET TÉLÉPHONIE :
Tél. : 09 73 01 02 03
(prix d'un appel local depuis un poste fixe)

ÉDITÉ PAR

Vialis / Direction de la Communication

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Philippe PIVARD

COORDINATION

Delphine COLLIN

CONCEPTION GRAPHIQUE

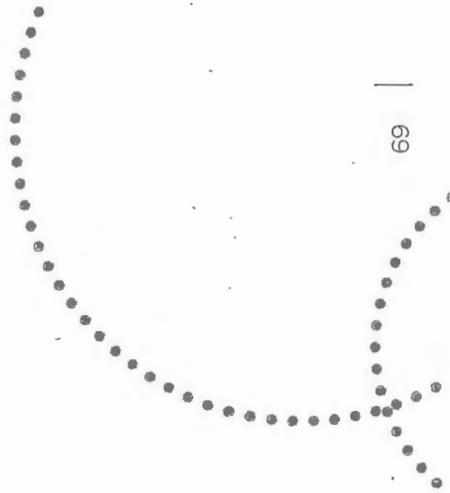
Anaèle DIGOIN

MISE EN PAGE

Prospectiv*

CRÉDITS PHOTOS

Nathalie PERRET, Anaèle DIGOIN,
Delphine COLLIN, Marie POIROT,
Vivien BIXEL, Emmanuel BREYSSE,
Philippe VOGEL, Francis TREIBER,
Jean-Marc HEDOIN, Fotolia,
Jean-Christophe SCHLUCK,
R.E.V.E (Rallye Européen Véhicule
Électrique), Big Family, Prospectiv*



30

3

Vialis

10 rue des Bonnes Gens
CS 70187
68004 COLMAR CEDEX France

Tél. : 03 89 24 60 50
E-mail : info@calixo.net

www.vialis.tm.fr



L'énergie est notre avenir, économisons-la !



REÇU À LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

Nombre de présents : 42
absent : 0
excusés : 7

Point 6 Rapport d'activités 2015 de l'Association PREALIS de Colmar.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Jean-Pierre BECHLER qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Corinne LOUIS qui donne procuration à M. WEISS, Mme Marie LATHOUD qui donne procuration à M. SISSLER, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. BRUGGER, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI et Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à Mme ANGLARET-BRICKERT.

LE CONSEIL PREND ACTE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 23 septembre 2016**

REÇU À LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

**POINT N°6 Rapport d'activités 2015
de l'Association PREALIS de Colmar**

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose le rapport annuel 2015 de L'Association PREALIS de Colmar ci-joint.

Le Maire



Pour ampliation conforme
Colmar, le 22 SEP. 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

60

PREALIS

REÇU À LA PRÉFECTURE
26 SEP. 2016



Gestion de la Restauration Scolaire
Rapport technique et financier 2015

Rapport technique et financier 2015

Les principales missions de PREALIS

dans le cadre de la délégation de Service Public

Dans le cadre de la délégation de Service Public:

- L'élaboration des menus
- La confection, la livraison et la distribution des repas
- La gestion de la facturation et des encaissements
- Le suivi de la qualité de la prestation et l'animation des commissions de menus
- Le transport des enfants en bus

Hors délégation de Service Public:

- Le périscolaire : accueil du matin, études surveillées et garderies du soir
- Le soutien scolaire et l'aide individualisée aux devoirs, en lien avec la Ville de COLMAR

3

PREALIS : sa structure

- Les ressources humaines : 106 salariés (41 équivalent temps plein)
 - La structure administrative : 5 personnes
 - L'effectif affecté à la préparation et la distribution des repas : 26 personnes
 - L'effectif affecté au périscolaire, matin et après-midi : 75 personnes
- Un conseil d'administration, composé de 15 membres, représentants des parents d'élèves et de bénévoles qualifiés dans des domaines spécifiques liés à l'activité : enseignement, restauration collective et nutrition

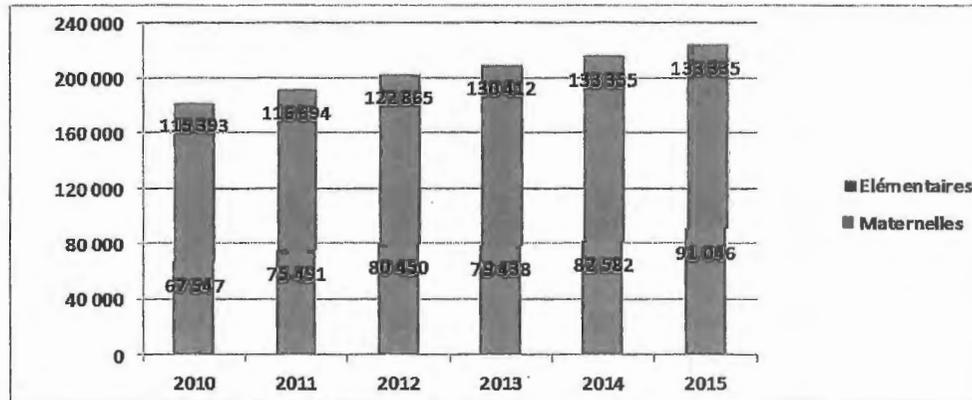
L'activité 2015 « Restauration Scolaire »

- **139 jours de fonctionnement, pour :**
 - 21 écoles maternelles
 - 13 écoles élémentaires
- **224 381 repas servis :**
 - 91 046 pour les maternelles (82 582 en 2014), soit + 10,24 %
 - 133 335 pour les élémentaires (133 355 en 2014), soit 0,00 %
- **une fréquentation journalière de 1 614 enfants (1 554 en 2014),** soit 60 enfants supplémentaires (+ 4 %)
- **500 enfants, transportés en moyenne, par jour**

Restauration Scolaire

Evolution du nombre de repas servis

Exercices	Jours	Maternelles		Elémentaires		Total	My / jour	
Année 2010	140	67 547	37%	115 393	63%	182 940	1 307	
Année 2011	139	75 491	39%	116 694	61%	192 185	1 383	+ 5,8%
Année 2012	140	80 450	40%	122 865	60%	203 315	1 452	+ 5,0%
Année 2013	140	79 438	38%	130 412	62%	209 850	1 499	+ 3,2%
Année 2014	139	82 582	38%	133 355	62%	215 937	1 554	+ 7,0%
Année 2015	139	91 046	41%	133 335	59%	224 381	1 614	+ 7,7%
Prévision année 2016	139	94 116	41%	135 930	59%	230 046	1 655	+ 2,5%



2014 à 2015 : + 8 444 repas, soit + 3,9 %

2010 à 2015 : + 41 441 repas, soit + 22,7 %

Rapport technique et financier 2015

3

Quatre faits marquants en 2015

- **Sur l'année scolaire** : les actions précises portant sur la lutte contre le gaspillage alimentaire
- **Septembre** : déploiement du nouveau logiciel d'exploitation pour les dossiers d'inscription et la facturation
- **Octobre** : accueil sur le site Anne Franck des enfants des Violettes
- **Décembre** : Signature de la délégation de service public pour la restauration scolaire pour une durée de 6 ans
 - A noter, dès le 1^{er} janvier 2016 :
 - 35 % des plats issus de l'agriculture biologique
 - 50 % des plats issus de la production locale ou régionale
 - 70 % des plats issus de produits frais

3

Les données économiques et financières

Compte de résultat PREALIS « activité restauration scolaire »

Libellés	Année 2015		Année 2014	
Produits	1 699 382 €	100,0%	1 643 351 €	100,0%
Production vendue	1 018 029 €	59,9%	996 189 €	60,6%
Subvention d'exploitation	608 883 €	35,8%	586 810 €	35,7%
Autres produits	72 470 €	4,3%	60 352 €	3,7%
Achats	1 131 602 €	66,6%	1 127 103 €	68,6%
Prestation des repas	908 025 €	53,4%	900 079 €	54,8%
Prestation des transports	113 102 €	6,7%	115 593 €	7,0%
Autres achats	110 475 €	6,5%	111 431 €	6,8%
Marge brute	567 780 €	33,4%	516 248 €	31,4%
Autres charges	555 970 €	32,7%	511 390 €	31,1%
Impôts et taxes	9 811 €	0,6%	8 254 €	0,5%
Masse salariale	456 266 €	26,8%	420 281 €	25,6%
Amortissements et provisions	91 339 €	5,4%	84 172 €	5,1%
Autres charges	-1 446 €	-0,1%	-1 317 €	-0,1%
Résultat d'exploitation	11 810 €	0,7%	4 858 €	0,3%
Produits financiers	55 €	0,0%	182 €	0,0%
Produits exceptionnels	518 €	0,0%	546 €	0,0%
Charges exceptionnelles	1 706 €	0,1%	8 182 €	0,5%
Résultat de l'exercice	10 677 €	0,6%	-2 596 €	-0,2%



Les données économiques et financières

Compte de résultat PREALIS « activité restauration scolaire »

Son évolution

Exercices	Repas servis	Produits	Charges	Résultat	
Année 2010	182 940	1 410 348 €	1 398 707 €	11 641 €	0,8%
Année 2011	192 185	1 449 558 €	1 462 575 €	-13 017 €	-0,9%
Année 2012	203 315	1 503 684 €	1 519 344 €	-15 660 €	-1,0%
Année 2013	209 850	1 599 581 €	1 600 859 €	-1 278 €	-0,1%
Année 2014	215 937	1 644 079 €	1 646 675 €	-2 596 €	-0,2%
Année 2015	224 381	1 699 955 €	1 689 279 €	10 676 €	0,6%
Prévision année 2016	230 046	1 758 791 €	1 750 388 €	8 403 €	0,5%

Les Investissements 2015

Sites	Matériels	Montant
Pfister	Renouvellement des équipements	2 412 €
Ensemble des sites	Vaisselle et équipements divers	8 878 €
Siège	Logiciel d'exploitation	20 292 €
	Total	31 582 €

Deux des principaux dossiers 2016

- L' aménagement dans la salle de restauration de Barres d'un self pour les élémentaires
- La continuité des actions sur le gaspillage alimentaire engagée en 2015

REÇU À LA PRÉFECTURE
26 SEP. 2016

Nombre de présents : 42
absent : 0
excusés : 7

**Point 7 Rapport d'activités 2015 du Centre Communal d'Action Sociale
de la Ville de Colmar.**

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Jean-Pierre BECHLER qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Corinne LOUIS qui donne procuration à M. WEISS, Mme Marie LATHOUD qui donne procuration à M. SISSLER, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. BRUGGER, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI et Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à Mme ANGLARET-BRICKERT.

LE CONSEIL PREND ACTE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 23 septembre 2016**

POINT N° 7 Rapport d'activités 2015
du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar

Conformément à l'article R.314-50 du Code de l'Action Sociale et des Familles, je vous propose le rapport annuel 2015 du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar ci-joint.

REÇU À LA PRÉFECTURE
26 SEP. 2016

Le Maire



Pour ampliation conforme
Colmar, le 22 SEP. 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

Handwritten text, possibly a signature or date, located in the lower middle section of the page.



CCAS



Colmar

RAPPORT D'ACTIVITES

ANNEE 2015

COU A LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

Le CCAS de la Ville de Colmar a été créé le 1^{er} janvier 2011. Le service municipal Action Sociale et Aînés est ainsi devenu un Etablissement Public Administratif (EPA). Il est situé 11, rue Etroite. Le CCAS est présidé de droit par le Maire.

Un service social municipal a été maintenu pour :

- L'instruction et le suivi des subventions d'investissement
- La gestion des bâtiments communaux à caractère social
- La mise en œuvre des engagements de la Municipalité : le Conseil des Sages, la participation à un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées
- L'organisation et la gestion du Plan Canicule
- Le Conseil Local de Santé Mentale, présidé par Mme Charluteau, Adjointe au Maire
- Les actions labélisées Agenda 21 : petit jardin partagé de la rue étroite, action de lutte contre la précarité énergétique (distribution des packs énergie)
- Le service social dédié au personnel municipal

Les agents mis à disposition du CCAS assurent ainsi les missions dévolues au CCAS et celles relevant du service social municipal.

13

I. FONCTIONNEMENT

1. Les administrateurs du Conseil d'Administration

- ↗ Mme Christiane Charluteau, Adjointe au Maire, Vice-Présidente du CCAS
- ↗ M. Jean-Jacques Weiss, Adjoint au Maire
- ↗ Mme Roseline Houpin, Adjointe au Maire
- ↗ Mme Corinne Louis, Conseillère Municipale Déléguée
- ↗ Mme Caroline Sanchez, Conseillère Municipale
- ↗ Mme Christiane Diemunsch, au titre de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)
- ↗ M. Daniel Rebert, Vice-Président de APALIB', au titre des associations des retraités et personnes âgées
- ↗ M. Michel Zipper, Président de l'U.N.I.A.T, au titre des associations des personnes handicapées
- ↗ M. Laurent Konopinski, directeur de l'association APPUIS,
et M. Hubert Philipp, Président de LA MANNE, au titre des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois en 2015 :

12 février 2015	Compte-rendu des décisions prises par délégation PT n°1 : avances sur subventions PT n°2 : subventions aux associations 1 ^{ère} tranche PT n°3 : avenant à la convention relative au Micro-Crédit
9 juin 2015	Compte-rendu des décisions prises par délégation PT n°1 : Compte de Gestion 2014 PT n°2 : Compte Administratif 2014 PT n°3 : Affectation du résultat 2014 PT n°4 : Délégation de pouvoirs au Président PT n°5 : subventions aux associations 2 ^{ème} tranche PT n°6 : convention CCAS / CAF PT n°7 : convention CCAS / APALIB
20 octobre 2015	Compte-rendu des décisions prises par délégation Information : Plan Canicule 2015 PT n°1 : Budget Supplémentaire 2015 PT n°2 : Débat d'Orientations Budgétaires 2016 PT n°3 : subvention à une association PT n°4 : Fête de Noël 2015
15 décembre 2015	Compte-rendu des décisions prises par délégation Information : Rapport d'Activités 2014 PT n°1 : Budget 2016 PT n°2 : subventions à 3 associations PT n°3 : convention CCAS / Mission Locale PT n°4 : avenant à la convention relative au FSL-Energie

2. Le personnel du CCAS

L'équipe du CCAS compte 23 agents (20,8 ETP) ; à partir du 1^{er} octobre 2015, 22 agents (20 ETP) suite à un départ à la retraite. Parmi les effectifs, le CCAS compte 2 agents recrutés en Contrat d'Avenir.

Charges de Personnel 2015 : 798 050 €

II. ELEMENTS FINANCIERS

Compte administratif 2015

↳ **Dépenses2 106 356,31 €**

↳ **Recettes.....2 211 943,13 €** dont la subvention d'équilibre de la Ville de Colmar de 2 082 461,00 €

III. LES MISSIONS DU CCAS

1. Accueillir et aider

Dans le cadre de ses missions de solidarité, le CCAS accueille quotidiennement des personnes en situation de précarité et de vulnérabilité afin de les aider à faire face à leurs difficultés et à retrouver une autonomie.

L'accueil des publics spécifiques :

- Un agent, basé à l'espace Bel Age, assure spécifiquement l'accueil du public âgé qui rencontre des difficultés financières. Il participe également à la constitution des dossiers d'aide sociale à l'hébergement pour personnes âgées.
- Un autre agent est particulièrement dédié à l'accompagnement social des personnes sans domicile fixe (SDF). Il accueille, écoute et assure l'accompagnement social et les ouvertures des droits (accès à un compte bancaire, demande de RSa, CMU,...) des SDF. Ce travailleur social accompagne les personnes vers le logement ou un hébergement. Dans cette perspective, il instruit les dispositifs d'aide (FSL accès, mobilier de première nécessité,...). Cet agent est également en charge des domiciliations en application de l'article L.264-1 à 5 du Code de l'Action Sociale et des Familles. En 2015, **455 colmariens domiciliés** au CCAS.

a. La mission du pré-accueil

En 2015, **18 675 personnes** ont été reçues au pré-accueil du CCAS.

Porte d'entrée de toute personne sollicitant une aide, une information ou un conseil, ce poste est assuré en alternance par les travailleurs sociaux de l'équipe de l'aide locale.

Les missions principales de ce poste sont l'accueil, l'orientation et l'information du public, ainsi que la délivrance des aides au transport (tickets bus, PASS-mobilité). Y sont délivrés les secours spécifiques aux personnes sans domicile fixe, et c'est au pré-accueil que les personnes domiciliées viennent chercher leurs courriers.

b. L'instruction et l'ouverture des droits pour les usagers (FSL, FSL-E, prestations CAF, prestations extra-légales [secours et prêts CAF,...], aide à la mutuelle, TPS, TSS,..). La mission du travailleur social est d'ouvrir l'ensemble des droits auquel l'utilisateur peut prétendre. Il s'agit en l'espèce de la concrétisation d'une des conclusions de l'Analyse des Besoins Sociaux réalisée en 2014.

c. Le facilitateur administratif

Le CCAS propose une aide administrative aux Colmariens en difficulté sociale ayant des problèmes à remplir les formulaires de demandes d'aide ou qui sont dépassés par leurs papiers familiaux à trier. Ce soutien technique facilite l'accès aux droits par la constitution et le suivi des dossiers administratifs tels que des demandes de prestations CAF, des dossiers pour obtention d'un logement social, des demandes de délais de paiement ainsi que tout autre document à compléter. Il est également possible d'être aidé dans l'organisation du tri des papiers familiaux nécessaire dans toute constitution de dossier. En 2015, **331 personnes** ont sollicité l'aide du facilitateur administratif.

d. L'accompagnement social et le soutien financier aux personnes en difficulté : 5 305 personnes ont été reçues en entretien social en 2015.

Les travailleurs sociaux assurent l'accompagnement social et le soutien financier des Colmariens en difficulté qui sont reçus en entretien au cours duquel leur situation familiale, sociale et financière est analysée. Au vu de la situation et du reste à vivre, une aide est délivrée par le CCAS en fonction du barème d'attribution des secours dans des domaines aussi divers que l'aide alimentaire, l'aide à l'énergie, au logement, au transport, à l'insertion... L'aide délivrée est assortie d'une contrepartie adaptée à chaque situation : s'engager dans une démarche d'insertion, mensualiser certaines charges, rembourser une dette, accepter un suivi budgétaire ou déposer un dossier de surendettement, par exemple.

e. L'accompagnement des bénéficiaires du RSA : en partenariat avec le Conseil Départemental, l'accompagnement des bénéficiaires du RSa et l'élaboration d'un contrat d'engagements réciproques sont assurés par 4 agents du CCAS (3 assistantes sociales et 1 travailleur social pour les personnes SDF). En 2015, **276 contrats RSa** signés et accompagnés par le CCAS.

2. Les autres actions à destination de nos publics

a. **Les tarifs préférentiels pour les transports bus** : en partenariat avec la STUCE et Colmar Agglomération, cette action favorise l'usage des transports en commun pour les habitants de Colmar de plus de 60 ans. Les seniors colmariens peuvent se déplacer dans tout le réseau de la TRACE en présentant soit la Carte annuelle Lyric Plus CAC (pour les 70 ans et plus) soit la Carte mensuelle Lyric Colmar (de 60 à 69 ans). En 2015, **1 813 cartes mensuelles et 1 605 cartes annuelles** ont été délivrées.

b. **La Maison Départementale des Personnes Handicapées** : un agent du CCAS instruit les demandes colmariennes de participation financière pour des travaux d'amélioration de l'habitat, essentiellement des travaux d'accessibilité de salles de bain, ou l'acquisition d'équipements adaptés, qui sont soumises à l'ensemble des financeurs dans le cadre de la Commission départementale pour le handicap. En 2015, **6 dossiers colmariens pour un montant de 1 640,00 €.**

c. **Les autres actions du CCAS :**

- **Le dispositif secours/emploi** : qui donne la possibilité aux usagers de satisfaire à leurs charges financières de la vie courante en travaillant plutôt qu'en sollicitant un secours. L'utilisateur qui sollicite un secours est accueilli par les travailleurs sociaux du CCAS et, au vu de sa demande et s'il en est d'accord, est orienté vers Manne Emploi. L'association devient son employeur et prend contact avec les services municipaux partenaires (propreté, enseignement) pour le positionner sur des heures de travail à hauteur de l'aide financière validée par le CCAS. Lorsque les heures de travail sont effectuées, l'utilisateur est destinataire d'une fiche de paie et l'association règle directement la dette aux créanciers. En 2015, **29 bénéficiaires** pour 2 253,54 heures travaillées et rémunérées, un coût de 38 310,48 € pour le CCAS.
- **La prévention des expulsions**, en agissant dès les premiers impayés, en lien avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), le Conseil Départemental et les bailleurs sociaux. Le CCAS siège à la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives (CCAPEX).
- **Le secrétariat FSL-Energie** : le CCAS et le Conseil Départemental sont partenaires, par voie contractuelle, dans le dispositif du Fonds de Solidarité Logement – volet Energie. Le CCAS assure pour le compte du Département le secrétariat du FSL-Energie. A ce titre, un agent du CCAS est affecté à cette mission (0,65 ETP) moyennant une indemnisation du Département de 18 000 €.

En 2015, **424 subventions attribuées, 39 prêts alloués, pour un montant de 183 288 €** (crédits départementaux). Le CCAS abonde le Fonds départemental à hauteur de 30 000 € en 2015.

- **Le micro-crédit personnel** : le CCAS est engagé dans le dispositif de micro-crédit personnel en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations, le Crédit Mutuel Bartholdi et la Caisse d'Épargne. Le CCAS instruit les dossiers, accompagne l'emprunteur pendant toute la durée du prêt et soutient le dispositif en bonifiant les intérêts à hauteur de 50 %. Les projets finançables portent sur le logement, l'insertion professionnelle et les frais d'obsèques. En 2015, **8 dossiers déposés, 3 prêts accordés.**

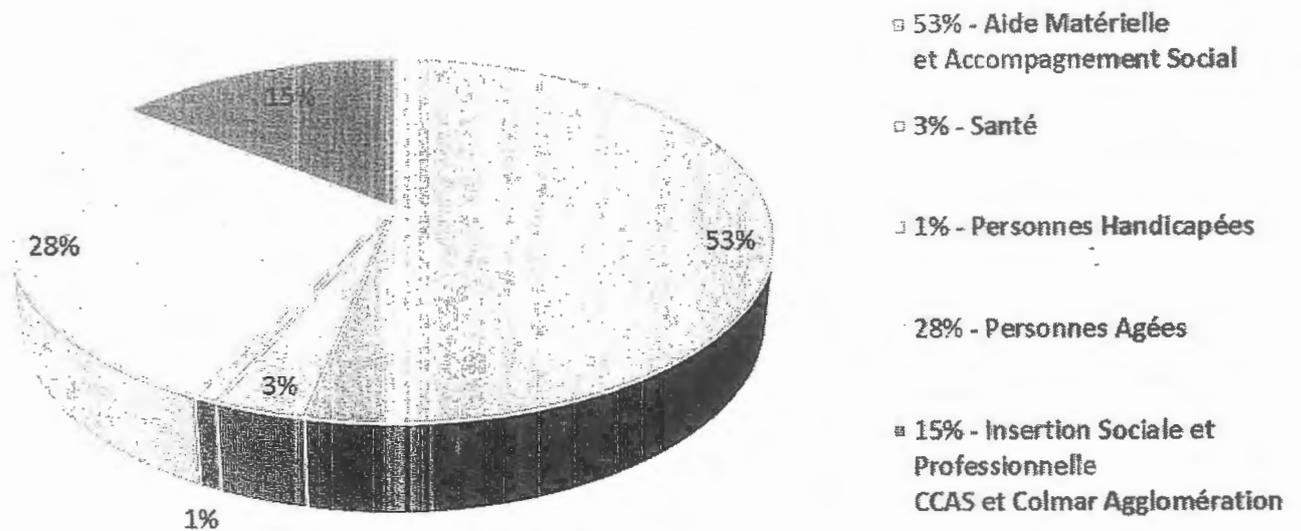
3. Le soutien aux associations colmariennes partenaires du CCAS

De nombreuses associations œuvrent sur le territoire de Colmar. Les projets menés par ces structures sont complémentaires à l'action du CCAS et font l'objet, pour certains, d'un soutien financier.

49 dossiers de demande de subventions ont été réceptionnés et instruits. Dans le cadre de la politique de soutien aux associations œuvrant dans le domaine de l'action sociale, le Conseil d'Administration du CCAS a attribué pour l'année 2015 un montant de **541 988 € de subventions en direction de 35 associations** qui ont mené **36 projets sur le territoire de Colmar**, dans les thématiques suivantes : Personnes Handicapées, Santé, Personnes Agées, Aide matérielle et accompagnement social des familles et Insertion sociale et professionnelle.

Par ailleurs, considérant que les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) participent par leur activité à la mise à l'emploi d'un public en grande difficulté, notamment issus des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, et sont soutenues au niveau local par le CCAS de Colmar pour leur action sur le plan social, **Colmar Agglomération a répondu favorablement à hauteur de 50 % à la demande financière des SIAE soutenues par le CCAS de Colmar, soit 31 250 €** au bénéfice de la Manne Emploi, ADEIS et ACCES. Par ce partenariat financier, il a été pris en compte que le soutien aux associations relève autant d'un enjeu social que d'une thématique d'insertion économique.

Répartition des subventions versées par thématique en 2015



PERSPECTIVES 2016

- « Guide d'accès aux droits » : un nouvel outil de travail pour les agents du CCAS
- Le dispositif d'accompagnement global des bénéficiaires de minima sociaux en lien avec le Conseil Départemental
- Fête de Noël des Personnes Agées : nouveautés organisationnelles
- Secrétariat du FSL-Energie : fin de la délégation départementale au CCAS
- Tableau des secours : nouvelle formule
- Transports bus pour les Personnes Agées : évolution des dispositifs
- Partenariat avec la Mission Locale pour former à la gestion budgétaire les jeunes suivis par la ML.

60

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 42

absent : 0

excusés : 7

REÇU À LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

Point 8 Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Jean-Pierre BECHLER qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Corinne LOUIS qui donne procuration à M. WEISS, Mme Marie LATHOUD qui donne procuration à M. SISSLER, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. BRUGGER, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI et Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à Mme ANGLARET-BRICKERT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 23 septembre 2016

26 SEP. 2016

**Point N° 8 ATTRIBUTION DE LA PARTICIPATION POUR UN DISPOSITIF
D'ALERTE ET D'ASSISTANCE AUX PERSONNES AGEES**Rapporteur : Madame Christiane CHARLUTEAU, Adjointe au Maire

Par délibération du Conseil Municipal du 16 avril 2014, la Ville de Colmar, afin de permettre aux personnes âgées de vivre sereinement chez elles, accorde une aide financière à l'acquisition ou à la souscription d'un abonnement pour un dispositif d'alerte et d'assistance (téléassistance). Cette action, à distinguer de la participation financière à la protection des habitations, résulte des 35 nouveaux engagements pris par l'équipe majoritaire.

Cette aide financière se traduit par le versement de 120 € pour tout dispositif d'un coût supérieur ou égal à ce montant. Si ce dernier est inférieur à 120 €, la participation sera à hauteur du coût d'acquisition ou d'abonnement.

Les conditions d'attribution pour pouvoir bénéficier de cette aide financière sont les suivantes :

- être âgé de 75 ans et plus ;
- habiter Colmar ;
- vivre à domicile ;
- être en situation de « fragilité ».

Il convient, dans le cadre de ce dispositif, d'attribuer la participation de la Ville à 9 personnes.

Le récapitulatif de l'intervention de la Ville se présente comme suit :

Intitulé	Nombre de personnes bénéficiaires	Montant de l'intervention de la Ville
Aide de 120 €	9	1 080 €
Aide inférieure à 120 €	0	0 €
Total	9	1 080 €

Depuis la mise en œuvre de ce dispositif, 54 personnes auront bénéficié de cette mesure pour un montant total de 6 480 €.



En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

REÇU A LA PRÉFECTURE
26 SEP. 2016

sur l'avis des Commissions Réunies
après avoir délibéré,

DECIDE

- d'octroyer une aide financière à 9 Colmariens remplissant les conditions précisées ci-dessus ;
- d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts au budget de la Ville de Colmar Fonction 61 compte 657.4.

AUTORISE

Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Maire



Pour ampliation conforme
Colmar, le 22 SEP. 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 42
absent : 0
excusés : 7

REÇU À LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

Point 9 Affectation des fonds de concours attribués par Colmar Agglomération.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Jean-Pierre BECHLER qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Corinne LOUIS qui donne procuration à M. WEISS, Mme Marie LATHOUD qui donne procuration à M. SISSLER, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. BRUGGER, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI et Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à Mme ANGLARET-BRICKERT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 23 septembre 2016

Point n° 9. Affectation des fonds de concours attribués par Colmar Agglomération

Rapporteur : M. Matthieu JAEGY, Adjoint au Maire

REÇU À LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

Par délibération en date du 18 décembre 2014, le Conseil Communautaire a décidé d'attribuer un fonds de concours à chacune des communes membres de Colmar Agglomération au prorata de sa population pour le financement d'un équipement communal. Le montant attribué à la Ville de Colmar a été fixé à 2,25 M€ sur la période 2014, 2015 et 2016.

Une partie de ce fonds de concours a déjà été versée en 2015 pour un montant de 1,5 M€, permettant ainsi de soutenir le financement des aménagements complémentaires au Colmar Stadium, les travaux de requalification du tronçon Est de la Rocade Verte (1^{ère} tranche), ainsi que les travaux d'aménagements du Parc des Expositions.

Le solde du fonds de concours disponible est aujourd'hui de 750 000 €.

Par ailleurs, en 2016, la Ville dispose d'un crédit-avoir positif de 1 218 289,48 €, liés aux investissements en eaux pluviales. Ce crédit-avoir résulte de la différence entre les crédits alloués par Colmar Agglomération pour les dépenses d'investissement en eaux pluviales et les dépenses réalisées pour le compte de la Ville de Colmar. Par délibération du 04 février 2016, le Conseil Communautaire a approuvé la transformation d'une partie de ce crédit-avoir positif en fonds de concours de 571 645 €.

Conformément à l'article L 5216-5 VI, le versement d'un fonds de concours est autorisé si trois conditions sont réunies :

- le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement ;
- le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions et FCTVA, par le bénéficiaire du fonds de concours ;
- le fonds de concours doit avoir donné lieu à des délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal concernés.

Il est proposé d'affecter le montant des fonds de concours au financement des projets suivants :

	Montant prévisionnel	Dépenses nettes prévisionnelles	Fonds de concours Colmar Agglomération		Taux de subventionnement de CA*
			Solde 2014-2016	Issu du crédit-avoir "eaux pluviales"	
<i>Opération non assujettie à la TVA</i>	en TTC	hors subventions / hors FCTVA			par rapport aux dépenses nettes
Centre Européen du Livre et de l'Illustration	14 500 000 €	5 921 420 €	750 000 €	-	12,7%
<i>Opération assujettie à la TVA</i>	en HT	hors subventions			par rapport aux dépenses nettes
Parc de stationnement Gare Est : "Parking Bleyle"	11 448 000 €	4 158 400 €	-	571 645 €	13,7%

* CA : Colmar Agglomération

Les fonds de concours ainsi affectés sont inférieurs à 50 % des coûts de réalisation prévisionnels, fonds de compensation de la TVA et subventions déduits.

Le fonds de concours de 750 000 €, déjà inscrit au budget primitif 2016, sera versé par Colmar Agglomération à la Ville de Colmar d'ici le 31 décembre 2016.

S'agissant des recettes correspondant au fonds de concours « eaux pluviales », il vous est proposé de les inscrire au budget primitif 2017 pour permettre leur versement au cours de l'exercice 2017 par la Communauté d'Agglomération.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission des Services à la Population, de la Solidarité, de la Politique de la Ville et de la Sécurité, émis lors de sa séance du 02 septembre 2016

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies,

Après avoir délibéré

REÇU A LA PRÉFECTURE
26 SEP. 2016

DECIDE

D'affecter :

- le solde du fonds de concours de 750 000 € au financement du projet du Centre Européen du Livre et de l'Illustration ;
- le fonds de concours issu du crédit-avoir « eaux pluviales » de 571 645 € au financement de la construction du parc de stationnement Bleyle.

PROPOSE

Que les crédits correspondants au fonds de concours issu du crédit-avoir « eaux pluviales » de 571 645 € soient inscrits en recettes au budget primitif 2017 sous l'opération 20163 « Parc de stationnement Gare Est ».

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de Colmar Agglomération le solde du fonds de concours de 750 000 € et le fonds de concours issu du crédit-avoir « eaux pluviales » de 571 645 € au titre du soutien au financement de ces projets.

CHARGE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Pour ampliation conforme
Colmar, le 22 SEP. 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

Le Maire,

ADOPTÉ

127

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

REÇU À LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

Nombre de présents : 42

absent : 0

excusés : 7

Point 10 SRC Escrime : plan de redressement de l'Association et attribution d'un apport en fonds associatif avec droit de reprise.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Jean-Pierre BECHLER qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Corinne LOUIS qui donne procuration à M. WEISS, Mme Marie LATHOUD qui donne procuration à M. SISSLER, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. BRUGGER, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI et Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à Mme ANGLARET-BRICKERT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 23 septembre 2016**

REÇU À LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

**Point n° 10 SRC ESCRIME : PLAN DE REDRESSEMENT DE L'ASSOCIATION
ET ATTRIBUTION D'UN APPORT EN FONDS ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE**

Rapporteur : M. Matthieu JAEGY, Adjoint au Maire

Créée le 20 mars 1927, l'Association des Sports Réunis de Colmar escrime est devenue au fil des années l'un des clubs d'escrime les plus importants de France. Comptant près de 150 licenciés, dont 5 sportifs handicapés moteur, l'Association remporte régulièrement des titres mondiaux et nationaux, fruit d'un énorme et inlassable travail de formation.

La Ville de Colmar, engagée depuis toujours dans une politique très active de soutien aux pratiques sportives et du sport de haut niveau, a décidé de construire une salle d'escrime en vue d'améliorer les conditions générales d'organisation de cette activité. Réalisé en 2009 sur le site de la Waldeslust, cet équipement de très haute technicité est mis gratuitement à la disposition de l'Association.

Conformément aux dispositions prises par la convention du 26 octobre 2015, l'Association supporte l'intégralité des charges liées au fonctionnement de l'équipement, à l'exception des frais de chauffage, pris en charge à hauteur de 50 % par la Ville. Les nouvelles charges de fonctionnement n'ayant pas été suffisamment anticipées par l'Association, sa situation financière s'est rapidement dégradée au cours des 6 dernières années.

Aujourd'hui, l'Association connaît d'importantes difficultés structurelles de gestion. Ses fonds associatifs sont négatifs et ne lui permettent plus d'assurer le financement de son exploitation.

Le risque de cessation de paiement à court terme étant important, l'Association doit à présent reconstituer ses fonds propres afin de pouvoir continuer à s'inscrire durablement dans le paysage sportif colmarien, et plus généralement dans le sport de haut niveau.

Face à l'urgence de la situation, la Ville a décidé d'accompagner l'Association dans ses difficultés en établissant, en concertation avec son équipe dirigeante, un plan de redressement. Ce document, contractualisé entre la Ville et l'Association, présente les engagements réciproques des deux parties destinés à rétablir la pérennité financière de l'Association.

L'Association s'est donc engagée à réaliser des économies substantielles et à rechercher de nouvelles sources de financement, de manière à dégager des résultats suffisamment excédentaires lui permettant de financer ses activités.



Selon ce plan de redressement, la Ville s'engagerait réciproquement à soutenir l'Association en lui accordant un apport en fonds associatif avec droit de reprise de 65 000 €. Cet apport sera ensuite restitué à la Ville selon les modalités de la convention annexée au plan de redressement de l'Association.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission des Services à la Population, de la Solidarité, de la Politique de la Ville et de la Sécurité, émis lors de sa séance du 02 septembre 2016

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies,

REÇU À LA PRÉFECTURE

Après avoir délibéré

26 SEP. 2016

APPROUVE

Le plan de redressement de l'Association, les engagements réciproques des deux parties, ainsi que les modalités figurant dans la convention d'apport en fonds associatifs avec droit de reprise.

DECIDE

D'attribuer un apport en fonds associatif avec droit de reprise de 65 000 € à l'Association des SRC escrime.

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,



Pour ampliation conforme
Colmar, le 22 SEP. 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

REÇU À LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

Nombre de présents : 42

absent : 0

excusés : 7

Point 11 Attribution d'une subvention à l'Agence d'Attractivité de l'Alsace pour la réalisation de travaux d'aménagement au Château Kiener.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Jean-Pierre BECHLER qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Corinne LOUIS qui donne procuration à M. WEISS, Mme Marie LATHOUD qui donne procuration à M. SISSLER, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. BRUGGER, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI et Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à Mme ANGLARET-BRICKERT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 23 septembre 2016**

**POINT N° 11 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'AGENCE D'ATTRACTIVITE DE
L'ALSACE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT
AU CHATEAU KIENER**

REÇU A LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

Rapporteur : M. DREYFUSS, Adjoint au Maire

L'Agence d'Attractivité de l'Alsace occupe des locaux, propriété communale, 24 rue de Verdun à Colmar (Château KIENER), dans le cadre d'une convention de mise à disposition signée le 1^{er} octobre 2014.

Dans la perspective d'améliorer les conditions d'accueil de ses personnels, mais également de se doter d'un espace de réception adapté à ses activités représentatives, elle souhaite réaliser des travaux d'aménagement d'une partie du sous-sol afin de le transformer en un espace de déjeuner et de réception.

Ainsi, elle envisage la réfection complète de la salle commune du sous-sol, la réfection du bloc sanitaire et la réalisation d'un office (avec création d'un coin cuisine). Le montant total des travaux est estimé à 72 000 € TTC.

Le plan de financement de l'Agence prévoit une participation de la Région à hauteur de 48 000 €. Par ailleurs, elle sollicite la participation financière de la Ville de Colmar.

Dans la mesure où ces travaux vont permettre une remise en état du sous-sol et une amélioration de sa ventilation, ils apporteront un réel bénéfice à la qualité de ce bâtiment communal. Ainsi, il est proposé que la Ville de Colmar participe à la réalisation de ces travaux à hauteur de 10 000 €, sous la forme d'une subvention d'investissement à l'Agence, dans le cadre d'une convention de financement tripartite Région – Ville – Agence, dont le projet est annexé à la présente délibération.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis de la Commission Administrative le 5 septembre 2016,

Vu l'avis des Commissions Réunies le 12 septembre 2016,

Après avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser l'Agence d'Attractivité de l'Alsace à réaliser les travaux tels que définis dans la présente délibération,

MAIRIE DE COLMAR

Direction de l'Attractivité Economique et de la Mobilité
Service du Développement Economique

Séance du Conseil Municipal du 19 septembre 2016

- d'attribuer, à l'Agence d'Attractivité de l'Alsace, une subvention d'investissement forfaitaire de 10 000 € dans le cadre de la réalisation de ces travaux,

DIT

que les crédits nécessaires sont disponibles au budget général 2016, code service 191, fonction 90, article 20422 intitulé « subvention d'équipement aux personnes de droit privé – biens mobiliers, matériel et études ».

AUTORISE

M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération et notamment la convention de financement annexée à la présente délibération.

REÇU A LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

Le Maire



Pour ampliation conforme
Colmar, le

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

**CONVENTION DE FINANCEMENT POUR DES
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES LOCAUX DE
L'AGENCE D'ATTRACTIVITE DE L'ALSACE
SITUES AU CHATEAU KIENER A COLMAR**

Entre

La Région Grand Est, dont le siège se trouve 1 Place Adrien Zeller à STRASBOURG, représentée par son Président, M. Philippe RICHERT, dénommée « la Région »,

D'une part,

L'Agence d'Attractivité de l'Alsace, dont la siège se trouve 24 rue de Verdun à Colmar représentée par son Président, M. André REICHARDT, dénommée « l'Agence »,

D'autre part

Et

La Ville de COLMAR, dont le siège se trouve 1 Place de la Mairie à COLMAR, représentée par son Maire, Monsieur Gilbert MEYER, dénommée « la Ville »,

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional d'Alsace du

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Colmar du

Vu la décision du Conseil d'Administration de l'Agence d'Attractivité de l'Alsace du ...

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de présenter les modalités de financement par la Région et la Ville des travaux d'aménagement de locaux que prévoit de réaliser l'Agence d'Attractivité de l'Alsace dans les locaux qu'elle occupe Château Kiener, 24 rue de Verdun à Colmar.

Selon les termes de la convention de mise à disposition de locaux signée le 1^{er} octobre 2014 par la Ville de Colmar et l'Agence d'Attractivité de l'Alsace, la Ville autorise l'Agence à réaliser les travaux détaillés dans l'article 2 de la présente convention.

ARTICLE 2 : PROGRAMME ET MONTANT DE L'ENVELOPPE

L'opération consiste à transformer, au sous-sol du Château Kiener, les locaux d'une ancienne demi-pension en un espace de repos et de déjeuner pour le personnel et de réception pour les besoins de l'Agence.

La partie réaménagée sera isolée du reste du sous-sol par des parois et des portes coupe-feu.

Les locaux comprendront (voir plan en annexe) :

- un bloc sanitaire doté de 2 WC et d'un point d'eau ;
- la salle commune dont les murs extérieurs seront isolés par un doublage placo ventilé, d'un faux-plafond avec intégration de nouveaux luminaires et d'une remise en peinture complète du local ;
- un office nécessitant la reprise partielle du carrelage au sol et aux murs, l'adaptation des équipements électriques et sanitaires ainsi que la mise en place de petit mobilier de cuisine.

La maîtrise d'ouvrage des travaux est assurée par l'Agence d'Attractivité de l'Alsace.

Les travaux devront être achevés fin 2016.

ARTICLE 3 : MONTANT DES PARTICIPATIONS ET MODALITES DE VERSEMENT

3.1 Plan de financement

Le montant total prévu pour ces travaux est de 72 000 € TTC. L'agence n'étant pas assujettie à la TVA, elle ne pourra pas la récupérer.

La Région participera forfaitairement à l'opération à hauteur de 48.000 €.

La Ville de Colmar participera forfaitairement à l'opération à hauteur de 10 000 €.

Le solde de 14 000 € sera pris en charge par l'Agence d'Attractivité de l'Alsace.

3.2 Modalités de versement

La participation financière de la Région s'effectuera en deux versements :

- un premier versement de 80%, lors du démarrage des travaux, sur la base d'un appel de fond,
- un second versement de 20% après achèvement des travaux, sur la base d'un appel de fond assorti d'un état des dépenses réalisées.

La participation financière de la Ville de Colmar s'effectuera en un versement unique, après achèvement des travaux, sur la base d'un appel de fond assorti d'un état des dépenses réalisées.

ARTICLE 4 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'ensemble des parties et expire après achèvement des travaux, à la date de réception par l'Agence d'Attractivité de l'Alsace du dernier versement qui lui est dû.

ARTICLE 5 : COMPTABLES ASSIGNATAIRES

Pour la Région, le comptable assignataire de la dépense est le Payeur Régional à Strasbourg.

Pour la Ville de Colmar, le comptable assignataire de la dépense est le Trésorier Principal Municipal de Colmar.

ARTICLE 6 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra faire l'objet d'une résiliation amiable par accord entre les parties.

Elle pourra également être résiliée à l'initiative de chaque partie en cas de faute de l'une des autres parties dès lors que dans le mois suivant la réception d'une mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception par la partie à l'initiative de la résiliation, l'autre partie n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans mise en demeure, en cas de faute lourde.

ARTICLE 7 : COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Pour tout litige relatif à l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal administratif de Strasbourg, mais uniquement après échec d'une tentative de conciliation amiable.

Fait à
Le

Pour la Région Alsace
Le Président du Conseil Régional

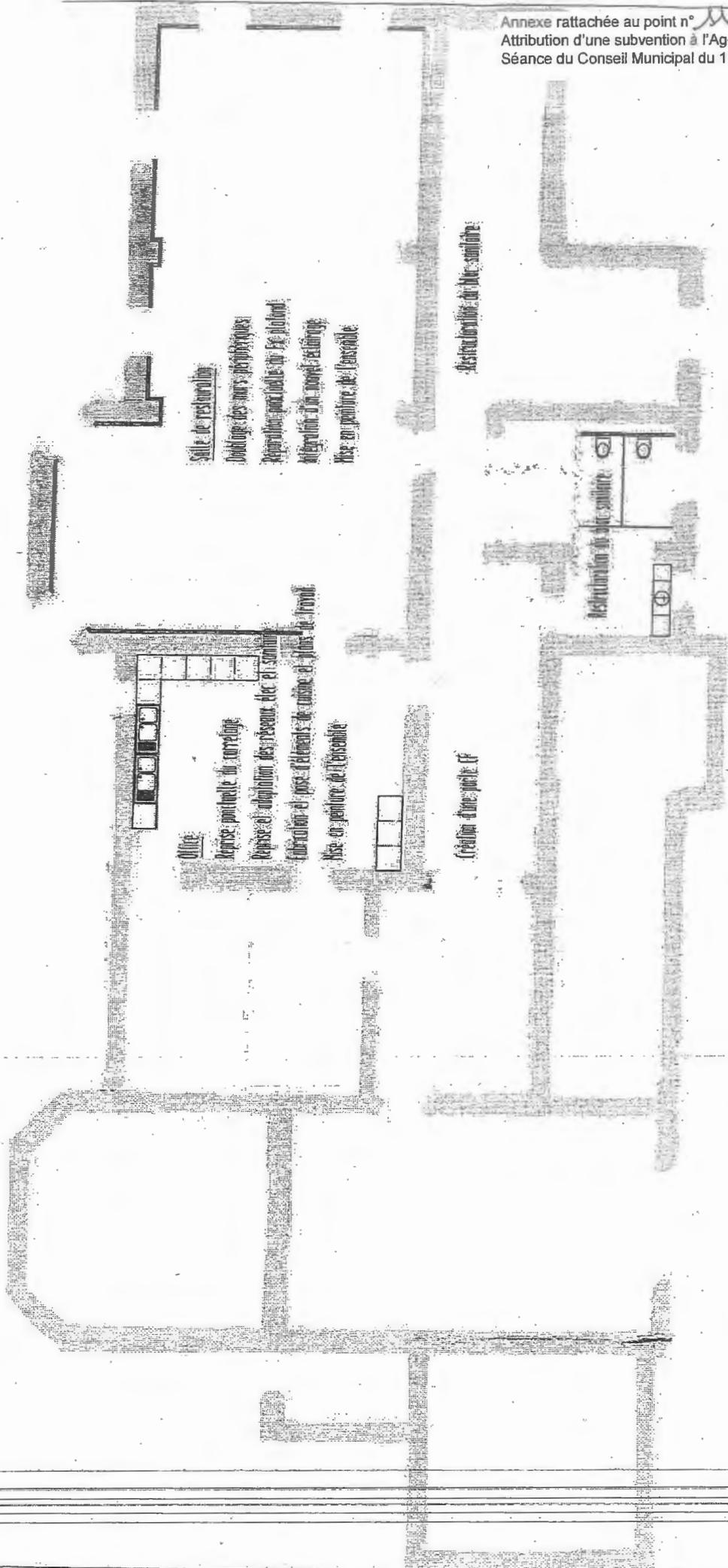
Pour la ville de Colmar
Le Maire

Philippe RICHERT

Gilbert MEYER

Pour l'Agence d'Attractivité d'Alsace

André REICHARDT



Salle de restauration
Dotation des murs périphériques
Réparation ponctuelle du Escalier
Médiation et nouvelles éclairages
Mise en peinture de l'escalier

Restauration de bloc sanitaire

Restauration de bloc sanitaire

Office
Remise peinture du corridor
Passage et adaptation des réseaux élec et sonnerie
Fabrication et pose d'éléments de cuisine et plans de travail
Mise en peinture de l'ensemble

Création d'un porte CF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

REÇU A LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

Nombre de présents : 42

absent : 0

excusés : 7

Point 12 Amélioration et extension du réseau viaire et de l'éclairage public de la Ville de Colmar – modification du programme 2016.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Jean-Pierre BECHLER qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Corinne LOUIS qui donne procuration à M. WEISS, Mme Marie LATHOUD qui donne procuration à M. SISSLER, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. BRUGGER, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI et Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à Mme ANGLARET-BRICKERT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 23 septembre 2016**

**POINT N° 2 AMELIORATION & EXTENSION DU RESEAU VIAIRE
ET DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA VILLE DE COLMAR –
Modification du programme 2016**

REÇU À LA PRÉFECTURE

Rapporteur : M. Jean-Paul SIVLER, Adjoint au Maire

26 SEP. 2016

Par délibérations en date du 16 novembre 2015, vous avez approuvé les programmes 2016 relatifs à l'amélioration et l'extension du réseau viaire d'une part et de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse d'autre part.

Pour rappel, les budgets des années précédentes se décomposaient comme suit, en comparaison avec les modifications proposées sur l'exercice 2016 :

	Voirie		Eclairage public		Signalisation lumineuse	
	BP	DM	BP	DM	BP	DM
2011	5 475 500	+ 84 500	984 000	- 38 300	60 000	- 12 940
2012	5 600 000	+ 741 000	1 400 000	+ 48 800	110 000	- 3 400
2013	5 307 500	+ 50 000	1 347 000	+ 222 000	120 000	+ 95 000
2014	5 760 100	- 370 000	1 533 500	0	80 000	+ 6 000
2015	6 600 000	0	1 486 800	+ 124 600	126 000	0
2016	6 500 000	- 195 000	1 483 000	- 26 000	120 000	- 10 000

Modifications budgétaires sur les opérations déjà engagées :

Des économies ont pu être dégagées notamment lors de la passation des marchés, à hauteur de 125 000 € TTC pour les travaux de voirie, de 12 000 € TTC pour les travaux d'éclairage public et de 10 000 € TTC pour les travaux de signalisation lumineuse, soit un total de 147 000 € TTC.

En revanche, le budget de l'opération de requalification du tronçon Est de la rocade verte qui avait été approuvé en octobre 2014 pour un montant total de 3 200 000 € TTC (1 500 000 € en 2015 et 1 700 000 € en 2016) doit être revu à la hausse. En effet, des sujétions techniques imprévues ont pour conséquences de générer un surcoût de 430 000 € TTC, dont la réalisation de micropieux à environ 5 m de profondeur pour atteindre des sols de compacité correcte, pour les fondations de la passerelle longeant la Lauch ou des travaux de réhabilitation du pont de la rue de l'Est plus importants que prévus par l'inspection préalable de l'ouvrage.

ko

Opérations reportées :

La concertation menée sur le réaménagement de la rue Kléber a mis en évidence la nécessité de reporter les travaux à partir du mois de janvier 2017, période la moins pénalisante pour l'activité économique et touristique du secteur.

Le report de cette opération réduit de 400 000 € TTC le budget du programme de voirie 2016 et de 106 000 € TTC celui d'éclairage public.

Pour les mêmes raisons, la réhabilitation des ponts de la rue Turenne et de la rue St Nicolas est également reportée au début de l'année 2017.

Opération nouvelle :

A la suite de nombreux problèmes d'exploitation sur le réseau, il est proposé d'inscrire la rénovation de l'éclairage public de la rue de Gérardmer pour un montant de 92 000 € TTC.

I. MODIFICATION DU PROGRAMME DE VOIRIE :

Dans le cadre de la programmation des travaux relatifs à l'amélioration et l'extension des voiries communales, pour l'année 2016, les modifications résumées dans le tableau ci-dessous vous sont soumises :

Opération	Inscriptions budgétaires	Ajustements proposés	Delta	Observations
Rue Kléber	400 000 €	0 €	- 400 000 €	Opération reportée
Réhabilitation du pont de la rue Turenne	50 000 €	0 €	- 50 000 €	Opération reportée
Réhabilitation du pont de la rue St Nicolas	50 000 €	0 €	- 50 000 €	Opération reportée
Tronçon Est de la Rocade Verte	1 700 000 €	2 130 000 €	430 000 €	Ajustement budgétaire
Autres dépenses	4 300 000 €	4 175 000 €	- 125 000 €	Ajustement budgétaire
	Delta total		-195 000 €	

Il est ainsi proposé de diminuer le budget de voirie de 195 000 €, sachant que ces montants sont des estimations. La réalité des prix sera obtenue à l'issue de l'ouverture des plis et à la notification des marchés.

II. MODIFICATION DU PROGRAMME D'ECLAIRAGE PUBLIC :

Dans le cadre de la programmation des travaux relatifs à l'amélioration et l'extension du réseau d'éclairage public, pour l'année 2016, les modifications résumées dans le tableau ci-dessous vous sont soumises :

Opération	Inscriptions budgétaires	Ajustements proposés	Delta	Observations
Rue Kléber	106 000 €	0 €	- 106 000 €	Opération reportée
Autres dépenses	1 377 000 €	1 365 000 €	- 12 000 €	Ajustement budgétaire
Rue de Gérardmer	0 €	92 000 €	+ 92 000 €	Opération nouvelle
	Delta total		-26 000 €	

Il est ainsi proposé de diminuer le budget d'éclairage public de 26 000 €, sachant que ces montants sont des estimations. La réalité des prix sera obtenue à l'issue de l'ouverture des plis et à la notification des marchés.

En conséquence, il est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement Urbain émis lors de sa séance du 29 août 2016

Vu l'avis des Commissions Réunies, après avoir délibéré

DECIDE

la réalisation du présent programme de voirie modifié,
la réalisation du présent programme d'éclairage public modifié,

MANDATE

M. le Maire ou son représentant afin de solliciter toutes subventions, notamment auprès de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental et tout autre organisme susceptible d'apporter son aide à ces projets.

AUTORISE

M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

REÇU À LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

LE MAIRE



Pour ampliation conforme
Colmar, le 22 SEP. 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

REÇU À LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

Nombre de présents : 41
absent : 0
excusés : 8

**Point 13 Travaux d'alignement rue Michelet – indemnisation de clôtures,
sous forme de subvention.**

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Jean-Pierre BECHLER qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Corinne LOUIS qui donne procuration à M. WEISS, Mme Marie LATHOUD qui donne procuration à M. SISSLER, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. BRUGGER, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à Mme ANGLARET-BRICKERT et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. Christian MEISTERMANN.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 23 septembre 2016**

26 SEP. 2016MAIRIE DE COLMAR
Direction de la Voirie et des Réseaux
Service Voies Publiques et Réseaux

Séance du Conseil Municipal du 19 septembre 2016

**POINT N° 3 TRAVAUX D'ALIGNEMENT RUE MICHELET –
INDEMNISATION DE CLÔTURES, SOUS FORME DE SUBVENTION**Rapporteur : M. Jean-Paul SIVILLER, Adjoint au Maire

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Michelet, l'alignement de la voie a été mis en œuvre. Les emprises nécessaires ont été acquises auprès des propriétaires riverains.

Il est précisé que lorsque les acquisitions sont faites dans le cadre d'un alignement, la réglementation prévoit que le déplacement des clôtures est dû et réalisé par la collectivité (hors permis de construire préalable).

La Ville a donc prévu le rétablissement de clôtures identiques ou équivalentes sur les nouvelles limites de propriété concernées.

Toutefois, lors de la concertation des riverains, un certain nombre de propriétaires ont manifesté leur souhait de pouvoir profiter des travaux pour modifier et embellir leur clôture.

Dans ce cas, les travaux seront réalisés par ces derniers et la Ville, par son obligation d'assurer le déplacement à l'identique, propose d'indemniser, sous forme de subvention, chaque propriétaire du montant des travaux qui auraient été à sa charge. Il est entendu que les surcoûts liés à l'embellissement sont à la charge de chacun des propriétaires.

Ainsi, après avoir reçu les accords des propriétaires concernés, il est proposé de verser les indemnités, sous forme de subventions, précisées dans le tableau ci-dessous.

Nom	Adresse	Montant de l'indemnisation sous forme de subvention proposée
M. GROSSHENNY	3 Dreifinger-weg 68000 COLMAR	2 118,60€ TTC
M. MONTEBAULT	17 rue Michelet 68000 COLMAR	19 503,74 € TTC

En conséquence, il est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement Urbain, lors de sa séance
du 29 août 2016

Vu l'avis des Commissions Réunies, après avoir délibéré

DECIDE

d'indemniser, sous forme de subvention, les propriétaires précités à hauteur du montant des
travaux de déplacement de clôtures, dans le cadre de la procédure d'alignement de la rue
Michelet, qui n'auront pas été réalisés par la Ville.

AUTORISE

M. le Maire ou son représentant à signer toutes les documents nécessaires à l'exécution
de la présente délibération.

LE MAIRE

REÇU À LA PRÉFECTURE
26 SEP. 2016



Pour ampliation conforme
Colmar, le 22 SEP. 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

REÇU À LA PRÉFECTURE
26 SEP. 2016

Nombre de présents : 41
absent : 0
excusés : 8

Point 14 Attribution de subventions aux associations culturelles en 2016 – 3^{ème} tranche et Fonds d'Encouragement Culturel 2016 – 3^{ème} tranche.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Jean-Pierre BECHLER qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Corinne LOUIS qui donne procuration à M. WEISS, Mme Marie LATHOUD qui donne procuration à M. SISSLER, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Dominique GRUNENVALD qui donne procuration à M. BRUGGER, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à Mme ANGLARET-BRICKERT et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. Christian MEISTERMANN.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 23 septembre 2016**

Point N° 14 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES EN 2016

3^{EME} TRANCHE

ET

REÇU À LA PRÉFECTURE

FONDS D'ENCOURAGEMENT CULTUREL 2016

26 SEP. 2016

3^{EME} TRANCHE

Rapporteur : Madame Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Adjointe au Maire

I – Subventions aux associations culturelles en 2016 – 3^{ème} tranche

Le Service des Activités Culturelles dispose au Budget Primitif 2016 d'un crédit de 320 000 € en faveur des associations à vocation culturelle.

Par délibérations du 25 janvier 2016 (avances), du 21 mars 2016 (1^{ère} tranche) et du 27 juin 2016 (2^{ème} tranche), le Conseil Municipal a accordé à ce jour un montant total de 269 426 € pour l'exercice 2016.

Il est proposé d'affecter une 3^{ème} tranche de subventions d'un montant de 2 000 € pour la Maison Européenne de l'Architecture Rhin-Supérieur (MEA) qui organise la 16^{ème} édition du festival « les Journées de l'Architecture » du 29 septembre au 28 octobre 2016, dont la thématique est : « Architecture en perspective ».

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 à l'article 6574 – fonction 30.

II – Fonds d'Encouragement Culturel (FEC) – 3^{ème} tranche

Le Budget Primitif 2016 prévoit un crédit de subventions de 20 000 € en faveur du Fonds d'Encouragement Culturel.

Cette enveloppe budgétaire est destinée à encourager des manifestations culturelles exceptionnelles.

Par délibérations du Conseil Municipal du 21 mars et du 27 juin 2016, 8 300 € ont été accordés en 1^{ère} et 2^{ème} tranches.

Il est proposé d'affecter une 3^{ème} tranche de subventions d'un montant de **10 400 €**, détaillée dans le tableau ci-après :

Associations	Projets	Demande	Proposition
Les ZIDEFUZ	Organisation d'un spectacle au Grillen pour le 10 ^{ème} anniversaire de l'association.	550 €	400 €
La Manécanterie de Saint-Jean	Rassemblement National des Pueri Cantores à Colmar.	1 500 €	1 000 €
Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie (SHNE)	Elaboration du Projet Scientifique et Culturel de la collection de la SHNE	9 000 €	9 000 €
TOTAL			10 400 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016, à l'article 6745 – fonction 30.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement, de la Jeunesse, de la Culture et des Sports, émis lors de sa séance du 30 août 2016,

**Vu l'avis des Commissions Réunies,
Après avoir délibéré,**

APPROUVE

Les propositions de subventions aux associations culturelles (3^{ème} tranche).
Le Fonds d'Encouragement Culturel (3^{ème} tranche).

CHARGE

M. le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

REÇU À LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

Le Maire



Pour ampliation conforme
Colmar, le 22 SEP. 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 41

absent : 0

excusés : 8

Point 15 Renouvellement de la convention entre la Ville de Colmar et la Société Schongauer relative à l'exploitation du musée Unterlinden.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Jean-Pierre BECHLER qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Corinne LOUIS qui donne procuration à M. WEISS, Mme Marie LATHOUD qui donne procuration à M. SISSLER, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. BRUGGER, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à Mme ANGLARET-BRICKERT et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. Christian MEISTERMANN.

REÇU À LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

ADOpte A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 23 septembre 2016

Point n° 15 Renouveau de la convention entre la Ville de Colmar et la Société Schongauer relative à l'exploitation du musée Unterlinden

RAPPORTEUR : Madame Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Adjointe au Maire

Suite à la mise en fonctionnement du Nouvel Unterlinden, il y a lieu de renouveler la convention liant la Ville de Colmar à la Société Schongauer.

La nouvelle convention reprend l'essentiel des principes qui ont gouverné la rédaction de l'actuelle convention du 1^{er} septembre 2012, en tenant compte des espaces nouveaux et des accords concernant le personnel.

Elle s'inscrit donc dans la continuité de la relation historique entre la Ville de Colmar et la Société Schongauer, tout en permettant à celles-ci d'appuyer fortement le fonctionnement actuel et le développement futur du Nouvel Unterlinden.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement, de la Jeunesse,
de la Culture et des Sports, émis lors de la séance du 30 août 2016,

Vu l'avis des Commissions Réunies,
Après avoir délibéré,

REÇU À LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

DECIDE

de valider les termes de la convention jointe à la présente délibération,

AUTORISE

M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention ci-jointe et tous les documents permettant l'exécution de cette dernière.

Le Maire



Pour ampliation conforme
Colmar, le 22 SEP. 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

50



REÇU À LA PRÉFECTURE
26 SEP. 2016

Convention entre
la Ville de Colmar
et la Société Schongauer

relative à l'exploitation
du musée Unterlinden

SOMMAIRE

EXPOSÉ PRÉALABLE	4
Article 1 Objet	4
Article 2 Périmètre et descriptif de l'équipement	5
Article 3 Mise à disposition du Musée	5
Article 4 Propriété des collections	5
Article 5 Inventaires et dossiers	6
Article 6 Modalités de gestion	6
Article 7 Assurances	7
Article 8 Responsabilité de la Société	12
Article 9 Entretien du matériel et des installations	13
Article 10 Personnels	14
Article 11 Sous-traitance	15
Article 12 Participation financière de la Ville	15
Article 13 Contribution de la Société	15
Article 14 Disposition générale en matière de contributions	16
Article 15 Rapport d'activité	16
Article 16 Prise d'effet - Durée	16
Article 17 Règlement des différends	17
Article 18 Documents annexes	17
Annexe 1 : Liste des personnels municipaux affectés au musée	18
Annexe 2 : Contenus des comptes rendus annuels opérationnel et financier	19
Annexe 3 : Plans du périmètre de l'équipement	20
Annexe 4 : Liste des dossiers des ouvrages exécutés (DOE), dossier d'interventions ultérieures sur ouvrage (DIUO), guides de maintenance, état des lieux pour les parties non traitées lors de l'extension.....	22
Annexe 5 : Inventaire sous forme numérique des collections appartenant à la Ville (453 œuvres).....	23

CONVENTION

ENTRE

La Ville de Colmar, représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil municipal en date du 19/09/2016, transmise au contrôle de légalité, le 19/09/2016,

ci-après, la Ville,

d'une part,

ET

La Société Schongauer, association de droit local (loi 1908), représentée par son Président, dûment habilité par décision du comité de la Société, en date du 1^{er} septembre 2016,

ci-après, la Société,

d'autre part.

Ensemble, les Parties.

h3

EXPOSÉ PRÉALABLE

La Société, dont la création en 1847 a eu pour objet la constitution d'un cabinet d'estampes et d'une bibliothèque et également la promotion dans le chef-lieu du département de la connaissance de l'art, a fondé en 1849, dans l'ancien couvent d'Unterlinden, appartenant à la Ville, le Musée Unterlinden (ci-après, le Musée) qu'elle exploite depuis lors. La Société est une association de droit local (loi 1908), personne morale de droit privé, soumise aux dispositions du Code civil local.

La Société a restauré, à ses frais, les locaux laissés à l'abandon depuis la Révolution et mis à sa disposition par la Ville. Après d'importants travaux financés par de généreux sociétaires, le Musée a été ouvert au public à partir de 1853.

Depuis lors, la Société en a assuré une première extension de 4,50 m² en 1974 au sous-sol du bâtiment, la gestion et l'administration, avec le soutien actif de la Ville, protégeant et conservant son patrimoine en dépit des vicissitudes de l'Histoire, et a accru ses collections par de prestigieuses acquisitions, qui contribuent au renom de la Ville de Colmar. Le Musée Unterlinden bénéficie de l'appellation « Musée de France ».

Les rapports de la Ville et de la Société, d'abord fondés sur des accords tacites, ont été concrétisés par des conventions successives, la dernière datant du 1^{er} septembre 2012.

L'extension du Musée Unterlinden, un des fleurons de notre patrimoine régional et national représente un investissement global de l'ordre de 40 millions € hors taxe. L'opportunité unique d'extension a été offerte par la disponibilité du bâtiment voisin des Bains, bel édifice 1900 libéré par la réalisation d'une nouvelle piscine couverte complété par la réalisation d'un bâtiment nouveau et d'une galerie souterraine. Affectant les deux bâtiments ainsi que l'espace environnant, l'ensemble de l'opération représente une modification structurante majeure pour l'urbanisme et le tourisme à Colmar.

Dans ce contexte, en considération de cet investissement, la Société entend développer une nouvelle dynamique et mettre les moyens correspondants. L'objectif est de poursuivre son objet d'origine, tout en visant 320 000 visiteurs, niveau permettant d'assurer le seuil de rentabilité avec la nouvelle ambition affichée. Les efforts communs doivent contribuer à dépasser cette fréquentation par la qualité du « nouvel Unterlinden ».

Les Parties se sont rapprochées à cette fin.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT.

Article 1 Objet

La présente convention a pour objet de définir les relations contractuelles entre la Ville, propriétaire des bâtiments qui abritent le Musée, et la Société, qui a constitué depuis sa création une collection d'œuvres d'art importante qu'elle s'est engagée à intégrer, avec les œuvres mises en dépôt notamment par l'État et la Ville, dans les collections qui font le musée Unterlinden.

Conformément au but défini dans ses statuts, la Société gère et administre le Musée en considération du fonds qu'elle a constitué et qu'elle continue à développer.

La Ville s'engage à soutenir la Société dans la réalisation de ses activités de gestion du Musée.

Article 2 **Périmètre et descriptif de l'équipement**

Le Musée comprend en sus du couvent, siège initial du Musée, les bâtiments complémentaires suivants : la Galerie, l'Ackerhof, le bâtiment des Bains rénové comprenant la salle événementielle, la cour et le jardin attenant. Les plans et un état des lieux précis figurent à l'annexe 3 de la présente convention.

L'Office de Tourisme faisant partie de cet ensemble, il appartient à la Société et à l'Office de Tourisme de prévoir par convention la répartition des charges de fonctionnement leur incombant respectivement. Une copie de cette convention sera remise à la Ville.

Article 3 **Mise à disposition du Musée**

Les bâtiments, propriété de la Ville, abritant le musée, sont confiés à ladite Société, qui les accepte.

Les parties « boutiques » et « cafétéria » font l'objet d'une gestion en régie directe. Si un changement d'exploitation devait intervenir, il devra faire l'objet d'un avenant.

L'ensemble de l'affectation est réalisé à titre gratuit.

Article 4 **Propriété des collections**

4.1.- Sont comprises dans les collections gérées par la Société :

- les collections provenant du séquestre de la Révolution, propriété de l'État, mises en dépôt à la Ville et déposées au Musée ;
- les collections, déposées au Musée, résultant d'acquisitions et de donations faites entre le 3 avril 1853 et le 31 décembre 1889, propriété de la Ville ;
- les acquisitions et donations réalisées avant le 3 avril 1853 et postérieures au 1^{er} janvier 1890, qui sont la propriété de la Société ;
- sans mention précise les œuvres ou collections sont considérées comme propriété de la Ville.

En outre, des oeuvres peuvent être mises en dépôt au Musée par toute personne physique ou morale, pour autant que le dépôt ait fait l'objet d'une acceptation formelle de la part de la Société.

Les collections en dépôt au Musée (excepté les dépôts temporaires) et les collections propriété de la Société font l'objet d'un inventaire précis codifié par le Service des Musées de France.

4.2.- La Société s'engage à conserver l'intégralité du patrimoine artistique dont elle est propriétaire ainsi que celui dont elle est dépositaire. Les oeuvres dont elle est propriétaire sont inaliénables dans l'état actuel des textes (Loi relative aux musées de France, n° 2002-5 du 4 janvier 2002) et leur propriété, en cas de dissolution de la Société, sera immédiatement transférée à la Ville, à charge pour celle-ci de les maintenir dans le cadre de l'appellation « Musée de France », conformément aux statuts de la Société.

Article 5 Inventaires et dossiers

La Ville remettra à la Société suite aux travaux de réhabilitation et d'extension du musée les éléments suivants, annexés à la présente convention (annexe 4) :

- le dossier des ouvrages exécutés (DOE),
- le dossier d'intervention ultérieure sur ouvrage (DIUO),
- les guides de maintenance.

Le DOE fait foi pour les biens immobiliers confiés à la Société. Il est considéré comme un état des lieux pour les espaces traités dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension. S'y ajoute un état des lieux pour les parties non traitées dans l'opération (salle archéologie et 1^{er} étage).

Article 6 Modalités de gestion

6.1.- La Société est dotée de l'autonomie administrative et financière. Conformément à ses statuts, la Société gère et administre le Musée selon une politique muséographique qu'elle définit et conduit, avec les partenaires de son choix, dans le respect des textes législatifs et réglementaires relatifs aux musées.

Dans ce cadre, la Société a pour mission de conserver, étudier, classer, restaurer et enrichir les collections d'oeuvres d'art réunies au Musée. Elle en assure la présentation, et facilite l'accès et la connaissance du public, prend toutes mesures propres à assurer leur sécurité et propose les moyens de les accroître. Elle est responsable de la programmation et de l'organisation des expositions temporaires ainsi que des animations réalisées au Musée.

La Société entend faire progresser significativement la fréquentation du Musée conformément aux objectifs définis dans l'exposé préalable. À cette fin, elle met en oeuvre tous les moyens d'information, de communication et d'accueil du public et s'attache au développement des activités, notamment pédagogiques et d'animation, en relation avec la qualité des espaces. À cet effet, elle peut faire appel à des partenaires ou prestataires spécialisés.

6.2.- La Société fixe les tarifs des diverses activités qu'elle gère dans le respect de son objet social et avec l'objectif d'atteindre et de dépasser l'équilibre d'exploitation.



6.3.- La Société respecte ses obligations au titre de la législation des établissements recevant du public. A ce titre, M. le Président de la Société Schongauer est le chef d'établissement reconnu par la Commission départementale de sécurité.

Article 7 Assurances

7-1 Clauses générales

La Société souscrira, à ses frais exclusifs, en conséquence des responsabilités qui pourraient lui incomber, des contrats d'assurances auprès de sociétés ou mutuelles d'assurances disposant des agréments administratifs relatifs aux branches concernées par les contrats d'assurance souscrits, conformément au Code des assurances.

Les polices d'assurances décrites ci-après, ainsi que leurs modalités d'application ne constituent qu'un minimum exigé par la Ville. Elles ne limitent en rien les responsabilités de la Société.

La Société garde seule la responsabilité du choix de ses propres assurances, de son courtier et de son assureur pour le placement et la gestion de ces assurances. Il lui est cependant recommandé de souscrire l'ensemble de ses assurances auprès de la même compagnie d'assurances sans avoir à recourir à la coassurance. Il lui est par ailleurs demandé de ne pas changer d'assureur en cours d'exécution de la présente convention sans en avoir au préalable avisé la Ville en lui faisant part des raisons ayant motivé cette décision.

La Société renonce à tout recours contre le propriétaire en cas d'interruption dans la distribution, même prolongée, d'eau, de gaz et d'électricité si ces interruptions sont consécutives à des coupures de caractère technique émanant des organes de production ou de distribution.

Il sera prévu que les assureurs ne pourront se prévaloir des dispositions de l'article L133-3 du Code des Assurances, pour retard de paiement des primes de la part de la Société, que trente jours après la notification à la Ville de ce défaut de paiement.

La Ville aura alors la faculté de se substituer à la Société défaillante pour effectuer ce paiement sans préjudice de son recours contre cette dernière.

7-2 Justification des assurances

La Société devra justifier de la souscription des garanties d'assurances nécessaires telles que décrites ci-après, par une note de couverture, dans un délai de trente jours à compter de la signature de la présente convention.

La Société communiquera ensuite tous les ans, au plus tard quinze jours après la date de renouvellement de chacun des contrats, ou à tout moment sur demande de la Ville, une attestation d'assurance, en un seul exemplaire original, signée par l'assureur indiquant

que celle-ci est à jour de cotisations pour l'année en cours et comportant la description exacte :

- de l'objet du contrat,
- des principales garanties souscrites ou événements couverts,
- des principaux montants de garantie,
- du montant des franchises,
- précisant la renonciation à recours de la Société et de ses assureurs à l'encontre de la Ville conformément aux dispositions de l'article 7-4 ci-après.

Les éventuels avenants aux contrats d'assurances ne pourront, sauf accord express de la Ville, avoir pour effet de réduire l'étendue des garanties dans leur portée ainsi que leur montant.

7-3 Insuffisance - défaut de garantie - franchise

La Société ne pourra en aucune circonstance invoquer le manquement ou la défaillance de la compagnie d'assurances et/ou de son courtier pour justifier de la carence de ceux-ci vis-à-vis de la Ville et/ou des tiers.

En cas de défaut ou d'insuffisance d'assurance, la Ville choisira :

- soit de solliciter la résiliation de la présente convention ;
- soit de mettre en place des garanties appropriées au nom de la Société, les primes restant à la charge de celle-ci.

Il est expressément convenu que les franchises de toutes sortes resteront à la charge de la Société et d'elle seule.

En ce qui concerne les risques qui n'entreraient pas dans les garanties énumérées dans la présente convention, l'attention de la Société est attirée sur la nécessité de souscrire, si elle le souhaite, les divers contrats d'assurance s'y rapportant.

De même, la Société est libre de souscrire, pour les risques devant être garantis au titre des présentes, des montants de garantie supérieurs à ceux prescrits aux articles 7-4, 7-5 et 7-6 si elle le juge nécessaire.

7-4 Assurance Dommages aux biens meubles, équipements, produits et marchandises concourant à l'exécution de la présente convention et appartenant à la Société

La Société souscrira une police d'assurance couvrant a minima les risques pour tous les matériels et équipements d'importance pour l'exploitation et appartenant à la Société.

Le contrat devra en outre couvrir les postes de frais et pertes suivants concernant les biens appartenant à la Société :

- les frais de pose, dépose, montage et démontage rendus nécessaires pour la réparation du dommage y compris sur des biens n'ayant pas subi de dommage direct ou non couvert au présent titre ;
- les mesures conservatoires en cas de périls imminents ou menaces graves d'effondrement engagées en accord avec les assureurs ;
- les frais de déblaiement, de démolition, de décontamination, retraitement, de nettoyage, de séchage, de pompage ;
- frais de transport (y compris "express" et "aérien") chargement et déchargement, manutention des matériaux, marchandises et matériels divers nécessaires à la réparation des dommages ;
- honoraires d'expert ;
- frais de mise en conformité aux normes administratives ;
- pertes indirectes sur justificatifs ;
- recours des voisins et des tiers.

7-5 Assurance Responsabilité Civile professionnelle

La Société est tenu de souscrire une police d'assurance destinée à garantir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile exploitation et professionnelle en cas de préjudices causés à des tiers du fait des prestations qu'elle réalise, que celles-ci soient en cours d'exécution ou terminées.

La Société et son assureur renoncent à recours en cas de sinistre à l'encontre de la Ville et de ses assureurs, et réciproquement.

La garantie du contrat s'étendra aux conséquences des conventions, comportant transfert de responsabilité ou renonciation à recours, intervenues entre, d'une part les assurés et d'autre part l'Etat, les administrations, collectivités locales, organismes publics ou semi publics français ou étrangers (EDF, etc.), les sociétés de location et de crédit-bail, les établissements et/ou entreprises voisines dans le cadre des contrats d'assistance réciproque, etc.

Conformément aux dispositions formulées à l'article L124-5 alinéa 4 du Code des Assurances, le contrat est rédigé selon une base dite réclamation. Le délai subséquent des garanties déclenchées par la réclamation est fixé à cinq ans, après la résiliation ou la cessation des garanties du contrat d'assurance.

Les prestations éventuellement sous-traitées seront garanties sans restriction par le même contrat.

Il veillera également à ce que les véhicules terrestres à moteur et les remorques (attelées ou non) soient assurés conformément à la législation en vigueur et que ceux-ci soient aussi garantis lorsqu'ils fonctionnent comme outils en dehors de toute circulation.

7-6 Assurance Responsabilité « Association »

La Société souscrira une assurance RC « association » couvrant le risque locatif pour lequel tant la Ville que son assureur ne renoncent pas à un éventuel recours. Le contrat fixera un montant maximum garanti de 40 000 000 euros. La Ville et son assureur renoncent à tout recours à l'encontre la Société et son assureur pour des montants supérieurs à cette somme. L'assureur déclare avoir une connaissance suffisante des risques.

7-7 Gestion des sinistres

La Société doit déclarer à son assureur (éventuellement représenté par son mandataire), ou à toute autre personne désignée par elle, les pertes, dommages ou désordres matériels affectant les biens objet de la présente convention, ou la réclamation d'autrui, dans un délai de quarante-huit (48) heures à compter du jour où elle en a eu connaissance.

La Société est seule responsable vis-à-vis de son assureur de la déclaration et de la gestion des sinistres ; les indemnités de sinistres seront versées directement par les assureurs à la Société, en contrepartie des frais qu'elle aura du ou devra engager pour la réparation des sinistres à l'exception des indemnités versées au titre des polices de responsabilité civile.

Ces règlements valent de plein droit quittance libératoire à l'égard de la Ville sans autre formalité.

En cas de sinistre, il incombera à la Société de faire tout ce qui est nécessaire, étant entendu que la Ville devra être informée de toutes les opérations d'expertise.

7-8 Aménagement des garanties

En cas de travaux importants réalisés par la Ville, les parties se rapprocheront pour étudier l'augmentation éventuelle du plafond au niveau de l'assurance de responsabilité civile risque locatif.

La Société pourra être tenue de souscrire lesdites garanties moyennant une contrepartie financière de la part de la Ville dans le cadre de travaux effectués par la Ville. Dans ce cas, les parties se rapprocheront afin de trouver un accord.

Dans tous les cas la Société sera alors tenue d'incorporer sans délai aux montants de garanties de ses contrats d'assurances la contre-valeur en euros du fait des travaux d'amélioration et des aménagements qu'elle aura réalisés au cours de l'exécution de la présente convention.

7-9 Transfert des polices d'assurance

Dès la fin de la présente convention ou à sa rupture, la Société devra transmettre tous les éléments nécessaires, sur simple demande, pour que la Ville ou éventuellement le nouvel occupant puisse faire valoir pleinement ses droits au titre des contrats d'assurance alors en cours.

La Société s'engage à régulariser les sommes dues au titre de ces contrats et des éventuels sinistres en cours d'instruction (franchises notamment), même après cessation de la présente convention.

7-10 Prêts d'œuvres, propriété de la Ville

La Ville laisse le choix au gestionnaire du Musée, soit la Société, de fixer les modalités de prêt des œuvres identifiées sur leur fiche d'inventaire comme propriété de la Ville à d'autres musées. Les prêts **s'effectueront selon les règles de l'art de la profession**. La Société informera préalablement le Service des Musées de la Ville de tout prêt réalisé.

Les œuvres, propriétés de la Ville pourront être prêtées par la Société, sous son entière responsabilité, à d'autres musées.

Article 8 Responsabilité de la Société

8.1.- La Société :

- est responsable du bon fonctionnement du Musée ;
- assume la pleine et entière responsabilité des installations ainsi que des personnes et activités accueillies dans les locaux mis à sa disposition ;
- fait son affaire personnelle de tous les risques et litiges pouvant découler de sa gestion et de son exploitation sans que la responsabilité du propriétaire ne puisse être recherchée ;
- répond seule des dommages de toute nature subis par ses membres, les publics qu'elle accueille ou les tiers et notamment des dommages aux personnes résultant du non-respect des règles d'hygiène et de sécurité ; il est expressément convenu que la Ville ne peut être inquiétée ou voir sa responsabilité recherchée à ce sujet.

8.2.- Il est également convenu d'une façon expresse entre la Société et la Ville que cette dernière ne pourra à aucun titre être rendue responsable des vols dont la Société pourrait être victime dans les lieux.

8.3.- La Société supporte seule les conséquences pécuniaires des dommages de toute nature qui pourraient être causés :

- à elle-même, à ses propres biens, aux biens meubles dont elle est détentrice à un titre quelconque, ainsi qu'à ses préposés ;
- aux biens, à la personne des tiers, à la Ville et à ses préposés découlant de la responsabilité de la Société.

Ces dispositions trouvent application pour les dommages pouvant survenir du fait ou à l'occasion de l'exécution de son droit à occuper les locaux y compris pour ceux résultant des travaux de quelque nature que ce soit réalisés par la Société et à son initiative.

Article 9 Entretien du matériel et des installations

9.1.- En sa qualité de locataire, la Société est tenue d'exécuter toutes les réparations dites locatives et d'entretien courant relevant d'un technicien compétent, à l'effet de conserver les lieux en bon état permanent d'entretien et d'usage.

A titre d'exemples, la Société occupant les lieux fait son affaire de toutes charges locatives notamment eau, assainissement, chauffage, électricité, curage de puisard, entretien et réparation des chéneaux et gouttières..., contrats d'entretien tels que système de sécurité incendie, ascenseurs, chauffage, ventilation, climatisation...

De même sont dues toutes les taxes, contributions présentes et à venir relevant normalement des locataires.

S'agissant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères payée par la Ville, elle fera l'objet d'une refacturation.

En dehors des travaux de maintenance ordinaire, un accord préalable écrit de la Ville devra être obtenu par la Société avant tous nouveaux travaux ou avant toute modification que la Société souhaiterait apporter aux installations pendant toute la durée de la convention, sans préjudice des autorisations formelles à obtenir par ailleurs (permis de construire, etc.)

9.2.- Tous les aménagements et installations faits par la Société deviendront, sans indemnité, propriété de la Ville à la fin de l'occupation.

9.3.- Par ailleurs, la Société souffrira, sans indemnité, les travaux qui pourraient être entrepris par la Ville dans les locaux, pour quelque raison que ce soit et quelle qu'en soit la durée. Cependant, et hors situation d'urgence, les travaux devront être exécutés avec l'accord de la Société.

9.4.- En sa qualité de propriétaire, la Ville est tenue d'exécuter, conformément à l'article 606 du Code Civil, pendant toute la durée de la convention toutes les éventuelles grosses réparations qu'imposeraient la conservation du bâtiment et toutes les nouvelles obligations de mise en conformité des installations relevant d'un organisme agréé (cf. annexe 4).

La Ville s'autorise à réaliser des réparations dites locatives consécutives à un manquement de l'association à ses propres obligations citées en 9-1.

9.5.- Une exception est faite à la répartition usuelle des charges entre le propriétaire et le locataire en ce qui concerne les ascenseurs, pour lesquels la Société remboursera 50 % des charges payées par la Ville.

9.6.- La Ville assure uniquement, à raison de deux fois par an, l'entretien de fond des espaces verts, jardins du cloître et cour des sculptures. Tout au long de l'année, la Société prend à sa charge le nettoyage et l'entretien courant.

9.7.- Pour la promotion du Musée, la Ville s'engage à mettre des panneaux d'affichage à disposition, dans la mesure des disponibilités, assurer le fléchage visible pour les piétons et les automobilistes aux endroits stratégiques (entrées de la Ville, gare, parkings en ouvrage, jardins), demander à l'Office de Tourisme d'intégrer le musée à sa promotion générale de Colmar, ceci à travers ses différentes actions, et notamment lors de sa présence sur les salons touristiques.

Article 10 Personnels

Le personnel du musée est composé :

- d'agents titulaires de la fonction publique,
- si besoin, et dans le respect de la réglementation en vigueur, d'agents contractuels de la fonction publique territoriale, dont le personnel saisonnier affecté à la surveillance,
- de salariés recrutés directement par la Société.

10.1.- Le personnel titulaire de nature scientifique ainsi que le personnel affecté au secrétariat, à l'accueil, à la billetterie et au standard en poste au jour de la signature de la présente convention est géré par la Ville. Le coût de ce personnel, majoré de frais de gestion de 1 %, est remboursé par la Société à la Ville sur la base d'un état trimestriel établi par la DRH de la Ville. Le délai de versement est fixé à trente jours après production du document. A chaque vacance de poste, à l'exception du personnel scientifique, la Société recrutera directement, par contrat privé, le remplaçant.

10.2.- Le personnel nécessaire à la surveillance et à la maintenance des bâtiments est géré par la Ville qui garde le coût à sa charge. Le nombre de postes financés par la Ville est fixé à 19,5. Ce niveau sera maintenu pendant toute la durée de la convention, sachant qu'à chaque vacance de poste, la Société recrutera directement, par contrat privé, le remplaçant. Le coût correspondant à ce niveau (rémunération et coûts liés à la formation – cf article 10.5) fera l'objet d'un complément de la subvention prévue à l'article 12.2. La subvention sera calculée sur la base du cadre d'emploi médian.

10.3.- La Société a la capacité de recruter du personnel en propre. S'agissant des emplois de catégorie A et B (conservateurs, attachés et assistants de conservation, régisseur, responsable du service culturel, responsable du service communication, bibliothécaire et documentaliste), ces personnels devront relever d'un statut conforme à la réglementation liée à l'appellation « Musée de France ». Ce personnel relève et relèvera du statut de la fonction publique territoriale. En cas de vacance de poste, les candidatures feront l'objet pour avis d'un jury composé paritairement de représentants de la Ville et de la Société désignés à cette occasion. En cas de partage des appréciations par les membres du jury, il sera considéré que l'avis du Président de la Société est prépondérant. Dans l'hypothèse où le Maire ne souhaiterait pas suivre l'avis du jury, il en réfèrera avant toute décision au Président de la Société.

10.4.- La liste des personnels actuels, relevant de la Ville, classés par catégories et fonctions figure à l'annexe 1 de la présente convention. A compter de la signature de la présente convention, tout effectif supplémentaire sera recruté directement par la Société dans le cadre de son budget, à l'exception du personnel scientifique. De tels postes pourront être créés, à l'initiative de la Ville, en suivant la procédure prévue à l'article 10.3.

10.5. La formation du personnel municipal est assumée par la Ville. En cas de formation commune aux personnels, municipal et associatif, inscrite au plan de formation de la Ville, les coûts seront supportés au prorata du nombre de participants relevant de chaque employeur. La Société reste libre de prendre en charge toute formation supplémentaire.

Article 11 **Sous-traitance**

La Société peut librement sous-traiter certaines prestations. Elle ne peut sous-traiter la totalité de ses missions, et notamment l'ensemble de la gestion du musée, ainsi que l'acquisition des œuvres et la conservation.

Article 12 **Participation financière de la Ville**

12.1.- La Ville prend en charge les frais suivants, dont elle s'acquitte directement :

- le gardiennage de nuit,
- l'exécution du contrat d'assurance couvrant la responsabilité de la Ville en sa qualité tant de propriétaire des bâtiments que de commettante du personnel indiqué ci-dessus,
- toute taxe ou redevance liée à la propriété de la Ville.

12.2.- Le nettoyage des locaux faisant désormais l'objet d'une externalisation grâce à un marché de service contracté par la Société, la Ville versera en compensation une subvention d'un montant forfaitaire annuel de 100 000 €, correspondant aux quatre postes ETP d'agents d'entretien, dont le salaire était pris en charge précédemment par la Ville. Les crédits correspondants seront inscrits chaque année dans le cadre du Budget Primitif de la Ville. Cette subvention sera réévaluée chaque année, avec une valeur de référence au 1er décembre 2015, sur la base de l'augmentation du SMIC.

La subvention sera versée chaque début de semestre, soit deux versements de 50 000 € effectués les 1er janvier et 1er juillet de chaque année, à compter du 1er janvier suivant la signature de la convention. Un prorata temporis sera effectué sur la base de la réalité de la prestation en ce qui concerne l'année 2016.

Article 13 **Contribution de la Société**

La Société s'engage à mettre à disposition gracieusement à la Ville, à raison de six fois maximum par an chacun, les espaces suivants, en ordre de marche :

↳

- la salle événementielle,
- la salle Louis Hugot.

Les dates retenues le seront en accord avec la Société, et compte tenu du calendrier de celle-ci. Pour les manifestations qui s'y tiendront, la Ville assumera les charges de gardiennage et frais inhérents à l'occupation.

De plus, à la demande expresse de la Ville, la Société remettra des entrées gratuites pour les personnes ou les groupes de personnes nommément désignées, dans la limite de 200 par an, sauf évènement exceptionnel.

Article 14 Disposition générale en matière de contributions

Il est rappelé, du fait des relations historiques entre la Ville et la Société, et le rôle particulier joué par celle-ci dans la gestion du musée, que la Société ne paie aucune redevance à la Ville, et que la Ville, en dehors des subventions précises déjà évoquées, ne verse aucune subvention à caractère général.

Article 15 Rapport d'activité

La Société remet à la Ville, chaque année, au plus tard le 30 juin de l'année N+1 un rapport d'activité concernant l'année N.

Celui-ci comporte un compte-rendu opérationnel et financier. Son contenu est défini à l'annexe 2 jointe à la présente convention.

La Ville peut demander à la Société tous documents ou informations complémentaires.

Article 16 Prise d'effet - Durée

La présente convention est prévue pour une durée de trente ans et prend effet dès sa signature par les parties contractantes. Sa prise d'effet entraîne la caducité de la convention du 1^{er} septembre 2012 et des conventions antérieures.

Chaque partie peut en provoquer la modification sous réserve d'en aviser l'autre partie par lettre recommandée, deux ans avant l'expiration d'un exercice budgétaire fixé au 31 décembre de chaque année.

Au cas où l'une ou l'autre des parties procéderait à une telle demande, les termes de la présente convention continueraient à régir leurs rapports jusqu'à conclusion d'un avenant à la présente convention.

Article 17 Règlement des différends

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable leurs éventuels différends. À défaut, le litige sera soumis, par la partie la plus diligente, à la juridiction compétente.

Article 18 Documents annexes

Sont annexés à la présente convention les documents suivants :

1. Liste des personnels municipaux affectés au musée
2. Contenus des comptes rendus annuels opérationnel et financier
3. Plans du périmètre de l'équipement
4. Liste des dossiers des ouvrages exécutés (DOE), dossier d'interventions ultérieures sur ouvrage (DIUO), guides de maintenance, état des lieux pour les parties non traitées lors de l'extension
5. Inventaire sous forme numérique des collections appartenant à la Ville (453 œuvres)

Fait à Colmar,

En deux exemplaires originaux

Le

Pour la Ville

Pour la Société

Le Maire

Le Président

Annexe 1 : Liste des personnels municipaux affectés au Musée (au 1^{er} juin 2016)

Fonction	Poste	Catégorie
PERSONNEL SCIENTIFIQUE REFACTURE PAR LA VILLE :		
article 10.1		
Conservateur du Musée	1	A
Conservateurs au Musée	1	A
Responsable de la communication	1	A
Responsable collections	2	A ou B
Responsable service culturel	1	A
Documentaliste	1	A ou B
Documentaliste adjointe	1	A ou B
Responsable bibliothèque et archive	1	A ou B
Chargé des finances	1	B
Régisseur d'œuvres d'art	1	A, B ou C
PERSONNEL D'ACCUEIL REFACTURE PAR LA VILLE :		
article 10.1		
Assistante de direction	1	B ou C
Responsable caisses	1	B ou C
Caissiers	3	C
Standardiste	0,5	C
PERSONNEL DE SURVEILLANCE ET D'ENTRETIEN A LA CHARGE DE LA VILLE :		
Article 10.2		
Technicien	1	B
Chargé de la sécurité	1	C
Agent de surveillance et d'intervention du poste de sécurité	5	C
Agent d'accueil et de surveillance	12,5	C

Annexe 2 – Contenus des comptes rendus annuels opérationnel et financier

Compte rendu opérationnel

La Société produit, chaque année, à la Ville, dans les six mois qui suivent l'exercice considéré, un compte rendu opérationnel.

À ce titre, le compte rendu opérationnel comprend au moins les indications suivantes :

- la politique muséale de l'année N-1 ainsi que les perspectives de l'année N et des années suivantes
- les acquisitions réalisées et leur prix,
- la nature des expositions réalisées l'année N-1 et les expositions envisagées N et les années ultérieures,
- l'ensemble des adaptations, travaux ou achats à envisager,
- l'organigramme du musée avec les perspectives d'évolutions,
- le bilan de l'activité de l'année N-1, notamment via les entrées et la boutique avec une analyse comparative avec les années précédentes.

Compte rendu financier

La Société produit, chaque année, à la Ville, dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice considéré, un compte rendu financier comportant :

- une analyse des dépenses et des recettes permettant d'éclairer les conditions économiques générales de l'exercice par rapport aux exercices antérieurs (au moins 3 ans pour information),
- un compte de résultat,
- un bilan.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

REÇU À LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

Nombre de présents : 41

absent : 0

excusés : 8

Point 16 Convention de mécénat avec la Société Colmarienne de Chauffage Urbain pour la 27^{ème} édition du Salon du Livre de Colmar des 26 et 27 novembre 2016.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Jean-Pierre BECHLER qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Corinne LOUIS qui donne procuration à M. WEISS, Mme Marie LATHOUD qui donne procuration à M. SISSLER, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. BRUGGER, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à Mme ANGLARET-BRICKERT et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. Christian MEISTERMANN.

ADOPTE A L'UNANIMITE

en l'absence de Monsieur le Maire, M. SISSLER, M. FRIEH, Mme SCHOENENBERGER, Mme HUTSCHKA, M. RENIS qui ont quitté la salle et n'ont pris part ni à la discussion, ni au vote.

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 23 septembre 2016

**Point N° 16 CONVENTION DE MECENAT AVEC LA SOCIÉTÉ COLMARIENNE DE CHAUFFAGE
URBAIN POUR LA 27ème ÉDITION DU SALON DU LIVRE DE COLMAR
DES 26 ET 27 NOVEMBRE 2016**

REÇU À LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

Rapporteur : Mme Cécile STRIEBIG-THÉVENIN, Adjointe au Maire

La Société colmarienne de chauffage urbain (SCCU) soutient les grandes manifestations culturelles colmariennes (Festivals de jazz et de cinéma) et propose de soutenir la prochaine édition du Salon du livre de Colmar qui se tiendra les 26 et 27 novembre 2016, sur le thème "Des mots et des notes". Cette manifestation entièrement gratuite pour le public concourt à la diffusion de la culture et de la langue française et pourra être valorisée par la SCCU au titre du mécénat.

La SCCU s'engage à verser à la Ville de Colmar la somme de 15 000 € (quinze mille euros) qui contribuera au rayonnement de cette manifestation.

En échange, la Ville de Colmar s'engage à faire figurer le nom de la SCCU, comme mécène du Salon du livre de Colmar, sur les supports de communication.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement, de la Jeunesse, de la Culture et des Sports, en réunion du 30 août 2016,

Vu l'avis des Commissions Réunies

après avoir délibéré

APPROUVE

la signature de la convention de mécénat avec la SCCU,

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention,

CHARGE

Monsieur le Maire ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération.

Pour ampliation conforme

Colmar, le 22 SEP. 2016

Le Maire,



Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

ky

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

CONVENTION DE MECENAT
AVEC LA SOCIÉTÉ COLMARIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN
POUR LA 27^{ème} ÉDITION DU SALON DU LIVRE DE COLMAR
DES 26 ET 27 NOVEMBRE 2016

Entre

La Ville de Colmar, domiciliée en l'Hôtel de Ville, 1 Place de la Mairie, BP 50528, 68021 Colmar, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Gilbert MEYER, en exécution d'une délibération du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2016.

Ci-après désignée par les termes : « la Ville de Colmar »,

Et

La Société colmarienne de chauffage urbain (SCCU), dont le siège social est situé 16 rue Henry Wilhelm, 68000 Colmar, représentée par son Directeur général, Monsieur Richard GRAN, dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après désignée par les termes : « la SCCU ».

PRÉAMBULE

La SCCU propose de soutenir la prochaine édition du Salon du livre de Colmar qui se tiendra les 26 et 27 novembre 2016, avec pour thème "Des mots et des notes" Cette manifestation entièrement gratuite pour le public concourt à la diffusion de la culture et de la langue française. Le Salon du livre de Colmar entre donc dans les dispositions de l'article 238 bis du CGI.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

1. OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'exécution du soutien financier apporté par la SCCU, sous forme de mécénat, au Salon du livre de Colmar organisé par la Ville de Colmar, qui se tiendra les 26 et 27 novembre 2016.

2. ENGAGEMENT DU MECENE

La SCCU s'engage à verser à la Ville de Colmar la somme de 15 000 € (quinze mille euros).

3. ENGAGEMENT DE LA VILLE DE COLMAR

La Ville de Colmar s'engage à faire figurer le nom de la SCCU, comme mécène du Salon du livre de Colmar, sur les supports de communication.
Elle s'engage à rembourser la SCCU si l'évènement devait être annulé.

4. MODALITÉ DU VERSEMENT DU DON

Le versement du don se fera par virement sur le compte bancaire de la Ville de Colmar, budget annexe Espace Malraux / Salon du livre, dont les coordonnées figurent ci-après, avant la date du Salon du livre 2016.

5. AVENANT

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

6. LITIGES

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation de la convention, toute voie amiable de règlement
En cas de voies amiables de résolution, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention devra être porté devant la juridiction compétente.

Fait à Colmar, le

En deux exemplaires.

Pour la Ville de Colmar,

Pour la SCCU,

Gibert MEYER

Maire

Richard GRAN

Directeur Général

16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 41
absent : 0
excusés : 8

REÇU À LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

Point 17 Soutien aux échanges scolaires – 3^{ème} tranche.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Jean-Pierre BECHLER qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Corinne LOUIS qui donne procuration à M. WEISS, Mme Marie LATHOUD qui donne procuration à M. SISSLER, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. BRUGGER, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à Mme ANGLARET-BRICKERT et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. Christian MEISTERMANN.

ADOPTE A L'UNANIMITE

en l'absence de Mme GANTER qui a quitté la salle et n'a pris part ni à la discussion,
ni au vote.

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 23 septembre 2016

REÇU A LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

Point N° 17 : SOUTIEN AUX ECHANGES SCOLAIRES – 3EME TRANCHE :

Rapporteur : Madame Cécile Striebig-Thevenin, Adjointe au Maire

Attribution d'une 3^{ème} tranche de subventions pour les projets scolaires à l'étranger :

Dans le cadre des Relations Internationales, les établissements scolaires peuvent solliciter une subvention de la Ville de Colmar, afin de participer au financement de séjours culturels et linguistiques programmés dans le cadre d'un projet pédagogique, pour leurs élèves colmariens.

Cette aide se monte à :

- 50 € par élève colmarien séjournant toute la durée du séjour dans une ville jumelée,
- 20 € par élève colmarien se déplaçant à l'étranger.

Depuis le 1^{er} septembre 2011, la Ville de Colmar verse le montant de l'aide municipale directement aux familles colmariennes concernées, au vu :

- d'une attestation du chef d'établissement pour chaque élève colmarien ayant participé au voyage,
- d'un justificatif de domicile des parents de l'élève, daté de moins de 3 mois,
- d'un relevé d'identité bancaire de chaque parent d'élève.

Le paiement a été demandé pour trois voyages ce qui représente une aide totale de **1 290 €** au profit de **48 bénéficiaires** selon la répartition suivante :

- 9 élèves du lycée Saint André, pour un voyage en Ecosse : 180 €
- 11 élèves du lycée Bartholdi, pour un voyage à Schongau, 550 €
- 28 élèves du collège Victor Hugo, pour un voyage à Barcelone, 560 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission «Attractivité, affaires économiques de la Ville et relations internationales» émis lors de sa séance du 05 septembre 2016,

Vu l'avis des Commissions Réunies,

Après avoir délibéré;

APPROUVE

La proposition de subvention pour les familles des élèves Colmariens figurant sur la liste annexée et ayant participé à un échange scolaire organisé par leur établissement scolaire, dans les conditions précisées ci-dessus, pour un montant total de 1 290,00 €.

DIT

Que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2016, article 6574 fonction 331.

CHARGE

M. le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

REÇU À LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016



Pour ampliation conforme
Colmar, le 22 SEP. 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

Le Maire

ADOPTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

REÇU À LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

Nombre de présents : 41
absent : 0
excusés : 8

Point 18 Subventions de fonctionnement aux associations sportives au titre de la saison 2015/2016.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Jean-Pierre BECHLER qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Corinne LOUIS qui donne procuration à M. WEISS, Mme Marie LATHOUD qui donne procuration à M. SISSLER, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. BRUGGER, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à Mme ANGLARET-BRICKERT et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. Christian MEISTERMANN.

ADOpte A L'UNANIMITE

en l'absence de Mme HOUPIN qui a quitté la salle et n'a pris part ni à la discussion, ni au vote.

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 23 septembre 2016

**Point N° 18 Subventions de fonctionnement aux associations sportives
au titre de la saison 2015/2016**

Rapporteur : M. Maurice BRUGGER, Adjoint au Maire

Les subventions municipales au sport sont calculées à partir de divers critères fondés sur le degré d'activité et d'animation des structures associatives sportives. Elles visent à favoriser la pratique sportive par les jeunes, licenciés compétiteurs ou non, à encourager la formation des cadres, à soutenir la compétition de niveau national et à promouvoir l'animation sportive.

Il est important de rappeler que les associations colmariennes bénéficient de la gratuité des installations sportives, au-delà du partenariat noué avec les associations bénéficiaires de contrats d'objectifs. A titre indicatif, le coût de cette mise à disposition représente, pour l'année 2015, un montant de 1 567 830 €.

Conformément aux engagements pris par la nouvelle équipe municipale en 2014, il a été procédé à une revalorisation de 25 % du taux des quatre critères suivants : jeunes licenciés, jeunes licenciés compétiteurs, bénévolat et encadrement. Il est rappelé que ces taux avaient déjà fait l'objet d'une augmentation de 50 % à partir de 2008. Ainsi, ces 75 % d'augmentation correspondent à un montant de 150 412,94 € contre 151 387,19 € en 2015.

En tenant compte de l'ensemble des critères et des taux s'y rapportant, un montant global de 611 025,37 € est envisagé au titre de la saison 2015/2016, pour les 104 dossiers validés (idem qu'en 2014/2015), alors que pour la saison 2014/2015, la Ville avait attribué un montant 645 487,56 €. Cette baisse de 34 462,19 € s'explique essentiellement par la non prise en compte des activités de l'équipe première de football de la SAS des SRC Football, société nouvellement créée en septembre 2015.

Le tableau ci-dessous révèle l'ensemble des données chiffrées par critère d'attribution.

Critère des subventions	Taux		Nombre	Montant	% du total
	2014/2015	2015/2016			
Forfait de base	80,00 €	80,00 €	104	8 320,00 €	1,36 %
Aide pour jeunes licenciés	12,00 €	12,00 €	7420,5	89 046,00 €	14,57 %
Aide spécifique licenciés jeunes compétiteurs	14,00 €	14,00 €	2445,5	34 237,00 €	5,60 %
Soutien au bénévolat	120,00 €	120,00 €	612,5	73 500,00 €	12,03 %
Aide à l'encadrement					
* au titre du personnel qualifié	140,00 €	140,00 €	480	67 200,00 €	
* pour l'indemnisation des entraîneurs de niveau national					24,92 %
- sports par équipe	4 200,00 €	4 200,00 €	15	63 000,00 €	
- sports individuels	1 050,00 €	1 050,00 €	21	22 050,00 €	
Aide aux déplacements					
* haut niveau			1	11 117,00 €	
* nationaux	0,05 €	0,05 €	2909744,6	145 487,23 €	37,63 %
* interrégionaux + départementaux jeunes	0,02 €	0,02 €	3666275,6	73 325,51 €	
Aide pour installations propres			9	6 763,00 €	1,11 %
Promotions de niveau national et animations					
* promotions	58,00 €	58,00 €	115,5	6 699,00 €	1,35 %
* animations			2	1 530,00 €	
Aide au sport de haut-niveau					
* sportifs de haut-niveau (élite-jeune-sénior-reconvc)	548,80 €	548,82 €	9	4 939,38 €	1,43 %
* élite régionale (espoirs-partenaires d'entraînement)	152,45 €	152,45 €	25	3 811,25 €	
				611 025,37 €	

Conformément aux dispositions réglementaires et administratives en vigueur, une convention définissant les obligations respectives et les conditions d'attribution de la subvention municipale doit être conclue entre la Ville et l'ensemble des 104 associations sportives (annexe 2).

Rappel du montant annuel des subventions de fonctionnement municipales allouées au sport :

1995/1996	1996/1997	1997/1998	1998/1999	1999/2000	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004
2 700 000 F	2 727 103 F	2 749 951 F	2 814 760 F	2 892 996 F	2 960 586 F	441 241,60 €	455 040,06 €	432 420,56 €

2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013
431 532,99 €	448 764,97 €	466 935,05 €	585 485,23 €	584 816,14 €	584 195,65 €	600 410,09 €	593 951,99 €	626 928,33 €

2013/2014	2014/2015
683 017,00 €	645 487,56 €

En conséquence, il vous appartient de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

REQU A LA PREFECTURE
26 SEP. 2016

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement, de la Jeunesse,
de la Culture et des Sports,
émis lors de sa séance du 30 août 2016,
Vu l'avis des Commissions Réunies,
Après avoir délibéré,

DECIDE

d'attribuer les subventions de fonctionnement 2015/2016 aux associations sportives selon la répartition proposée dans le tableau en annexe 1 ;

DIT

que le crédit nécessaire de 611 025,37 € est disponible au budget de l'exercice 2016 ;

APPROUVE

la convention entre la Ville de Colmar et les structures associatives sportives ;

AUTORISE

M. le Maire ou son représentant à signer tous les actes et les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,



Pour ampliation conforme
Colmar, le 22 SEP. 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

**Convention annuelle de partenariat
en vue de la promotion et du développement
des activités physiques et sportives**

Entre

la **Ville de Colmar**, Hôtel de Ville, 1 place de la Mairie, représentée par son Maire, **M. Gilbert Meyer**, autorisé à cet effet par délibération du Conseil Municipal du **19 septembre 2016**, dénommée "la Ville" dans la présente convention.

et

..... dont le siège social est à Colmar, représenté par son président,
....., autorisé à cet effet par les statuts du,
dénommé l' « Association » dans la présente convention.

N° SIRET ou SIREN :

Il a été exposé ce qui suit :

Les activités physiques et sportives sont régies par la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984, modifiée par les lois n° 85-10 du 3 janvier 1985, n° 87-979 du 7 décembre 1987, n° 92-652 du 13 juillet 1992, n°93-122 du 29 janvier 1993, n° 2000-627 du 6 juillet 2000 et n° 2003-708 du 1^{er} août 2003. Elles sont complétées par des dispositions réglementaires, notamment celles de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relatives aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (plus précisément l'article 10 portant sur l'obligation de conclure une convention pour des subventions dont le montant dépasse 23 000 €), et du décret du 6 juin 2001, précisant les obligations qui incombent aux associations subventionnées et aux collectivités concernées.

La Ville est propriétaire d'installations sportives, qu'elle a construites, qu'elle gère et entretient et de biens immobiliers et mobiliers, qu'elle entend mettre à la disposition des associations pour contribuer au développement des activités physiques et sportives.

La Ville apporte également un soutien financier important sous différents aspects :

- les subventions aux clubs (licenciés, encadrement, déplacement...etc) ;
- les contrats d'objectifs (équipe ou individuel évoluant au haut niveau national) ;
- le Fonds d'Action Sportive (FAS) ;
- des aides matérielles ponctuelles.

En contrepartie de ces différentes aides apportées par la Ville, les associations colmariennes s'engagent à réaliser leurs politiques et les objectifs définis lors de la signature de la convention annuelle de partenariat ou/et du contrat d'objectifs. Une évaluation contradictoire portera annuellement sur la réalisation des objectifs fixés et des actions proposées.

La présente convention a pour objet de définir les obligations respectives des partenaires signataires de cette convention pour la saison **2016/2017**.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

Titre I – Engagements de la Ville

Section 1 – Aides financières à l'Association

Article 1 – Subventions attribuées à l'Association au titre de la saison 2015/2016 :

Conformément aux dispositions particulières régissant l'attribution de subventions à un groupement sportif, à la charte des activités physiques et sportives et aux critères d'attribution en vigueur, l'Association a bénéficié, au titre de la saison 2015/2016, d'une subvention globale de €

qui se décompose ainsi :

subvention conventionnée : €
subvention au titre du FAS :	
contrat d'objectifs : €

Pour la saison 2016/2017, l'Association bénéficiera d'une subvention spécifique au titre des contrats d'objectifs arrêtée à : €.

Article 2 – Echancier de versement des subventions au titre des saisons 2015/2016 et 2016/2017 :

Les subventions attribuées au titre des saisons 2015/2016 et 2016/2017 seront versées de la manière suivante :

- pour la subvention conventionnée, au 4^{ème} trimestre 2016 ;
- pour le contrat d'objectifs, en deux fois, à savoir 70 % au 4^{ème} trimestre 2016 et 30 % au terme de la saison sportive, sur la base de la réalisation des objectifs de la saison 2016/2017 ;
- pour le FAS, sur la base des délibérations du Conseil Municipal.

Section 2 – Autres aides

Article 3 – Biens immeubles et meubles mis à disposition :

La Ville met à disposition de l'Association les équipements immobiliers suivants :

Biens concernés	Nombre d'heures hebdomadaires	Coût		
		Fluides	Entretien	Gardiennage
Totaux :				

Les plages horaires de mise à disposition seront susceptibles, le cas échéant, d'être modifiées par la Ville.

Article 4 – Travaux de maintenance dans les installations mises à disposition :

Biens concernés	Coût
Stade (s)	
Gymnase (s)	
Salle spécialisée (s)	
Autre (s) équipement (s)	
Totaux :	

Titre II – Engagements de l'Association

Section 1 - Engagements généraux relatifs à l'aide financière de la Ville

Sous section 1 : Objectifs de l'Association

Article 5 – Objectifs sportifs :

5.1 – Sportifs :

L'Association s'engage à réaliser les objectifs sportifs suivants :

- promouvoir le développement du jeu d'échecs dans l'agglomération colmarienne en participant aux différents événements promotionnels en rapport avec l'activité sportive ;
- représenter la Ville de Colmar au plus haut niveau sportif national grâce au contrat d'objectifs qui permettra de mettre en place une formation de haut-niveau pour les joueurs de l'équipe 1 ;
- développer notre école d'échecs dans le but d'initier et d'accompagner dans leur progression les jeunes colmariens licenciés.

5.2 – Particuliers :

L'Association s'engage à réaliser les objectifs particuliers ou les actions indiqués ci-dessous :

- **au titre de la coresponsabilité dans l'utilisation et l'entretien des installations et équipements sportifs :**

Biens concernés	Heures de gardiennage hebdomadaires
Totaux :	

- **au titre des actions organisées en direction des jeunes :**

Actions programmées	Echéancier de réalisation

- au titre de l'exemplarité sur le terrain envers les adversaires, les arbitres et le public ;
- au titre du partenariat avec l'Education Nationale ;

5.3 – Partenariaux :

L'Association s'engage à réaliser les objectifs suivants :

- renforcer l'image et la présence de cette discipline sportive, par sa promotion auprès du public et du mouvement sportif ;
- apposer le logo de la Ville sur tous les supports représentatifs de l'Association ;
- participer à l'action d'animations sportives municipales ou/et organisées par l'OMS ;
- participer aux démarches municipales de maîtrise des énergies et de développement durable (éteindre la lumière, fermer les robinets, tri sélectif des déchets, sensibilisations diverses...etc).

Sous section 2 : Evaluation et contrôle

Article 6 - Evaluation annuelle et pièces à produire par l'Association :

Le **30 juin 2017**, l'Association s'engage à fournir à la Ville de Colmar tout élément de nature à justifier les objectifs fixés et leur réalisation, conformément à l'article 5, et plus particulièrement :

- *le rapport portant sur ses activités et ses résultats atteints ;*
- *son compte de résultats et son budget prévisionnel, établis conformément au cadre budgétaire et comptable normalisé (voir annexe 1) ;*
- *ses propositions en matière de maîtrise des énergies et de développement durable (voir annexe 2).*

6.1 – Evaluation (réservée à l'Administration) :

6.2 – Ces documents seront visés par le Président de l'Association et, si la subvention communale est supérieure à 152 449 €, par un commissaire aux comptes, en application de l'article 81 de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993.

Au vu de ces éléments, la Ville jugera de l'accomplissement par l'Association de ses obligations contractuelles.

Article 7 – Contrôle par la Ville :

Un contrôle sur place et sur pièces par des agents dûment habilités et désignés à cet effet, pourra être organisé à tout moment, sur décision de l'autorité municipale, notamment pour la vérification des comptes de l'Association et de la réalisation des objectifs et actions prévus dans le cadre de la présente convention.

Section 2 - Engagements particuliers relatifs aux aides de la Ville

Article 8 – Engagements de l'Association relatifs aux installations immeubles mises à disposition :

L'Association déclare connaître parfaitement l'état des installations immeubles mises à disposition et s'interdit toute réclamation ou tout recours qui serait fondé sur le caractère impropre de ces biens à leur destination.

L'Association s'engage à utiliser les biens immeubles mis à sa disposition, conformément à leur destination sportive, dans le respect des lois et règlements, notamment des règlements d'utilisation édictés par la Ville, et des consignes de sécurité.

L'Association déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité, ainsi que des consignes particulières et s'engage à les appliquer.

L'Association s'engage à souscrire une police d'assurance couvrant l'ensemble des bénévoles concourant à l'exécution du présent contrat, sur le plan personnel et sur le plan de la responsabilité civile et tous les dommages et notamment ceux causés aux équipements, et résultant des activités exercées au cours de l'utilisation ou de l'occupation des installations mises à sa disposition. Cette police portant le n° a été souscrite le auprès de (copie ci-jointe).

L'Association reconnaît avoir désigné M. comme personne responsable assurant les missions de sécurité incendie.

Au cours de l'utilisation des installations mises à sa disposition, l'Association s'engage :

- a) à en assurer le gardiennage ainsi que celui des voies d'accès ;
- b) à contrôler les entrées et les sorties des participants aux activités considérées ;
- c) à faire respecter les règles de sécurité des participants ;
- d) à veiller à la propreté des locaux qui lui sont confiés et au rangement du matériel utilisé ;
- e) à ne pas organiser de rencontres officielles ni amicales et, par extension, à ne pas accueillir un public autre que les utilisateurs potentiels nommément autorisés, sans l'autorisation préalable du Service de la jeunesse et des sports.

En tout état de cause, l'Association s'engage, au terme de la période d'utilisation, à restituer au représentant de la Ville la ou les clés, précédemment confiées par la Direction de l'animation et des sports.

A ce titre, il est à noter que seule la Direction de l'animation et des sports, sur demande officielle et justifiée de l'Association, est habilitée à la reproduction, la distribution et le recensement des clés.

Nombre de clés :	Remise (s) le
Nombre de clés supplémentaires :	Remise (s) le
Rendue (s) le	

Enfin, la non-observation des dispositions énoncées ci-devant engagera l'entière responsabilité de l'Association en cas de préjudice ou d'incendie.

L'Association s'oblige, en cas de dégradation excédant l'usure normale due à l'usage des installations, à financer leur remise en état, sur production par la Ville de devis, de factures ou de mémoires.

Article 9 – Engagements de l'Association relatifs aux matériels et mobiliers mis à sa disposition :

L'Association déclare connaître parfaitement l'état des matériels et mobiliers mis à disposition et s'interdit toute réclamation ou tout recours qui seraient fondés sur le caractère impropre de ces biens à leur destination.

L'Association s'engage à utiliser les biens meubles mis à sa disposition, conformément à leur destination, et à respecter dans leur usage toutes les règles de sécurité correspondantes.

L'Association s'interdit tout prêt, toute location des matériels et mobiliers mis à sa disposition.

L'Association s'oblige, en cas de dégradation excédant l'usure normale due à l'usage des matériels et mobiliers, à financer leur remplacement ou leur remise en état, sur production par la Ville de devis, de factures ou des mémoires.

Titre III– Dispositions diverses

Article 10 – Modifications :

La présente convention pourra être modifiée en cours d'exécution, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, par voie d'avenant ; cet avenant serait alors soumis aux mêmes procédures d'adoption que la présente convention.

Article 11 – Durée de la convention :

La présente convention est conclue pour **la saison sportive 2016/2017**. Toutefois, elle peut produire des effets juridiques entre les parties en cas de non-respect par l'Association d'engagements prévus au Titre II de la présente convention.

Toutes stipulations contractuelles entre la Ville et l'Association, antérieures et contraires à la présente convention, sont caduques, à compter de la date d'effet indiquée ci-dessus.

Article 12 – Résiliation anticipée :

La présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, en cas de non-respect des lois et règlements, ou de ses stipulations, après mise en demeure adressée à l'autre partie, par courrier recommandé avec accusé de réception ou remise par un agent assermenté et non suivie d'effet, ainsi qu'en cas de force majeure.

La résiliation de la convention à la demande de l'Association ne pourra être effective qu'à l'expiration d'un délai de deux semaines, après réception par la Ville de la mise en demeure prévue ci-dessus.

La résiliation de la convention à la demande de la Ville ne pourra être effective qu'à l'expiration d'un délai de cinq jours, après réception de la mise en demeure prévue ci-dessus, sauf si un intérêt public exige expressément que ce délai soit écourté ; dans ce cas, la résiliation de la convention sera effective à l'expiration d'un délai de 48 heures, après réception par l'Association de la mise en demeure adressée par la Ville.



En cas de résiliation anticipée, en cours d'année, l'Association ne pourra bénéficier de la subvention prévue, représentant le solde de la saison sportive écoulée.

Dès que la résiliation deviendra effective, l'Association perdra tout droit à l'utilisation des équipements immobiliers et des matériels mis à sa disposition, dans le cadre de la présente convention, sans pouvoir prétendre à aucune indemnisation du préjudice qu'elle pourrait subir, que la résiliation anticipée ait été demandée par la Ville ou par l'Association.

Article 13 – Contentieux :

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, et notamment la médiation ou l'arbitrage, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec de voies amiables de résolution, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention devra être porté, selon la nature du litige, soit devant le Tribunal Administratif, soit devant le Tribunal de Grande Instance.

Fait à Colmar, le

en 3 exemplaires originaux

Pour la Ville,
le Maire :

Pour l'Association,
le Président :

Gilbert MEYER

ANNEXE 1

LA SITUATION FINANCIERE DE VOTRE CLUB

A remplir ou produire les documents comptables de même nature

A) Compte sommaire d'exploitation du dernier exercice clos :

PRODUITS		CHARGES	
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>		<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>	
- Ventes de marchandises		- Achats de marchandises	
- Production vendue (biens et services)		- Autres achat et charges externes	
- Cotisations		* Achat de matériel	
- Entrées rencontres		* Loyers et charges	
- Publicité		* Fluides (électricité, eau...)	
- Sponsors		* Entretien	
- Manifestations		* Assurances	
- Subventions		* Honoraires	
* Ville de Colmar		* Divers	
* Conseil départemental		* Frais de déplacements	
		Championnat de France	
		Hors championnat	
* Conseil Régional		* Frais généraux (affiliation, licences, arbitrage...)	
* Autres subventions (préciser)		* Frais d'organisation (manifestations, A.G...)	
* Autres recettes (préciser)		* Primes, défraiements, émoluments	
		* Frais administratifs	
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>		- Impôts, taxes et versements assimilés	
- Intérêts sur livret		- Charges de personnel	
- Autres produits financiers (préciser)		* Salaires et traitements	
		* Charges sociales	
<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>		<u>CHARGES FINANCIERES</u>	
- Sur opérations de gestion		- Dotation aux amortissements et provisions	
- Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion (préciser)		- Intérêts et charges assimilées	
- Autres produits exceptionnels		- Autres charges financières (préciser)	
		<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>	
		- Sur opérations de gestion	
		- Autres charges : opérations de gestion (préciser)	
TOTAL GENERAL PRODUITS		TOTAL GENERAL CHARGES	

A remplir ou produire les documents comptables de même nature

B) Budget prévisionnel du club pour la saison 2016/2017 :

PRODUITS		CHARGES	
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>		<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>	
- Ventas de marchandises		- Achats de marchandises	
- Production vendue (biens et services)		- Autres achat et charges externes	
- Cotisations		* Achat de matériel	
- Entrées rencontres		* Loyers et charges	
- Publicité		* Fluides (électricité, eau...)	
- Sponsors		* Entretien	
- Manifestations		* Assurances	
- Subventions		* Honoraires	
* Ville de Colmar		* Divers	
* Conseil départemental		* Frais de déplacements	
		Championnat de France	
		Hors championnat	
* Conseil Régional		* Frais généraux (affiliation, licences, arbitrage...)	
* Autres subventions (préciser)		* Frais d'organisation (manifestations, A.G)	
* Autres recettes (préciser)		* Primes, défraiements, émoluments	
		* Frais administratifs	
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>		- Impôts, taxes et versements assimilés	
- Intérêts sur livret		- Charges de personnel	
- Autres produits financiers (préciser)		* Salaires et traitements	
		* Charges sociales (URSAFF, ASSEDIC...)	
<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>		<u>CHARGES FINANCIERES</u>	
- Sur opérations de gestion		- Dotation aux amortissements et provisions	
- Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion (préciser)		- Intérêts et charges assimilées	
- Autres produits exceptionnels		- Autres charges financières (préciser)	
		<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>	
		- Sur opérations de gestion	
		- Autres charges : opérations de gestion (préciser)	
TOTAL GENERAL PRODUITS		TOTAL GENERAL CHARGES	

h

ANNEXE 2

MAITRISE DES ENERGIES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

A) Actions envisagées :

La Ville de Colmar s'inscrit aujourd'hui prioritairement dans des démarches de maîtrise des énergies et de développement durable.

Hormis les gestes quotidiens qui sont à la portée de tous (modification des habitudes de déplacement, des consommations et d'économies d'énergie..), la Ville de Colmar a souhaité inciter les relais que sont les partenaires au quotidien, à amorcer des réflexions en ce sens et à s'engager avec eux sur ces objectifs, notamment lors de la mise à disposition de ses installations sportives aux associations,

Merci de bien vouloir nous indiquer les actions mises en œuvre par le club et les incitations de vos licenciées (il peut s'agir de gestes simples, issus de la vie quotidienne de chacun et transposés au niveau associatif) dans ce sens.

Actions ou incitations réalisées (ex. éteindre la lumière, fermer les robinets, tri sélectif des déchets, sensibilisations diverses...)	Public (s) sensibilisé (s)

B) Suggestions du club dans ce domaine :

.....
.....

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

REÇU À LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

Nombre de présents : 41
absent : 0
excusés : 8

Point 19 Subventions spécifiques aux associations sportives dans le cadre des « contrats d'objectifs » au titre de la saison 2016/2017.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Jean-Pierre BECHLER qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Corinne LOUIS qui donne procuration à M. WEISS, Mme Marie LATHOUD qui donne procuration à M. SISSLER, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. BRUGGER, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à Mme ANGLARET-BRICKERT et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. Christian MEISTERMANN.

ADOpte A L'UNANIMITE

en l'absence de Mme HOUPIN qui a quitté la salle et n'a pris part ni à la discussion, ni au vote.

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 23 septembre 2016**

Point N° 19 **Subventions spécifiques aux associations sportives dans le cadre des**
« contrats d'objectifs » au titre de la saison 2016/2017

20 SEP. 2016

Rapporteur : M. Maurice BRUGGER, Adjoint au Maire

Clubs	Propositions	Montants précédemment versés						
		2016/2017	2015/2016	2014/2015	2013/2014	2012/2013	2011/2012	2010/2011
APACH canoé-kayak	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	7 000 €	7 000 €	6 700 €	6 700 €
Colmar Centre Alsace Handball	16 000 €	8 000 €	10 000 €	6 000 €	3 000 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €
Avenir gymnastique	4 000 €	4 000 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €
Club Patinage Artistique Colmar	6 000 €	5 000 €	4 000 €	3 000 €	2 000 €	2 000 €	1 000 €	1 000 €
Colmar Handball Club	18 000 €	11 500 €	8 000 €	8 000 €	14 000 €	11 000 €	11 000 €	22 000 €
Colmar Rugby Club	néant	9 000 €	14 000 €	18 000 €	6 000 €	12 100 €	24 200 €	24 200 €
Colmarienne Volley	4 000 €	4 000 €	2 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
ESRCAC athlétisme	13 000 €	11 000 €	10 500 €	10 000 €	13 000 €	12 700 €	12 700 €	12 700 €
Hockey Club Colmar	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
MJC tennis de table	néant	néant	néant	néant	néant	néant	1 000 €	2 000 €
Rétro Club Colmar	7 500 €	7 500 €	7 500 €	6 000 €	6 000 €	5 700 €	5 700 €	5 700 €
SRC escrime	18 000 €	18 000 €	17 500 €	15 000 €	12 000 €	7 500 €	6 500 €	6 500 €
SRC football	néant	néant	170 000 €	170 000 €	204 000 €	170 000 €	135 600 €	35 600 €
SRC natation-water/polo-synchro	15 000 €	14 000 €	20 000 €	25 000 €	21 000 €	19 600 €	19 600 €	19 600 €
SRC tennis/squash	8 000 €	4 000 €	3 000 €	2 000 €	1 500 €	800 €	1 600 €	3 200 €
Colmar Echecs	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	néant
Association Colmarienne de Sauvetage et de Secourisme	5 000 €	4 000 €	3 000 €	3 000 €	1 500 €	1 000 €	néant	néant
SAO 1896	5 000 €	4 000 €	3 000 €					
Totaux :	133 500 €	118 000 €	290 000 €	286 500 €	301 500 €	262 000 €	238 200 €	150 800 €

Conformément à la volonté exprimée par la Municipalité de s'engager dans la voie de la contractualisation des rapports de la Ville avec les associations sportives, les premiers contrats d'objectifs avaient été signés lors de la saison 1996/1997 avec sept associations sportives colmariennes.

Depuis la mise en œuvre de cette opération, la Ville a souhaité contractualiser son engagement avec d'autres associations sportives ayant atteint le niveau national. A l'inverse, les contrats des associations reléguées en championnat régional ou départemental ont été suspendus, voire supprimés.

Par délibération du Conseil Municipal du 20 septembre 2010, il avait été décidé, par souci de transparence et de compréhension, d'intégrer dans le contrat d'objectifs du club éligible les seuls critères concernant l'équipe élite ou/et les sportifs de niveau national.

Au terme de la saison sportive 2015/2016, il a été procédé à une analyse rationnelle des résultats obtenus par les seize clubs par rapport à leurs différents objectifs fixés. Cette analyse a abouti à une évaluation précise des engagements associatifs.

Il ressort que douze clubs se sont maintenus à leur rang national, alors que le Colmar Handball Club, le Colmar Centre Alsace Handball et la section tennis des SRC ont accédé au niveau national supérieur. Par contre, le Colmar Rugby Club n'a pas réussi, pour la 3^{ème} année consécutive, à accéder au championnat de France, d'où la suspension momentanée de son contrat d'objectifs.

Par ailleurs, suite à la disparition de la Société Sports Réunis de Colmar Football et de l'Association Sports Réunis Colmar section football, une nouvelle association de football a été créée sous le nom de Stadium Racing Colmar. Du fait que ce club évoluera en excellence départementale, il n'y a pas lieu de conclure un contrat d'objectifs.

De même, et au regard de ce qui précède, la contribution de 200 000 € allouée à la Société Sports Réunis de Colmar Football au titre de la saison 2015/2016, ne sera pas reconduite.

Pour la saison 2016/2017, et compte tenu des résultats obtenus et des objectifs sportifs à atteindre, l'enveloppe allouée aux contrats d'objectifs s'élèvera à 133 500 € pour les quinze clubs concernés, contre 118 000 € en 2015/2016. Cette contribution financière atteste de la volonté de la Municipalité de soutenir de manière très affirmée et conséquente les associations sportives locales représentatives de l'élite colmarienne au niveau national.

En conclusion, il est proposé pour la saison 2016/2017, et en complément de la subvention annuelle de fonctionnement, une aide spécifique répartie ainsi :

Clubs	2016/2017	Niveau de l'équipe élite	Investissement 2016
APACH canoë-kayak	8 000 €	Nationale 1	
Colmar Centre Alsace Handball	16 000 €	Nationale 2	36 920 €
Avenir gymnastique	4 000 €	Fédérale A	
Club Patinage Artistique Colmar	6 000 €	Division nationale 1	2 687 €
Colmar Handball Club	18 000 €	Nationale 2	36 920 €
Colmarienne Volley	4 000 €	Equipe féminine en Nationale 3	
ESRCAC athlétisme	13 000 €	Nationale 1B	26 711 €
Hockey Club Colmar	4 000 €	Division nationale 3	2 687 €
Rétro Club Colmar	7 500 €	Nationale 1	
SRC escrime	18 000 €	Division nationale 1 hommes et femmes	36 920 €
SRC natation-water/polo	15 000 €	Natation : Nationale 3 et water-polo : Nationale 2 et 3	329 900 €
SRC tennis/squash	8 000 €	Equipe masculine en Nationale 2 et équipe féminine en Nationale 3	108 465 €
Colmar Échecs	2 000 €	Nationale 1, 2 et 3	
Association Colmarienne de Sauvetage et de Secourisme	5 000 €	Division nationale 1	123 768 €
SAO 1896	5 000 €	Haut niveau national et européen	
Totaux :	133 500 €		704 978 €

Conformément aux dispositions réglementaires et administratives en vigueur, une convention spécifique, jointe en annexe, doit être conclue entre la Ville et les quinze associations sportives bénéficiant d'un contrat d'objectifs.

Il convient de noter également, que pour répondre à la demande des clubs concernés, cette subvention municipale spécifique sera versée aux différentes associations, selon l'échéancier suivant :

70 % au cours du dernier trimestre de l'exercice 2016 ;

30 % au terme de la saison sportive 2016/2017, au vu de la réalisation des objectifs fixés.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement, de la Jeunesse,
de la Culture et des Sports

émis lors de sa séance du 30 août 2016,

Vu l'avis des Commissions Réunies,

Après avoir délibéré,

REÇU À LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

DECIDE

d'attribuer les subventions spécifiques d'un montant de 133 500 € aux quinze associations sportives dans le cadre des « contrats d'objectifs », selon la répartition proposée dans le présent rapport ;

DIT

que le crédit nécessaire est disponible au titre du budget de l'exercice 2016 ;

AUTORISE

M. le Maire ou son représentant à signer tous les actes et les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,



Pour ampliation conforme
Colmar le 22 SEP. 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

12

kb

Contrat d'objectifs Saison 2016/2017

1. **Association** :
2. **Discipline (s)** :
3. **Groupe ou/et individuel** :

	Nombre	Sous contrat	Rétribués	Non rétribués	Licenciés	Masse salariale
Joueur (s)						
Entraîneur (s)						
Manager (s)						
Intendant (s)						
Médecin (s)						
Kiné (s)						
Personnel divers						
Totaux :						

4. **Objectifs** :

4.1 – **Sportifs** :

L'Association s'engage à réaliser les objectifs sportifs suivants :

-

4.2 – **Particuliers** : (exemplarité sur le terrain/arbitres/adversaires – partenariat avec les sections sportives scolaires – actions vers les jeunes publics)

-

4.3 – **Retour vers le club** : (actions organisées par les sportifs en faveur du club)

-

4.4 – **Retour vers les partenaires** : (Ville : logo, participation à des manifestations de masse...etc/sponsors/mécènes...etc)

-

5. Installations utilisées et coûts :

	Nombre d'heures	Fluides	Entretien/maintenance	Gardiennage
Stade				
Annexes				
Gymnase				
Gymnase				
Salle spécialisée				
Autres				
Totaux :				

6. Budget :

Charges		Produits	
Droit d'engagement		Billetterie	
Licences		Licences	
Equipements		Cotisations	
Déplacements		Publicité	
Arbitrage		Sponsors	
Charges salariales		Mécènes	
Charges sociales		Manifestations	
Frais administratifs		Dons	
Frais formation		Subvention Ville	
Frais d'organisation		Subvention Cd 68	
Assurances		Subvention Région	
Primes		Subvention Etat	
Suivi médical		Divers	
Divers			
Totaux :			

km

7. **Evaluation par rapport aux objectifs** : (point 4)

	-3	-2	-1	0	1	2	3
4.1							
4.2							
4.3							
4.4							

Mettre une croix dans la case correspondant au degré de réalisation des objectifs proposés.

Fait à Colmar, le

en 3 exemplaires originaux

Pour la Ville,
le Maire :

Pour l'Association,
le Président :

Gilbert MEYER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

REÇU À LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

Nombre de présents : 41
absent : 0
excusés : 8

**Point 20 Attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique
– année scolaire 2015-2016.**

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Jean-Pierre BECHLER qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Corinne LOUIS qui donne procuration à M. WEISS, Mme Marie LATHOUD qui donne procuration à M. SISSLER, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. BRUGGER, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à Mme ANGLARET-BRICKERT et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. Christian MEISTERMANN.

Nombre de voix pour : 48
contre : 0
abstention : 1

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 23 septembre 2016**

**POINT N° 20 : ATTRIBUTION DE L'AIDE FINANCIERE POUR L'ACQUISITION
D'UNE TABLETTE NUMERIQUE ANNEE SCOLAIRE 2015-2016**

Rapporteur : Madame Odile UHLRICH-MALLET, Adjointe au Maire.

Pour permettre à une majorité d'élèves colmariens d'accéder aux appareils numériques connectés qui font partie de l'univers dans lequel ils évoluent, la Ville de Colmar a proposé, par délibération du Conseil Municipal du 16 avril 2014, d'octroyer une aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique.

Cette action résulte des 60 engagements pris par l'équipe majoritaire.

Elle concerne tous les élèves colmariens du CP des écoles publiques et privées pour l'année scolaire 2015-2016.

Cette aide financière se présente de la manière suivante :

- Pour toute acquisition d'une tablette d'une valeur inférieure à 150 € TTC, la participation financière de la Ville est limitée au coût de l'achat.
- Pour toute acquisition d'une valeur supérieure ou égale à 150 € TTC, la participation financière de la Ville est de 150 €.

Il convient, dans le cadre de ce dispositif, d'attribuer la participation de la Ville aux foyers dont un ou plusieurs enfants sont éligibles à cette mesure.

La liste de ces foyers inscrits est annexée à la présente délibération.

Après adoption de cette dernière, le récapitulatif de l'intervention de la Ville pour l'année scolaire 2015-2016 se présentera comme suit :

Date du Conseil Municipal	Bénéficiaires	Montant de l'aide
14/12/2015	65	9 506,30 €
29/02/2016	53	7 791,38 €
25/04/2016	20	2 924,85 €
27/06/2016	42	6 137,78 €
19/09/2016	46	6 789,93 €
TOTAL	226	33 150,24 €

Il est rappelé, qu'au titre de l'année scolaire 2014-2015, 1 255 élèves scolarisés du CP au CM2 ont bénéficié de cette mesure pour un montant total de 181 101,36 €.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement, de la Jeunesse, de la Culture et des Sports du 30 août 2016,

Vu l'avis des Commissions Réunies,

Et après avoir délibéré,

DECIDE

- D'octroyer une aide financière aux Colmariens figurant sur la liste annexée et remplissant les conditions précisées ci-dessus
- D'imputer les dépenses sur les crédits ouverts au budget de la Ville de Colmar

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération

REÇU À LA PRÉFECTURE
26 SEP. 2016

Le Maire



Pour ampliation conforme
Colmar, le 22 SEP. 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 41

absent : 0

excusés : 8

REÇU À LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

Point 21 Motion pour le maintien du régime actuel des cours d'enseignement religieux en Alsace-Moselle.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Jean-Pierre BECHLER qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Corinne LOUIS qui donne procuration à M. WEISS, Mme Marie LATHOUD qui donne procuration à M. SISSLER, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. BRUGGER, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à Mme ANGLARET-BRICKERT et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. Christian MEISTERMANN.

Nombre de voix pour : 42

contre : 4

abstentions : 3

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 23 septembre 2016

26 SEP. 2016

MAIRIE DE COLMAR
Direction de l'Enseignement
de la Petite Enfance et de la Solidarité
- Service de l'Enseignement -

Séance du Conseil Municipal du 19 septembre 2016

**Point N° 2λ - Motion pour le maintien du régime actuel des cours
d'enseignement religieux en Alsace Moselle**

Rapporteur : Mme Odile UHLRICH-MALLET, Adjointe au Maire

L'enseignement religieux dans les établissements publics en Alsace Moselle repose sur un caractère obligatoire dans le cycle primaire et secondaire, suivant plusieurs législations allemandes puis françaises. Ce caractère obligatoire, réaffirmé plusieurs fois, notamment par le Conseil d'Etat en 2001, s'impose aux écoles et collèges, mais en rien aux élèves, lesquels peuvent en être dispensés à l'initiative de leurs parents.

L'Observatoire de la laïcité, rattaché au service du Premier Ministre, a formulé au mois de mai 2015 des préconisations relatives aux trois départements des Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle, et notamment que les élèves ne souhaitant pas suivre l'enseignement religieux ne soient désormais plus tenus de demander une dispense. L'Observatoire suggère que ces mêmes élèves fassent une démarche volontaire d'inscription. L'heure d'enseignement religieux serait ainsi considérée comme une simple option, placée en supplément du temps de l'enseignement.

Suite à ces préconisations, le Ministère de l'Education Nationale a consulté les grands élus alsaciens et mosellans en vue d'une évolution des conditions de l'enseignement religieux à l'école. Dans la période actuelle, nous sommes contraints de lutter contre le renfermement communautaire et religieux, et l'enseignement religieux constitue un atout pour permettre une ouverture d'esprit des élèves, pour lutter contre les préjugés ou la crainte des différences, nés de la méconnaissance des autres cultures.

Aussi, Le Conseil Municipal de la Ville de Colmar :

- **EXPRIME** son total désaccord avec la proposition ministérielle s'apparentant à une nouvelle attaque portée au droit local.
- **EXIGE** le maintien des dispositions en place afin et plus que jamais, de pouvoir proposer un enseignement religieux dans les écoles et collèges alsaciens et mosellans.



Pour ampliation conforme
Colmar, le 22 SEP. 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

LE MAIRE

ADOPTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

REÇU À LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

Nombre de présents : 41
absent : 0
excusés : 8

**Point 22 Soutien financier à la poursuite des actions du Groupe d'Intervention
Retraite de l'Infobest Vogelgrün Breisach.**

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Jean-Pierre BECHLER qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Corinne LOUIS qui donne procuration à M. WEISS, Mme Marie LATHOUD qui donne procuration à M. SISSLER, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. BRUGGER, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à Mme ANGLARET-BRICKERT et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. Christian MEISTERMANN.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 23 septembre 2016**

26 SEP. 2016

MAIRIE DE COLMAR

Direction du Développement Durable
& des Relations Extérieures

Séance du Conseil Municipal du 19 septembre 2016

**Point N° 22 SOUTIEN FINANCIER A LA POURSUITE DES ACTIONS
DU GROUPE D'INTERVENTION RETRAITE DE L'INFOBEST VOGELGRUN BREISACH**

Rapporteur : Mme Claudine GANTER, Adjointe au Maire :

La Communauté de Communes du Pays de Brisach assure depuis juin 2013 le rôle de porteur du projet « Groupe d'Intervention Retraite » au sein de l'Instance INFOBEST Vogelgrün Breisach, en étant employeur des deux personnes affectées à cette opération.

Le « Groupe d'intervention Retraite » a été créé pour faire face à la croissance exponentielle des demandes de conseil auprès de l'instance INFOBEST Vogelgrün Breisach, par les retraités français qui subissent les changements de modalités d'imposition des retraites allemandes pour les frontaliers.

Afin de pouvoir prolonger d'une année le travail de cette équipe, jusqu'en juin 2017, il est proposé un partenariat, exclusivement français, pour financer l'équivalent de 1,5 poste de travail nécessaire. Le budget prévisionnel se présente ainsi :

Charges		Contributions des partenaires	
Chargé de mission 1 ETP	44 200 €	CC Ried de Marckolsheim	1 500 €
Frais de déplacement	5 600 €	CC Essor du Rhin	500 €
Chargé de mission 0.5 ETP	22 100 €	CC Pays de Brisach	5 300 €
Frais de déplacement	2 200 €	CC Porte de France Rhin Sud	1 500 €
Communication	1 400 €	Ville de Colmar	2 000 €
		Ville de Mulhouse	2 000 €
		Eurométropole de Strasbourg	3 000 €
		Région	20 000 €
		Département du Haut Rhin	12 000 €
		Département du Bas Rhin	20 000 €
		Reliquat mobilisable (2015-2016)	7 700 €
Total	75 500 €	Total	75 500 €

La convention signée entre la France et l'Allemagne devrait permettre à terme de résoudre le problème ce qui entraînera la diminution des demandes de conseil.

Il est demandé à la Ville de Colmar de contribuer pour un montant total de 2 000 €.

Il vous est proposé de valider une contribution de 1 200 € pour l'année 2016 et de prévoir un montant de 800 € au titre de l'année 2017.

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission «Attractivité, affaires économiques de la Ville et relations internationales» émis lors de sa séance du 5 septembre 2016,

**Vu l'avis des Commissions Réunies
après avoir délibéré**

DECIDE

le versement à la Communauté de Communes du Pays de Brisach d'une contribution de 1 200 € pour l'année 2016 et l'inscription d'un montant de 800 € en 2017.

DIT

que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 (chapitre 65) et seront inscrits au budget 2017,

CHARGE

M. le Maire ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération.

REÇU À LA PRÉFECTURE
26 SEP. 2016

REÇU À LA PRÉFECTURE
26 SEP. 2016

Le Maire



Pour ampliation conforme
Colmar, le 22 SEP. 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 41
absent : 0
excusés : 8

Point 23 Collaborateurs bénévoles du service public en faveur de la ville azerbaïdjanaise de Shéki.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Jean-Pierre BECHLER qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Corinne LOUIS qui donne procuration à M. WEISS, Mme Marie LATHOUD qui donne procuration à M. SISSLER, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. BRUGGER, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à Mme ANGLARET-BRICKERT et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. Christian MEISTERMANN.

REÇU À LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

Nombre de voix pour : 45
contre : 3
abstention : 1

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 23 septembre 2016**

**Point n° 23 : COLLABORATEURS BENEVOLES DU SERVICE PUBLIC EN FAVEUR DE LA VILLE
AZERBAIDJANAISE DE SHEKI**

REÇU À LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

Rapporteur : Mme Claudine GANTER, Adjointe au Maire

Dans le cadre de la charte d'amitié et de coopération signée le 19 mai 2015 entre la ville de Colmar et la Ville Azerbaïdjanaise de Shéki, il est prévu de favoriser les échanges dans les domaines culturel, touristique et économique, au travers de projets de coopération concrets.

La Ville de Shéki s'est fortement engagée, au sein de ses établissements scolaires, à développer l'apprentissage de la langue française auprès de ses élèves.

Le pôle média culture de Colmar a fait un don de livres, afin de créer une bibliothèque qui est alimentée régulièrement de livres en langue française.

Lors de l'année scolaire 2015-2016, 3 professeurs retraités des écoles colmariennes sont partis en mission 3 mois pour enseigner le français à Shéki.

Ces missions ont été une réussite. Les professeurs volontaires ont été ravis aussi bien pour l'accueil qu'ils ont reçu, que par la motivation des jeunes à apprendre notre langue.

Devant ce succès, le député de Shéki, initiateur de ce projet, souhaite renouveler cette expérience pour l'année scolaire 2016-2017.

Il propose la composition de 3 binômes pour couvrir l'année scolaire. La mission pour chacun s'étalerait sur un trimestre. Le transport et les frais d'hébergement seront pris en charge par la Ville de Shéki.

Ces professeurs bénévoles ne pourront prétendre à aucune rémunération de la part de la Ville de Colmar.

Afin de couvrir en termes de responsabilité cette intervention, il paraît opportun de signer une convention avec chacun des intervenants bénévoles, prévoyant les modalités de la mission.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission «Attractivité, affaires économiques de la Ville et relations internationales» émis lors de sa séance du 5 septembre 2016,

Vu l'avis des Commissions Réunies

REÇU A LA PRÉFECTURE

Après avoir délibéré,

26 SEP. 2016

APPROUVE

La mission à Shéki proposée à six professeurs bénévoles maximum pour enseigner le français

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe avec chacun des bénévoles

CHARGE

Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération.



Pour ampliation conforme
Colmar, le 22 SEP. 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

Le Maire

ADOPTÉ

Le collaborateur occasionnel est donc la personne qui, en sa seule qualité de particulier, apporte une contribution effective et justifiée à un service public, dans un but d'intérêt général, soit concurremment avec des agents publics soit sous leur direction, après réquisition ou sollicitation, soit spontanément.

Le Conseil d'Etat a ainsi décidé que « dès lors qu'une personne privée accomplit une mission qui normalement incombe à la personne publique, elle collabore au service public et a donc la qualité de collaborateur occasionnel du service public ».

A l'occasion de cette collaboration, les bénévoles peuvent subir ou causer des dommages. Dans le cas de dommages subis, ils bénéficient du régime protecteur de la responsabilité sans faute de la commune. Dans le cas de dommages causés ou subis, l'assurance responsabilité - multirisques de la collectivité couvre les dommages causés par le collaborateur à un tiers mais également ceux qu'il a subis du fait de l'activité.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention fixe les conditions de la mission de Madame/Monsieur....., collaborateur bénévole, au nom de la collectivité dans la Ville de Shéki.

Dans le cadre de la charte d'amitié et de coopération signée le 19 mai 2015 entre la ville de Colmar et la Ville Azerbaïdjanaise de Shéki, il est prévu de favoriser les échanges dans les domaines culturel, touristique et économique, au travers de projets de coopération concrets.

C'est ainsi que La Ville de Shéki souhaiterait développer l'apprentissage de la langue française auprès de ses élèves.

Il est proposé que des enseignants retraités puissent assurer, chacun pendant un trimestre, des cours à Shéki. Les élèves seraient des lycéens de 15 à 17 ans et des étudiants âgés de 18 à 22 ans.

Ces cours seront dispensés sur le dernier trimestre 2016 et sur les deux premiers trimestres de l'année 2017 avec au maximum deux professeurs bénévoles par trimestre.

Les frais de transport et d'hébergement seront pris en charge par la Ville de Shéki.

ARTICLE 2 : ACTIVITE

Le collaborateur bénévole effectuera les activités suivantes :

- Enseignement du français auprès des lycéens et des étudiants.

Les attentes sont :

- de donner envie aux élèves d'apprendre le français,
- d'échanger en français afin que les jeunes acquièrent un minimum de mots de la langue française.

ARTICLE 3 : REMUNERATION

Le collaborateur bénévole ne prétend à aucune rémunération de la part de la Ville de Colmar.

ARTICLE 4 : RESPONSABILITE PERSONNELLE

Le collaborateur bénévole, en dehors des moments d'exercice de sa mission, devra s'assurer de sa responsabilité personnelle en raison des accidents qui pourraient survenir ou qu'il pourrait causer à autrui, ainsi que pour les maladies qu'il pourrait contracter.

ARTICLE 5 : ASSURANCES

La Police d'assurance « Responsabilités Communales » souscrite par la Commune s'étend aux collaborateurs du service public le temps de leur mission. Les garanties sont étendues au monde entier pour l'envoi et la résidence à l'étranger. L'annexe recensant les principales garanties du contrat sera remise à chaque bénévole.

ARTICLE 6 : DUREE

La présente convention prend effet dès le début de la mission pour une durée de trois mois.

ARTICLE 7 : RESILIATION

En cas de non-respect d'une clause de la présente convention ou pour tout autre motif tiré d'intérêt général, l'autorité territoriale se réserve le droit de mettre fin à la convention par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à

Le.....

La Ville de Colmar

Le collaborateur bénévole

109

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

REÇU À LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

Nombre de présents : 41

absent : 0

excusés : 8

**Point 24 Coopération décentralisée Ville de Colmar/Colmar Agglomération/
Communauté Urbaine de Limbé/IRCOD : convention cadre triennale 2017-2019.**

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Jean-Pierre BECHLER qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Corinne LOUIS qui donne procuration à M. WEISS, Mme Marie LATHOUD qui donne procuration à M. SISSLER, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. BRUGGER, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à Mme ANGLARET-BRICKERT et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. Christian MEISTERMANN.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 23 septembre 2016**

26 SEP. 2016

**Point N° 24 : COOPERATION DECENTRALISÉE VILLE DE COLMAR / COLMAR AGGLOMERATION /
COMMUNAUTE URBAINE DE LIMBE / IRCOD : CONVENTION CADRE TRIENNALE 2017-2019**

Rapporteur : Madame Claudine GANTER, Adjointe au Maire

Lancé avec l'appui de l'IRCOD en 2002, le projet de coopération décentralisée entre la Ville de Colmar et la Communauté Urbaine de Limbé au Cameroun a abouti à la signature d'une première convention cadre (2010-2013).

Des conventions opérationnelles annuelles énumèrent les réalisations de l'année écoulée afin de permettre de fixer la contribution de la Ville et présentent le plan d'action pour l'année suivante.

La convention cadre 2014-2016 a permis la réalisation d'actions concrètes selon les axes suivants :

- 1) Elaboration et mise en œuvre d'une politique de sécurité civile ;
 - Construction d'une caserne de pompiers ;
 - Don de matériels et d'équipements ;
 - Coopération avec le Corps National des Sapeurs Pompiers du Cameroun ;
 - Travaux d'études sur les bassins versants.
- 2) Elaboration et mise en œuvre d'une politique de développement touristique ;
 - Construction d'un office de tourisme ;
 - Embauche et formation de personnels ;
 - Premières actions, accueil, signalétique.

Il convient de renouveler la convention cadre pour la période 2017-2019.

Quatre axes opérationnels sont proposés :

- Axe 1 : Elaboration et mise en œuvre d'une politique de sécurité civile avec la mise en service du centre de secours de Limbé et la sensibilisation et la mobilisation de la population ;
- Axe 2 : Elaboration et mise en œuvre d'une politique de gestion durable des bassins versants afin de réaliser une gestion durable d'un bassin versant à Limbé ;
- Axe 3 : Elaboration et mise en œuvre d'une politique de développement touristique en créant un site internet et en développant des produits touristiques ;
- Axe 4 : Promotion des deux villes à travers des projets d'échanges dans les domaines culturels, sportifs

Un axe organisationnel doit permettre le renforcement des capacités organisationnelles, techniques et financières de la communauté urbaine.

Afin de permettre la réalisation de ces actions il est proposé d'intégrer Colmar Agglomération aux partenaires signataires de la convention triennale. Ainsi, cette convention sera soumise à une prochaine séance du Conseil Communautaire.

Une convention cadre triennale entre la Ville de Colmar, Colmar Agglomération, la Communauté Urbaine de Limbé et l'Institut Régional de Coopération Développement (Ircod), pour les années 2017 à 2019, a été rédigée et est jointe en annexe 1.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission «Attractivité, affaires économiques de la Ville et relations internationales» émis lors de sa séance du 5 septembre 2016,

**Vu l'avis des Commissions Réunies
après avoir délibéré**

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la convention cadre triennale établissant les axes de travail pour les années 2017 à 2019.

CHARGE

M. le Maire ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération.

REÇU À LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

Le Maire



Pour ampliation conforme
Colmar, le 22 SEP. 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

60



REÇU À LA PRÉFECTURE
26 SEP. 2016

**CONVENTION CADRE TRIENNALE
de COOPERATION DÉCENTRALISÉE
2017-2019**

**COMMUNAUTÉ URBAINE DE LIMBÉ
COLMAR AGGLOMÉRATION
VILLE DE COLMAR
IRCOD ALSACE**

Convention cadre triennale de coopération décentralisée

Entre

la Communauté urbaine de Limbé,

sise à Limbé, Hôtel de Ville, P.O. box 61, Cameroun
représentée par son Délégué du Gouvernement, M. Andrew MOTANGA MONJIMBA,
dénommée ci-après la **Communauté urbaine de Limbé,**

Et

la Ville de Colmar,

sise 1 Place de la Mairie, 68021 Colmar Cedex - France,
représentée par son Maire, M. Gilbert MEYER,
dénommée ci-après la **Ville de Colmar,**

Et

Colmar Agglomération

Cours Sainte Anne, 68000 Colmar
représentée par son Président, M. Gilbert MEYER
dénommée ci-après la **CA**

Et

l'Institut Régional de Coopération Développement- Alsace

sis à l'Espace Nord-Sud, 17, rue de Boston, 67 000 Strasbourg – France
représenté par son Président, M. Jean-Paul HEIDER,
dénommé ci-après **IRCOD,**

-
- Vu la loi camerounaise n° 2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;
 - Vu la loi camerounaise n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;
 - Vu le Code Général des Collectivités Territoriales françaises, Chapitre V, Article L 1115-1 relatif à la Coopération décentralisée ;
 - Vu l'accord de coopération entre l'IRCOD et le gouvernement camerounais du 01 mars 2001 ;
 - Vu la délibération du Conseil de communauté de la Communauté urbaine de Limbé du ;
 - Vu la délibération du Conseil municipal de la Ville de Colmar du ;
 - Vu la délibération du Conseil communautaire de CA du ;
 - Vu la décision du Bureau de l'IRCOD du ;
 - Considérant les liens d'amitié et de coopération établis entre la Communauté urbaine de Limbé (depuis 2002), la Ville de Colmar et l'IRCOD ;

Vu le soutien de l'Etat sollicité dans le cadre de l'appel à projet 2016-2018 du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes pour la mise en œuvre des actions menées par l'IRCOD, notamment au Cameroun ;



- Considérant les appuis fournis par l'IRCOD en matière de renforcement des compétences et des capacités de maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales au Cameroun, ainsi que la promotion d'une culture de coopération décentralisée en Alsace ;
- Considérant la volonté de l'IRCOD et des collectivités territoriales partenaires, d'articuler les actions de coopération décentralisée à des actions d'éducation au développement mobilisant des acteurs des territoires concernés ;
- Considérant le soutien de l'Etat sollicité pour la mise en œuvre des actions menées par l'IRCOD, notamment au Cameroun ;
- Considérant le soutien de la Région Grand Est et des collectivités territoriales alsaciennes notamment dans le cadre du Fonds Régional de Coopération créé au sein de l'IRCOD ;
- Considérant la diversité des acteurs impliqués dans cette coopération et la possibilité d'en associer d'autres ;
- Considérant la *Charte de la Coopération décentralisée pour le Développement durable* ainsi que la *Charte européenne de la coopération en matière d'appui à la gouvernance locale*, où sont développées les notions de partenariat, d'échange, de rapprochement des cultures, de réciprocité et de développement durable, dans lesquelles se reconnaissent l'IRCOD et ses membres
- Considérant les principes énoncés dans la Déclaration de Paris du 2 mars 2005 et le Programme d'Accra du 3 octobre 2008.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir le cadre de la relation de coopération décentralisée qui unit les parties signataires.

Article 2 : DEFINITION DU PARTENARIAT MIS EN PLACE

La coopération décentralisée regroupe l'ensemble des actions de coopération internationale entre des collectivités territoriales françaises et des autorités locales étrangères, dans le cadre de leurs compétences mutuelles et en vue d'atteindre un objectif commun. Cette coopération s'effectue plus particulièrement sur le mode de l'échange réciproque de savoir-faire et d'expériences.

2.1. Contexte et objectif du partenariat

Située en bordure du Golfe de Guinée, Limbé est une ville moyenne. Chef-lieu du département du Fako, son économie est essentiellement industrielle, agricole et commerciale mais elle dispose également par sa situation privilégiée d'énormes potentialités touristiques.

La communauté urbaine de Limbé est composée de 3 arrondissements qui regroupent 130 000 habitants répartis sur 549 km². Elle est pilotée par un Délégué du Gouvernement nommé par l'Etat.



Des premiers contacts ont été noués entre la Communauté urbaine de Limbé et la Ville de Colmar dès 2002 par l'intermédiaire de l'IRCOD. Les échanges entre les partenaires (notamment, mission de l'adjointe au Maire de Colmar en 2007 puis mission du Délégué du Gouvernement de Limbé à Colmar en 2009) ont confirmé leur volonté de travailler ensemble. Les efforts ont porté dans un premier temps sur le développement touristique de la Ville de Limbé et de sa région.

Deux nouveaux axes d'intervention ont émergé en 2009, portant d'une part sur la création d'un service de sécurité civile ayant compétence sur le territoire de la communauté urbaine, et d'autre part sur les échanges entre sociétés civiles du Nord et du Sud.

Le partenariat, formalisé par une convention cadre triennale de partenariat signée le 1er juillet 2010, a été mis en œuvre avec l'appui de la Région Alsace, de la Ville de Colmar et des collectivités territoriales alsaciennes (à travers le Fonds Régional de Coopération) et du ministère des Affaires étrangères et européennes (appel à projet 2010-2012).

A la faveur de l'appel à projet 2016-2018 du ministère des Affaires étrangères et du développement international, un programme de coopération a été défini en concertation avec les partenaires impliqués. La présente convention cadre permet de formaliser le partenariat, sur la base de ce nouveau programme.

2.2. Axes d'intervention

Quatre axes opérationnels et un axe organisationnel sont mis en place :

Axe 1 : Elaboration et mise en œuvre d'une politique de sécurité civile

ACTION 1 : Mise en service du Centre de secours de Limbé

- Renforcement de l'ancrage institutionnel du Centre de secours : séminaire « champ d'action territorial du Centre et implication des différents acteurs », convention LCC/CNSP précisant les engagements des partenaires
- Renforcement des compétences de l'équipe mobilisée : formation par le Centre National des Sapeurs Pompiers du Cameroun, accueil des cadres au SDIS 68, renforcement de l'équipement roulant et de l'équipement des sapeurs pompiers, échanges entre jeunes sapeurs pompiers de Limbé et Colmar

ACTION 2 : Sensibilisation et mobilisation de la population et organisations de la société civile locales

- Dispositif d'appel d'urgence
- Formation aux gestes de premiers secours, préventions auprès des entreprises, mobilisation de jeunes de Limbé

ACTION 3 : Assistance à maîtrise d'ouvrage, suivi-évaluation et capitalisation

- Accompagnement par les partenaires alsaciens
- Coordination des acteurs
- Suivi de la mise en œuvre
- Capitalisation et diffusion de l'expérience notamment via les Communes et Villes Unies du Cameroun
- Communication large sur l'exemplarité de ce projet, en France et au Cameroun, auprès des institutions, des Etats, des Collectivités locales et du grand public.

Axe 2 : Elaboration et mise en œuvre d'une politique de gestion durable des bassins versants, afin de réaliser une gestion durable d'un bassin versant à Limbé

ACTION 1 : Réalisation d'études complémentaires et élaboration du schéma directeur

- Inventaire des glissements de terrain (inclus végétation et renaturation des sites)
- Intégration des problématiques de gestion des déchets solides et ménagers
- Intégration des problématiques de l'assainissement et des facteurs de pollution

ACTION 2 : Renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage de la Communauté Urbaine de Limbé pour la conception et le suivi des travaux

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour consultation des entreprises
- Développer les compétences pour devenir maître d'œuvre

ACTION 3 : Structuration d'un service dédié à la gestion des rivières

- Définition des missions, création du service, affectation et formation du personnel
- Mise en œuvre des actions du schéma directeur

ACTION 4 : Assistance à maîtrise d'ouvrage, suivi-évaluation et capitalisation

- Accompagnement par les partenaires alsaciens
- Coordination des acteurs
- Suivi de la mise en œuvre
- Capitalisation et diffusion de l'expérience notamment via l'association « Communes et Villes Unies du Cameroun » et du Programme National du Cameroun de Formation aux Métiers de la Ville

Axe 3 - Elaboration et mise en œuvre d'une politique de développement touristique

ACTION 1 : Création d'un site Internet et de réseaux sociaux

- Mettre dans un premier temps, l'accent sur le festival FESTAC et le marathon

ACTION 2 : Structuration et renforcement des compétences des acteurs du tourisme

- Recensement des acteurs touristiques du territoire
- Identification et formation de guides,
- Formation et coaching des agents du Bureau du Tourisme : par exemple, par une mission en Alsace à l'occasion du Salon International du Tourisme et du Voyage de Colmar

ACTION 3 : Promotion et développement de l'offre touristique

- Mise en réseau des acteurs touristiques de Limbé : personnels du Bureau du Tourisme, hôteliers, guides, gérants de sites, ...
- Conception de produits touristiques : excursions, circuits organisés, ...
- Conception de supports de communication : carte touristique, plaquettes, ...
- Création de liens avec d'autres acteurs du tourisme pour intégrer la destination Limbé dans des circuits touristiques, promotion lors du SITV
- Elaboration d'une stratégie touristique à moyen terme



ACTION 4 : Assistance à maîtrise d'ouvrage, suivi-évaluation et capitalisation

- Accompagnement par les partenaires alsaciens : Office de tourisme de Colmar, lycées hôteliers alsaciens, ...
- Echanges d'expériences avec l'Office Régional du Tourisme de l'Ouest du Cameroun
- Suivi de la mise en œuvre
- Coordination des acteurs
- Capitalisation et diffusion de l'expérience via l'association « Communes et Villes Unies du Cameroun » et du Programme National du Cameroun de Formation aux Métiers de la Ville
- Eventuellement, communication large sur l'exemplarité de ce projet, en France et au Cameroun, auprès des institutions, des Etats, des Collectivités locales et du grand public.

Axe 4 : Promotion des deux villes à travers des projets d'échanges dans les domaines culturels, sportifs, ...

Axe organisationnel : Renforcement des capacités organisationnelles, techniques et financières de la communauté urbaine

2.3. Modification du contenu du partenariat mis en place

Les signataires de la présente convention s'accordent sur le principe selon lequel de nouveaux axes de coopération peuvent s'ajouter à ceux mentionnés ci-dessus.

Toute modification au sein d'un axe de coopération ou toute suppression de l'un d'entre eux, ne pourra s'effectuer qu'après concertation des partenaires impliqués et sera formalisée par avenant.

Article 3 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**3.1. Modalités contractuelles**

Les actions de coopération qui s'organiseront autour des axes de travail définis à l'article 2 feront l'objet d'une **convention opérationnelle annuelle** précisant :

- les partenaires impliqués,
- l'objectif de leur collaboration et les résultats à atteindre,
- les actions envisagées,
- les engagements financiers de chaque partie,
- les modalités d'exécution, de suivi et d'évaluation des actions prévues.

3.2. Moyens mobilisés

Les actions mises en œuvre dans le cadre de la coopération se fondent sur :

- l'accueil de délégations des parties, l'échange d'expériences et de savoir-faire par des missions, des voyages d'études et un accompagnement à distance ;
- l'identification et la mobilisation de moyens humains et financiers destinés à accompagner les projets mis en œuvre ;
- l'implication, de part et d'autre, d'institutions ou d'acteurs sociaux, culturels, scientifiques et économiques, publics ou privés, dans les actions et projets menés, dans le souci de favoriser la mise en place de partenariats et de promouvoir le codéveloppement ainsi qu'une citoyenneté active.



3.3. Engagements des partenaires signataires

La Communauté urbaine de Limbé, l'IRCOD, Colmar Agglomération et la Ville de Colmar s'engagent à tout mettre en œuvre pour que le déroulement des actions définies d'un commun accord s'effectue dans les meilleures conditions possibles et dans le respect des engagements réciproques qui figureront dans la convention opérationnelle.

Article 4 : MODALITES DE FINANCEMENT

La Communauté urbaine de Limbé, l'IRCOD, Colmar Agglomération et la Ville de Colmar, s'engagent à définir ensemble annuellement les modalités du financement des actions et des programmes proposés d'un commun accord et après concertation de tous les partenaires impliqués.

Les montants prévisionnels de financement seront précisés par les plans de financement figurant dans la convention opérationnelle de partenariat visant à opérationnaliser les engagements concrets de chacune des parties dans le cadre de la mise en œuvre de chaque axe de la coopération.

A titre indicatif, en 2016 le montant du financement prévisionnel global mis en œuvre par l'IRCOD dans le cadre de ce partenariat est estimé à 13 000 €, hors report des années précédentes. Les contributions de la Ville de Colmar et de la Colmar Agglomération au titre de l'année 2016 seront d'un montant maximal de 3750 € par collectivité, montant à déterminer en fonction des réalisations effectives.

Ce financement pourra être obtenu en partie auprès de l'IRCOD, dans le cadre et la limite des fonds dédiés au sein de son budget et auprès de partenaires extérieurs. Il est mis en œuvre par l'IRCOD qui assume le rôle de chef de file du réseau des collectivités territoriales alsaciennes membres de l'IRCOD et engagées dans des actions de coopération décentralisée et de solidarité internationale.

Article 5 : COORDINATION ET SUIVI DU PARTENARIAT

5.1. Suivi institutionnel

Les signataires de la convention s'engagent à mettre en place des **comités de pilotage** associant, de part et d'autre (à Limbé et en Alsace), l'ensemble des acteurs mobilisés par les actions de coopération, et à veiller à leur bon fonctionnement.

Les modalités de mise en place et de fonctionnement de ces comités de pilotage seront définies sur place entre les différents acteurs. Ils auront notamment pour rôle d'évaluer le déroulement des opérations et de proposer des programmes d'actions ainsi que leurs modalités de financement.

5.2. Suivi technique

Pour chacun des axes de coopération mentionné à l'article 2.2., un **comité technique** sera mis en place afin d'assurer le suivi des activités mises en œuvre.

5.3. Coordination pays

L'IRCOD veillera par ailleurs à organiser la tenue régulière de **tables rondes**, regroupant les acteurs impliqués dans les différents partenariats de coopération décentralisée au Cameroun et dont il assure la coordination.



Article 6 : VALIDITE DE LA CONVENTION, MODIFICATION ET RESILIATION.

6.1. Entrée en vigueur et validité

La présente convention prend effet :

Pour la partie française :

A compter de sa signature par les différentes parties et de la dernière transmission de la convention par la collectivité territoriale française au représentant de l'Etat dans le Département dont elle relève.

Pour la partie camerounaise :

A compter de sa signature par le délégué du gouvernement de Limbé une fois les délibérations des Conseils de communauté les autorisant à signer approuvées par les autorités de tutelle (Préfet).

Elle est conclue pour une période de 3 ans. Sa reconduction sera débattue entre les différents signataires au moins 6 mois avant son terme.

6.2. Modification

Toute proposition des comités de pilotage impliquant des modifications des termes du partenariat, sera formalisée par des avenants à la présente convention.

La présente convention pourra de manière générale être modifiée à tout moment à la demande de l'une ou l'autre des parties ou en cas de retrait de l'une d'entre elles. Ces modifications feront également l'objet d'un avenant.

6.3. Résiliation

La présente convention peut être résiliée par chaque partie, par l'envoi aux autres parties d'une lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve d'un préavis de 3 mois. Les autres parties décideront de la suite à donner à la présente convention conformément à l'article 6.2.

Article 7 : LITIGES

Tout différend dans l'exécution et l'interprétation de la présente convention sera autant que possible traité à l'amiable.

Dans le cas contraire, il sera fait appel à la juridiction française compétente pour la résolution des problèmes rencontrés.

Fait à Strasbourg, le
En 5 exemplaires originaux.

**La Communauté urbaine
de Limbé**

La Ville de Colmar

Colmar Agglomération

**L'Institut Régional
de Coopération
Développement**

M. Andrew MOTANGA
MONJIMBA
Délégué du Gouvernement

M. Gilbert MEYER
Maire

Jean-Claude KLOEPFER
Vice Président

M. Jean-Paul HEIDER
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

REÇU À LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

Nombre de présents : 41
absent : 0
excusés : 8

Point 25 Contribution de la Ville de Colmar aux frais d'organisation de l'Aïd El Kébir pour l'année 2016.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Jean-Pierre BECHLER qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Corinne LOUIS qui donne procuration à M. WEISS, Mme Marie LATHOUD qui donne procuration à M. SISSLER, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. BRUGGER, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à Mme ANGLARET-BRICKERT et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. Christian MEISTERMANN.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 23 septembre 2016**

26 SEP. 2016

**Point N° 25 - CONTRIBUTION DE LA VILLE DE COLMAR AUX FRAIS
D'ORGANISATION DE L'AÏD EL KEBIR POUR L'ANNEE 2016**

Rapporteur : Madame Karen Deneuille, Adjointe au Maire

Les communautés musulmanes de Colmar vont célébrer la fête de l'Aïd El Kébir, selon leur tradition, du 11 au 13 septembre 2016.

En application du décret n° 97-903 du 1er octobre 1997, l'abattage rituel de bovins ou d'ovins, inhérent à cette fête, ne peut se faire qu'en abattoir. La mise à disposition de locaux, terrains, installations, matériels ou équipements pour l'abattage rituel, en dehors des abattoirs, est prohibée.

Dans un souci d'hygiène et de santé publiques, et afin d'éviter l'émergence de sites d'abattage sauvage, la Préfecture du Haut-Rhin coordonne l'organisation de cette fête depuis 2012. Ainsi, il est mis en place, à Mulhouse et à Colmar, des abattoirs temporaires, agréés par les services de l'Etat.

Cette année, il a été prévu d'installer un abattoir sur le terrain des anciens abattoirs de Colmar, sis rue d'Agen.

Ce terrain sera l'unique lieu à Colmar permettant à la communauté musulmane locale de prendre part au rituel de l'Aïd El Kébir.

Un dispositif similaire sera mis en place sur le terrain annexe du parc des expositions de Mulhouse, rue de la Mertzau.

A cet effet, il est proposé d'attribuer une subvention de 4 600 € à l'association de la Grande Mosquée de Colmar, en soutien aux frais de mise en conformité du lieu (arrivée et évacuation d'eau, électricité, chapiteaux, gestion des déchets, etc.).

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la commission des services à la population, de la solidarité, de la politique de la ville et de la sécurité, émis lors de sa séance du 2 septembre 2016,

Vu l'avis des Commissions Réunies,
Après avoir délibéré,

APPROUVE

l'attribution à l'association de la Grande Mosquée de Colmar, d'une subvention d'un montant de 4 600 €, en soutien aux frais d'organisation d'un abattoir temporaire dans le cadre de la célébration de l'Aïd El Kébir ;

159

DIT

que les crédits nécessaires seront prélevés sur le compte 6574 du budget 2016 ;

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LE MAIRE

REÇU A LA PRÉFECTURE
26 SEP. 2016



Pour ampliation conforme
Colmar, le 22 SEP. 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

REÇU À LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

Nombre de présents : 41

absent : 0

excusés : 8

Point 26 Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Jean-Pierre BECHLER qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Corinne LOUIS qui donne procuration à M. WEISS, Mme Marie LATHOUD qui donne procuration à M. SISSLER, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. BRUGGER, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à Mme ANGLARET-BRICKERT et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. Christian MEISTERMANN.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 23 septembre 2016**

REÇU À LA PRÉFECTURE

MAIRIE DE COLMAR
Direction de la sécurité, de la prévention
et de la citoyenneté
Service animation et vie des quartiers

26 SEP. 2016

Séance du Conseil Municipal du 19 septembre 2016

Point N° 26 - ATTRIBUTION DE BOURSES AU PERMIS DE CONDUIRE VOITURE
A DES JEUNES COLMARIENS AGES DE 17 A 23 ANS

Rapporteur : Monsieur Yves HEMEDINGER, Premier Adjoint au Maire

Depuis la mise en place de ce dispositif le 1^{er} octobre 2008, en application d'un engagement pris par l'équipe majoritaire, 402 bourses au permis de conduire voiture ont été attribuées pour un montant total de 234 267,60 €.

Il est rappelé que depuis le 1^{er} janvier 2013 et conformément à la délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2012 relative à de nouveaux engagements en faveur des Colmariens, l'aide apportée dans le cadre des bourses au permis de conduire a été portée à 50 % du coût global du permis de conduire, plafonné à 1 300 €.

Huit nouveaux jeunes Colmariens, déclarés éligibles par la commission idoine, ont rempli les engagements pris dans la charte signée avec la Ville, soit :

- la réussite à l'épreuve théorique du permis de conduire,
- la réalisation d'une action ou activité bénévole de 20 heures au sein d'une association colmarienne.

Il vous est donc proposé de leur attribuer une bourse au permis de conduire, conformément au tableau joint en annexe et selon les modalités prévues dans la charte susvisée.

Le montant total des bourses à attribuer au titre de la présente délibération s'élève à 5 147 €.

En définitive, la Ville aura attribué 410 bourses au permis de conduire depuis la mise en œuvre de cette opération, pour un montant total de 239 414,60 €.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission des services à la population, de la solidarité, de la politique de la ville et de la sécurité, émis lors de sa séance du 2 septembre 2016, **Pour adoption conforme**

Vu l'avis des Commissions Réunies

Après avoir délibéré,

APPROUVE



Colmar, le 22 SEP. 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

l'attribution des bourses au permis de conduire conformément au tableau joint en annexe ;

DIT

que le crédit nécessaire, d'un montant de 5 147 €, est inscrit au budget 2016 sous le chapitre 011 – charges à caractère général, article 6288 – autres services extérieurs ;

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération.

ADOPTÉ

LE MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 41
absent : 0
excusés : 8

REÇU À LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

Point 27 Versement de subventions diverses.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Jean-Pierre BECHLER qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Corinne LOUIS qui donne procuration à M. WEISS, Mme Marie LATHOUD qui donne procuration à M. SISSLER, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. BRUGGER, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à Mme ANGLARET-BRICKERT et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. Christian MEISTERMANN.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 23 septembre 2016

Point N° 27 VERSEMENT DE SUBVENTIONS DIVERSES

Rapporteur : M. Yves HEMEDINGER, 1^{ER} Adjoint au Maire, conseiller départemental

I - OMSPAC

La coordination de la participation des Associations Patriotiques et d'Anciens Combattants aux cérémonies commémoratives est assurée depuis de nombreuses années déjà par l'Office pour les Manifestations des Sociétés Patriotiques, d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre de Colmar et Environs. Cette association, en coordonnant l'action des diverses sociétés, permet de rehausser l'éclat des cérémonies et d'honorer le devoir de mémoire. L'OMSPAC sollicite une subvention de la Ville de Colmar afin de couvrir ses frais de fonctionnement.

Chaque année, l'OMSPAC bénéficie d'une subvention qui, en 2015, était d'un montant de 2 800 €. Pour l'année 2016, l'association sollicite une subvention de 2 800 €.

Il est proposé de verser, au titre de l'année 2016, une subvention identique aux frais de fonctionnement de l'association en 2015, soit 2 450 €. Ce montant est inscrit au budget 2016.

II – ASSOCIATION NATIONALE DU SOUVENIR FRANÇAIS – COMITE DE COLMAR

Le Comité de Colmar sollicite une aide destinée à participer au financement des actions menées par l'association envers les Anciens combattants et le devoir de mémoire, notamment dans le cadre de la réfection de tombes.

L'association n'a pas bénéficié, en 2015 de subvention hormis les 100 € attribués par la Ville pour la diffusion de sa plaquette annuelle de présentation. Cette année, l'association sollicite une subvention.

Il est proposé de verser, au titre de l'année 2016, une subvention de 600 €. Ce montant est inscrit au budget 2016.

III – SOCIETE D'ENTRAIDE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR-COMITE DE COLMAR

La Société d'entraide des Membres de la Légion d'Honneur de Colmar et environs participe à diverses manifestations patriotiques et s'investit dans la citoyenneté notamment en intervenant auprès d'élèves ainsi que dans le cadre de la réinsertion par le biais de conventions avec les Procureurs de la République de Mulhouse (signé) et de Colmar (en cours).

La Société des membres de la Légion d'Honneur de Colmar et Environs sollicite une subvention de 1250 € équivalente à celle de l'année 2015.

Il est proposé de verser, au titre de l'année 2016, une subvention de 1250 € à l'Amicale. Ce montant est inscrit au budget 2016.

LE CONSEIL
Vu l'avis des Commissions Réunies
après avoir délibéré
APPROUVE

Le versement des subventions présentées ci-dessus ainsi que les montants correspondants

DECIDE

de verser les subventions suivantes :

- ♦♦ 2 450 € à l'OMSPAC
- ♦♦ 600 € à l'Association nationale du Souvenir Français – Comité de Colmar
- ♦♦ 1 250 € à la Société d'entraide des membres de la Légion d'Honneur

DIT

que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 sur l'article 6574 – fonction 025

AUTORISE

M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération,

CHARGE

M. le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération.

REÇU À LA PRÉFECTURE
26 SEP. 2016



Pour ampliation conforme
Colmar, le 22 SEP. 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

Le Maire.

ADOPTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 41
absent : 0
excusés : 8

Point 28 Participation financière à la protection des habitations.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Jean-Pierre BECHLER qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Corinne LOUIS qui donne procuration à M. WEISS, Mme Marie LATHOUD qui donne procuration à M. SISSLER, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. BRUGGER, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à Mme ANGLARET-BRICKERT et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. Christian MEISTERMANN.

REÇU À LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 23 septembre 2016

**POINT N° 28... PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION DES
HABITATIONS**

REÇU À LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

Rapporteur : M. Yves HEMEDINGER, Premier Adjoint au Maire

Conformément aux engagements de l'équipe majoritaire, la Ville de Colmar accorde une participation financière à tout foyer souscripteur d'un abonnement annuel de télésurveillance, pour des locaux à usage d'habitation, situés sur le ban de Colmar.

Le Conseil municipal a délibéré en ce sens le 16 avril 2014.

Pour en bénéficier, chaque foyer demandeur doit présenter à la Ville, une facture nominative acquittée pour un abonnement annuel, comportant l'adresse de l'habitation couverte par le contrat de télésurveillance.

Versée uniquement la première année de souscription de l'abonnement, cette participation financière proposée par la Ville correspond à trois mensualités plafonnées à un montant de 100 €.

Si les modalités de prise en charge sont les mêmes pour chaque foyer prescripteur, le montant de la participation peut varier en fonction du montant des trois mensualités de souscription.

C'est pourquoi, il vous est proposé d'examiner 7 nouvelles demandes concernant cette mesure, dont le détail figure dans le tableau joint en annexe 1.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission des services à la population, de la solidarité, de la politique de la ville et de la sécurité, émis lors de la séance du 2 septembre 2016

**Vu l'avis des Commissions Réunies,
Après en avoir délibéré,**

RD

APPROUVE

le versement d'un montant total de **626 €** correspondant aux demandes de participation financière de **sept foyers**, dont le détail figure sur le document joint en annexe.

DIT

que les crédits sont inscrits au budget 2016 compte 6574 fonction 112.

AUTORISE

Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires au versement.

Le Maire



Pour ampliation conforme
Colmar, le 22 SEP. 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

REÇU À LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

REÇU À LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

Nombre de présents : 41
absent : 0
excusés : 8

Point 29 Transactions immobilières route de Bâle.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Jean-Pierre BECHLER qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Corinne LOUIS qui donne procuration à M. WEISS, Mme Marie LATHOUD qui donne procuration à M. SISSLER, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. BRUGGER, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à Mme ANGLARET-BRICKERT et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. Christian MEISTERMANN.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 23 septembre 2016

REÇU À LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

Point N° 29 TRANSACTIONS IMMOBILIERES
ROUTE DE BÂLE

RAPPORTEUR : M. le Premier Adjoint Yves HEMEDINGER

Afin d'améliorer les conditions de circulation et de sécurité de la route de Bâle, la Ville de Colmar va prendre possession d'une portion du domaine public (93ca), acquise par acte administratif Rép. 8633 du 11 décembre 1969. Des travaux de voirie sont prévus sur ce tronçon.

Conformément audit acte,

- cette surface doit désormais faire l'objet d'une convention de paiement avec :
 - ⇒ les époux Maurice GAUBIER demeurant au 33, route de Bâle,
 - ⇒ la copropriété sise au 35, route de Bâle.
- les frais liés à la libération des lieux incombent aux propriétaires susvisés.

Le prix est celui habituellement pratiqué pour ce type de transaction, soit 1 800€/are, et se répartit de la manière suivante :

- les époux Maurice GAUBIER perçoivent la somme de 720€ en paiement d'une surface de 40ca,
- la copropriété perçoit la somme de 954€ en paiement d'une surface de 53ca.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission d'Aménagement Urbain du 29 août 2016,
Vu l'avis des Commissions Réunies
Après avoir délibéré

DECIDE

de signer une convention de paiement avec les époux Maurice GAUBIER et ladite copropriété, pour une surface de 93ca, incluse dans le domaine public, acquise par la commune contre décompte ultérieur le 11 décembre 1969, aux conditions susvisées,

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces transactions.

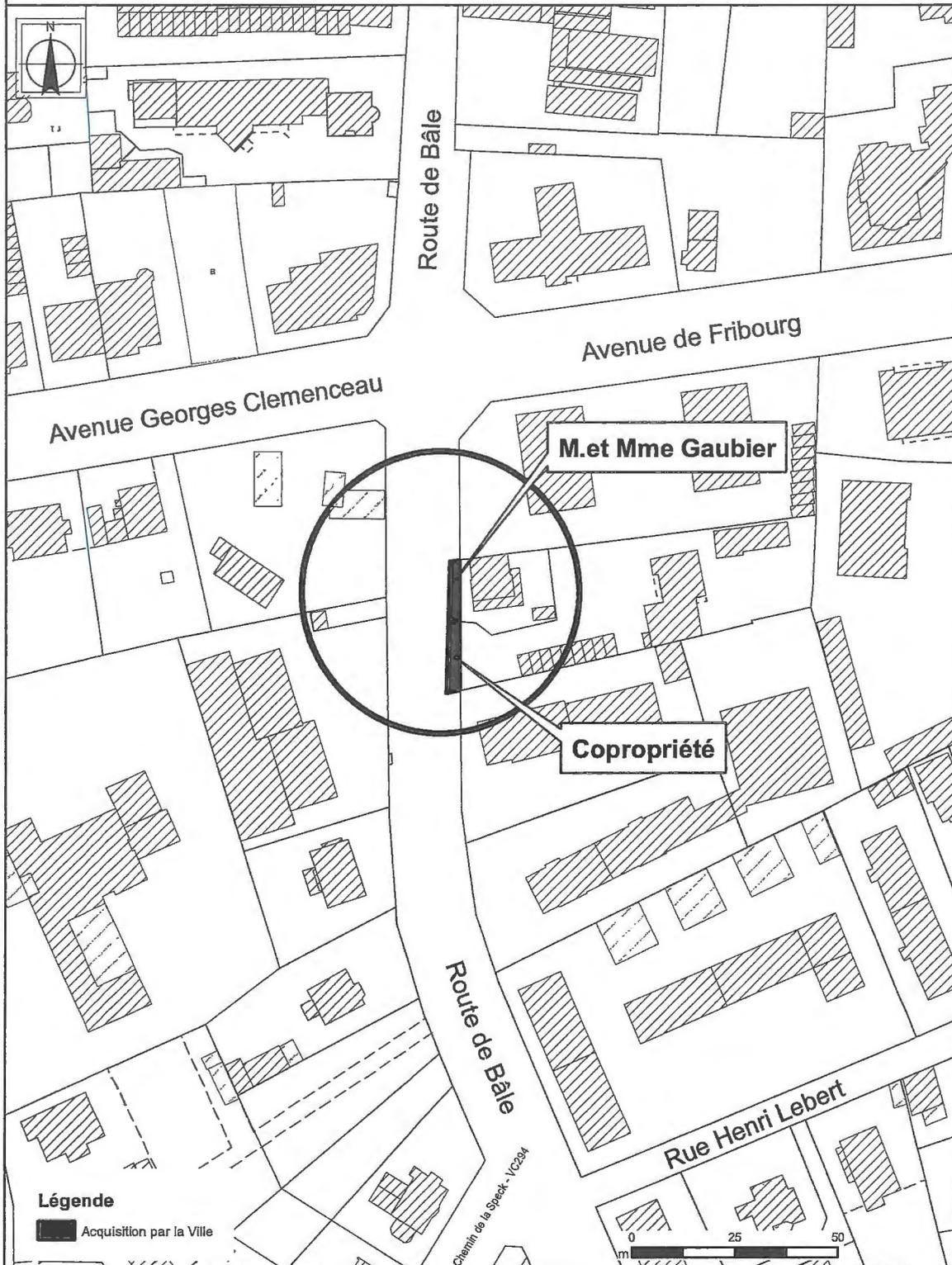


Pour ampliation conforme
Colmar, le 22 SEP. 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

Le Maire

ADOPTÉ



B

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

REÇU A LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

Nombre de présents : 41
absent : 0
excusés : 8

Point 30 Transactions immobilières chemin de la Niederau.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Jean-Pierre BECHLER qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Corinne LOUIS qui donne procuration à M. WEISS, Mme Marie LATHOUD qui donne procuration à M. SISSLER, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. BRUGGER, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à Mme ANGLARET-BRICKERT et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. Christian MEISTERMANN.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 23 septembre 2016

REÇU A LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

**Point N°30 TRANSACTIONS IMMOBILIERES
CHEMIN DE LA NIEDERAU**

RAPPORTEUR : M. le Premier Adjoint Yves HEMEDINGER

A la suite des travaux de voirie et de réseaux réalisés dans le chemin de la Niederau, la Ville de Colmar souhaite procéder aux régularisations foncières suivantes :

I. Cession aux époux Rémy BRAUNEISEN – 26, chemin de la Niederau

Les époux Rémy BRAUNEISEN sont propriétaires adjacents d'une parcelle municipale section NH n°105 (4a85ca), en nature de jardin, à laquelle est rattachée une surface déclassée du domaine public d'environ 30ca.

Le bien est vacant et il a été laissé en friche par le dernier locataire (cabanon vétuste, absence de clôture, espaces verts non entretenus).

Ce terrain n'ayant plus d'utilité pour la commune, il est proposé de leur céder aux modalités ci-dessous décrites :

- le prix net vendeur, conforme à l'estimation de France Domaine, est d'environ 36 050€ (env. 5a15ca x 7 000€/are),
- le jardin est cédé en l'état, de sorte que la mise en place d'une clôture, le nettoyage des lieux, voire la démolition du cabanon, incomberont aux acquéreurs,
- le transfert de propriété se fera par le biais d'un acte administratif reçu par Monsieur le Maire et rédigé par le service des Affaires Foncières.

II. Convention de paiement avec les époux Jean HAEFLINGER – 45, chemin de la Niederau

Les époux Jean HAEFLINGER occupent à titre précaire une superficie de 60ca, incluse dans le domaine public. En effet, la Ville de Colmar a acquis contre décomptes ultérieurs cet alignement par :

- acte administratif du 3 novembre 1925 en ce qui concerne une surface de 13ca, située devant leur propriété et incorporée dans le chemin de la Niederau,
- acte administratif du 21 décembre 1931 en ce qui concerne une surface de 47ca, située à l'Ouest de leur propriété et en nature de jardin.

Le paiement du prix est différé jusqu'à la prise de possession par la commune. Une convention de paiement va donc être signée pour la surface de 13ca, au prix habituellement pratiqué pour ce type de transaction de 234€ (1 800€/are). L'acte

KD

administratif sera reçu par Monsieur le Maire et rédigé par le service des Affaires Foncières.

Pour la surface de 47ca, la Ville de Colmar en garde la maîtrise foncière ne connaissant pas le devenir de la voie communale n°50. En cas de besoin, elle se réserve donc la possibilité de réclamer aux époux Jean HAEFLINGER la libération des lieux à première demande, sans indemnité.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission d'Aménagement Urbain du 29 août 2016,
Vu l'avis des Commissions Réunies
Après avoir délibéré

DECIDE

de céder aux époux Rémy BRAUNEISEN, ou au profit de toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait dans le même but, la parcelle municipale section NH n°105 (4a85ca) ainsi qu'une surface déclassée du domaine public d'environ 30ca, aux conditions susvisées,

de signer une convention de paiement avec les époux Jean HAEFLINGER pour la surface de 13ca, incluse dans le domaine public, acquise par la commune contre décompte ultérieur le 3 novembre 1925,

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces transactions.

REÇU À LA PRÉFECTURE

Le Maire

26 SEP. 2016

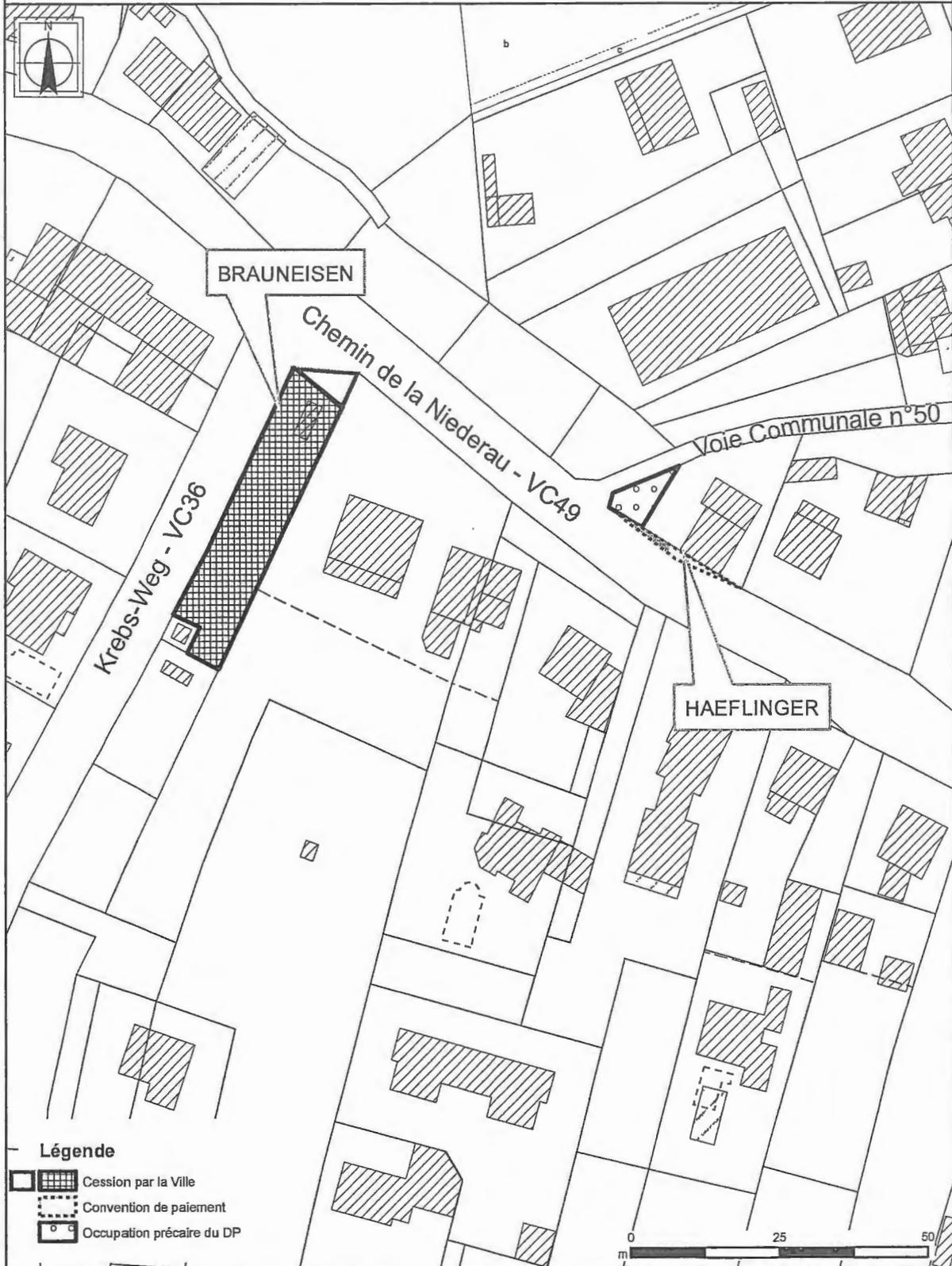


Pour ampliation conforme
Colmar, le 22 SEP. 2016

[Signature]

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ



Légende

-  Cession par la Ville
-  Convention de paiement
-  Occupation précaire du DP

KD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

REÇU À LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

Nombre de présents : 41
absent : 0
excusés : 8

**Point 31 Transaction immobilière : convention de paiement d'une parcelle sise
Grosser Semm Pfad.**

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Jean-Pierre BECHLER qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Corinne LOUIS qui donne procuration à M. WEISS, Mme Marie LATHOUD qui donne procuration à M. SISSLER, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. BRUGGER, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à Mme ANGLARET-BRICKERT et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. Christian MEISTERMANN.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 23 septembre 2016**

Mairie de Colmar
Direction de l'Urbanisme,
des Projets d'Ensemble et
de la Rénovation Urbaine

26 SEP. 2016

Séance du Conseil Municipal du 19 septembre 2016

**Point N°3) TRANSACTION IMMOBILIERE : CONVENTION DE PAIEMENT D'UNE PARCELLE
SISE GROSSER SEMM PFAD**

RAPPORTEUR : M. le Premier Adjoint Yves HEMEDINGER.

Dans le cadre des travaux de pose de réseaux et de voirie du Grosser Semm Pfad, la Ville de Colmar souhaite procéder à une régularisation foncière.

Par acte Rép. n°6793 du 17 novembre 1927, la Ville de Colmar avait acquis une surface de 2a35ca, sise à l'angle du Grosser Semm Pfad et du Krebs Weg, dont le versement du prix de vente était différé jusqu'à la prise de possession par la Ville.

Cette surface aujourd'hui intégrée dans le Domaine Public Communal fera l'objet d'une convention de paiement avec la copropriété adjacente, sise au 48 Krebs Weg, formée de :

- Monsieur et Madame Roland DRYJE,
- Monsieur Olivier BEASSE,
- Madame Gaële GIOT-CRUCHON.

Le prix est celui habituellement pratiqué pour ce type de transaction de 1800€ l'are, soit 4230€. Il sera réparti en fonction des millièmes de copropriété.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission d'Aménagement Urbain du 29 août 2016,
Vu l'avis des Commissions Réunies,
Après avoir délibéré,

DECIDE

Le paiement de la surface décrite ci-dessus aux époux Roland DRYJE, à Monsieur Olivier BEASSE et à Madame Gaële GIOT-CRUCHON ou à toute autre personne morale au physique qui s'y substituerait dans le même but aux conditions susvisées.

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette transaction.

Le Maire



Pour ampliation conforme
Colmar, le 22 SEP. 2016

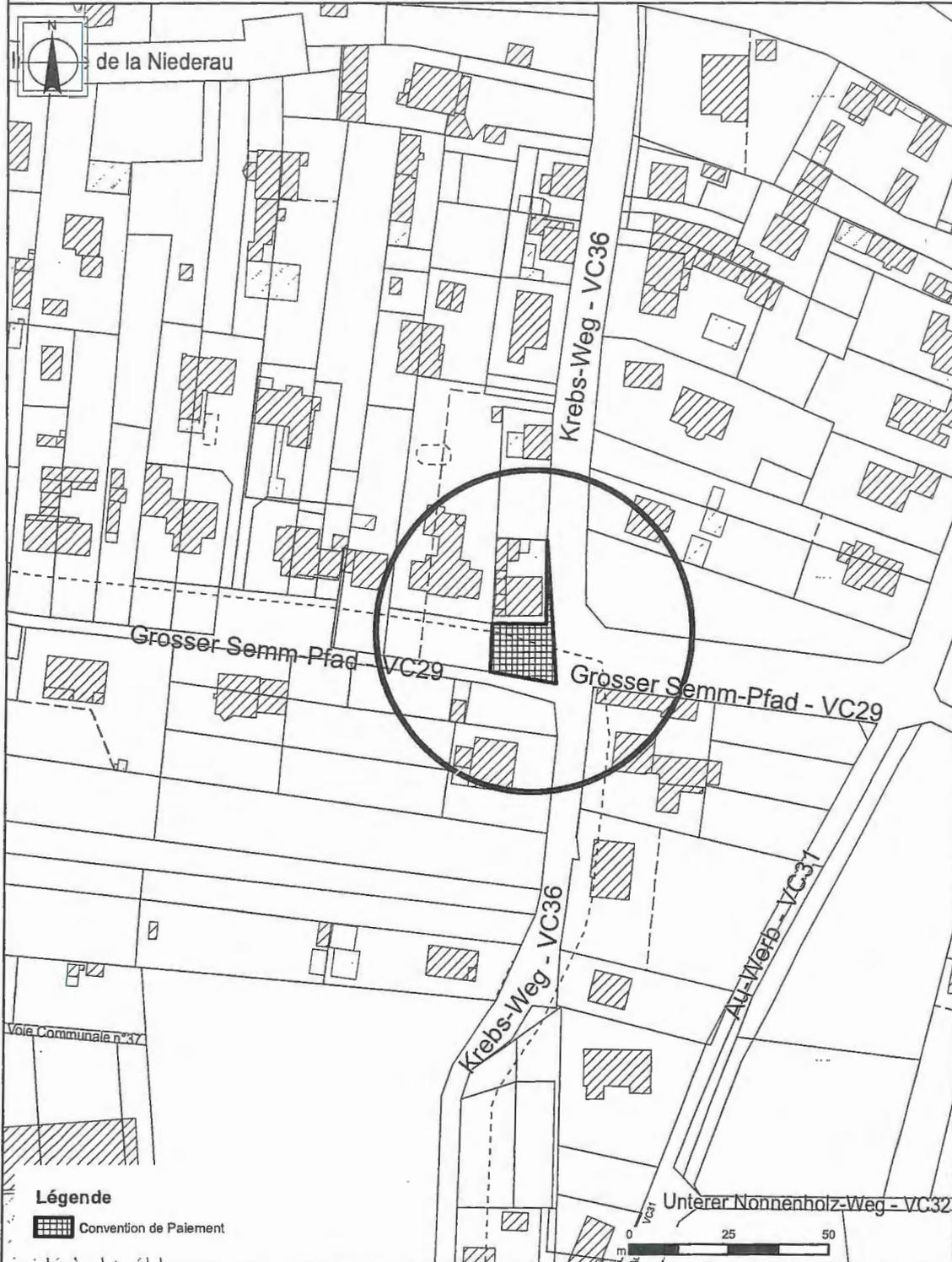
Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

MAIRIE DE COLMAR
Direction de l'Urbanisme
des Projets d'Ensemble et
de la Rénovation Urbaine

Annexe rattachée au Point n° 31
-TRANSACTION IMMOBILIERE-
CONVENTION DE PAIEMENT

D'UNE PARCELLE SISE GROSSER SEMM PFAD
Séance du Conseil Municipal du 19 septembre 2016



Service SIG/Topo - 32 Cours Ste Anne - 68000 Colmar
Copyright © : CAC - Reproduction interdite
sigtopo@agglo-colmar.fr

Echelle : 1:1 500

Date d'Impression: 04/07/2016
Ref: Y:\Projets\2016\214-Topo\PWA\066000CY0017-RueSchadelin-ColmarHabitat\Travail\DP_CMCY17.mxd

6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

REÇU À LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

Nombre de présents : 41
absent : 0
excusés : 8

Point 32 Transaction immobilière : acquisition de parcelles sises rue Henri Schaedelin.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Jean-Pierre BECHLER qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Corinne LOUIS qui donne procuration à M. WEISS, Mme Marie LATHOUD qui donne procuration à M. SISSLER, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. BRUGGER, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à Mme ANGLARET-BRICKERT et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. Christian MEISTERMANN.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 23 septembre 2016**

REÇU À LA PRÉFECTURE

MAIRIE DE COLMAR
Direction de l'Urbanisme,
des Projets d'Ensemble et
de la Rénovation Urbaine

26 SEP. 2016

Séance du Conseil Municipal du 19 septembre 2016

**Point N°32 TRANSACTION IMMOBILIERE : ACQUISITION DE PARCELLES SISES RUE HENRI
SCHAEDELIN**

RAPPORTEUR : M. le Premier Adjoint Yves HEMEDINGER.

Aux fins de régularisation foncière, la Ville de Colmar souhaite acquérir une surface d'environ 1a48ca à détacher des parcelles section CY n°17, n°18 et n°19, sises rue Henri Schaedelin, propriétés de Colmar Habitat et qui constituent de la voie publique de fait.

Les modalités liées à la transaction sont les suivantes :

- l'acquisition se fera à titre gratuit,
- le procès-verbal d'arpentage sera effectué par le service topographique de Colmar agglomération,
- les parcelles seront incorporées dans le Domaine Public Communal,
- le transfert de propriété se fera par le biais d'un acte administratif qui sera reçu par Monsieur le Maire.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission d'Aménagement Urbain du 29 août 2016,
Vu l'avis des Commissions Réunies,
Après avoir délibéré,

DECIDE

L'acquisition des parcelles décrites ci-dessus, sises rue Henri Schaedelin, propriétés de Colmar Habitat, aux conditions susvisées.

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette transaction.

Le Maire

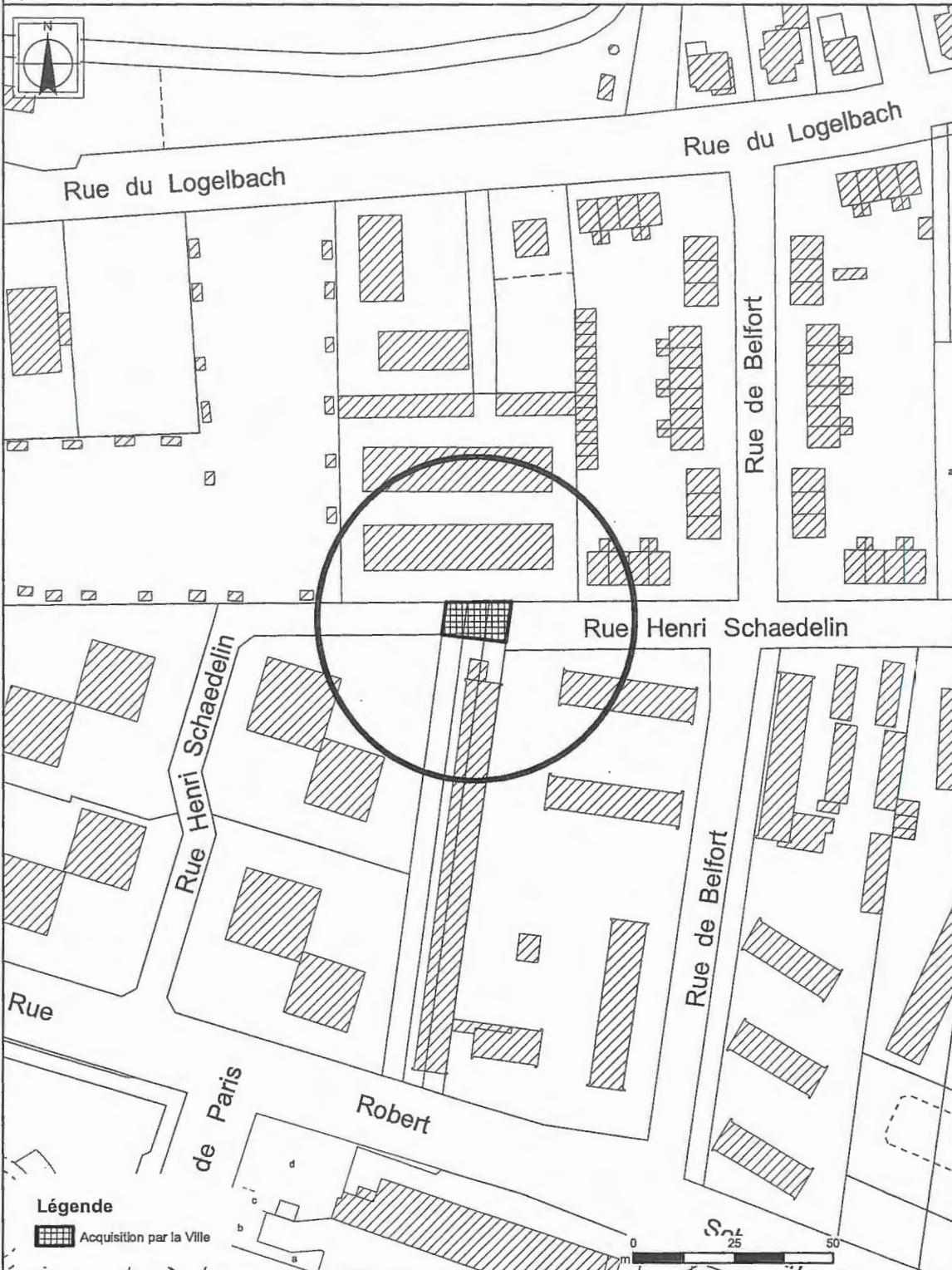


Pour ampliation conforme
Colmar, le 22 SEP. 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

KD



RD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

REÇU À LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

Nombre de présents : 41

absent : 0

excusés : 8

Point 33 Transaction immobilière : acquisition d'une parcelle sise Lauenstein.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Jean-Pierre BECHLER qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Corinne LOUIS qui donne procuration à M. WEISS, Mme Marie LATHOUD qui donne procuration à M. SISSLER, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. BRUGGER, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à Mme ANGLARET-BRICKERT et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. Christian MEISTERMANN.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 23 septembre 2016**

REÇU À LA PRÉFECTURE

MAIRIE DE COLMAR

Direction de l'Urbanisme,
des Projets d'Ensemble et
de la Rénovation Urbaine

26 SEP. 2016

Séance du Conseil Municipal du 19 septembre 2016

Point N° 33 TRANSACTION IMMOBILIERE : ACQUISITION D'UNE PARCELLE SISE LAUENSTEIN

RAPPORTEUR : M. le Premier Adjoint Yves HEMEDINGER.

Aux fins de constituer une réserve foncière au lieudit Lauenstein, la Ville de Colmar a obtenu l'accord de Madame Marie HAEFFELE pour faire l'acquisition de sa parcelle section TD n°43 (18a16ca). Ladite parcelle sera mise à la disposition de l'Association des Jardins Familiaux.

Les modalités liées à la transaction sont les suivantes :

- le prix, conforme à l'estimation de France Domaine est de 167€ l'are, soit 3032,72€, arrondis à 3033€,
- le transfert de propriété se fera par le biais d'un acte administratif qui sera reçu par Monsieur le Maire.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission d'Aménagement Urbain du 29 août 2016,
Vu l'avis des Commissions Réunies,
Après avoir délibéré,

DECIDE

l'acquisition de la parcelle décrite ci-dessus, sise Lauenstein, aux conditions susvisées.

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette transaction.

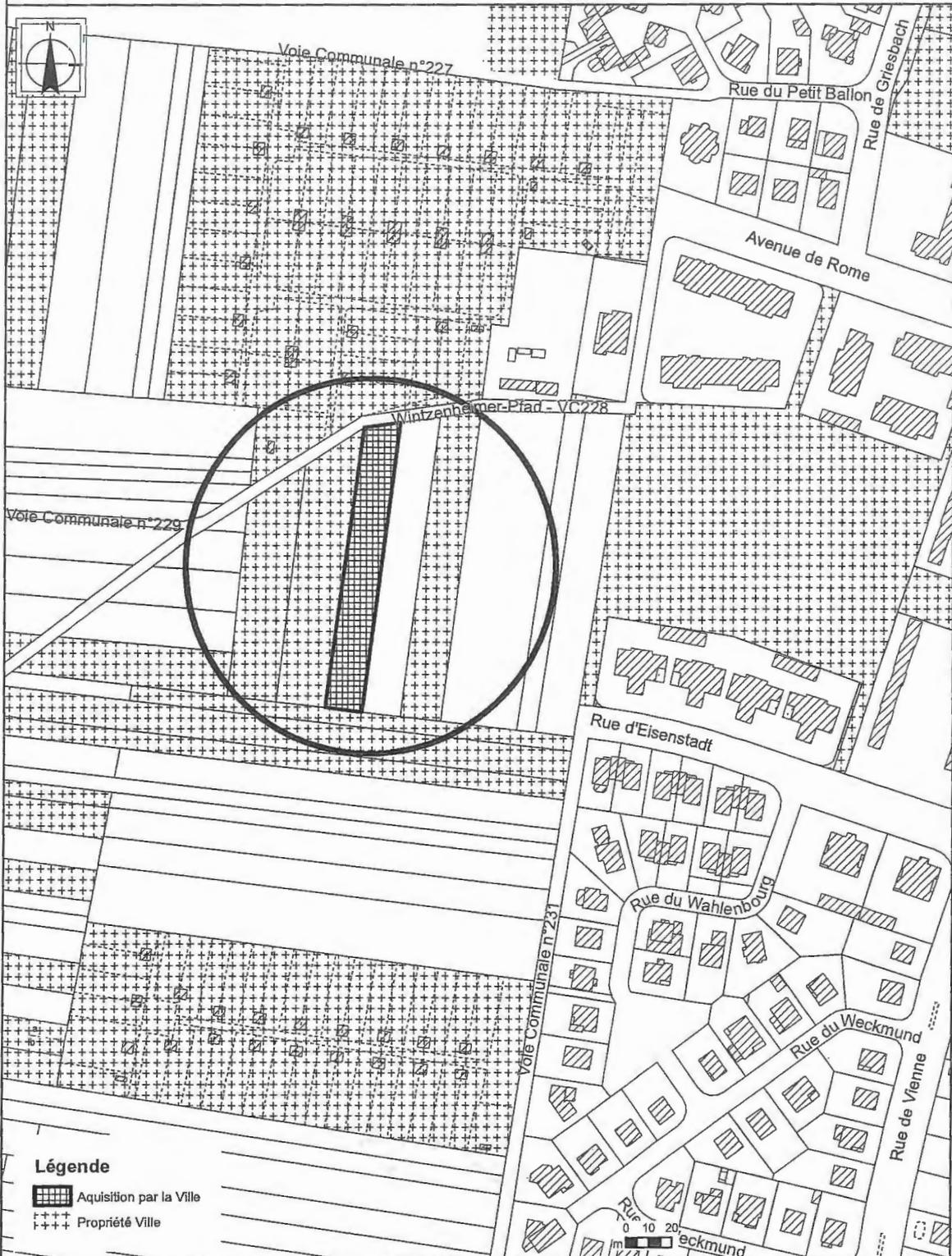
Le Maire



Pour ampliation conforme
Colmar, le 22 SEP. 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ



ko

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

REÇU À LA PRÉFECTURE
26 SEP. 2016

Nombre de présents : 41
absent : 0
excusés : 8

Point 34 Transaction immobilière : échange de parcelles sises rue Saint Eloi.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Jean-Pierre BECHLER qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Corinne LOUIS qui donne procuration à M. WEISS, Mme Marie LATHOUD qui donne procuration à M. SISSLER, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. BRUGGER, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à Mme ANGLARET-BRICKERT et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. Christian MEISTERMANN.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 23 septembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RECU À LA SÉANCE

LE 28 SEP. 1918

Le conseil municipal a délibéré sur le rapport de M. le Maire, en ce qui concerne les affaires suivantes :

1. - *(Texte illisible)*

2. - *(Texte illisible)*

3. - *(Texte illisible)*

4. - *(Texte illisible)*

5. - *(Texte illisible)*

26 SEP. 2016

Point N° 34 TRANSACTION IMMOBILIERE : ECHANGE DE PARCELLES SISES RUE SAINT ELOI

RAPPORTEUR : M. le Premier Adjoint Yves HEMEDINGER.

Dans le cadre des travaux de voirie rue Saint Eloi, Monsieur et Madame Rémi BAUR ont donné leur accord pour les transactions suivantes :

- acquisition par la Ville de Colmar d'une surface de 16ca à détacher de la parcelle section VD n°174,
- cession par la Ville de Colmar d'une surface de 16ca à détacher du Domaine Public Communal.

Les modalités liées aux transactions sont les suivantes :

- la cession envisagée ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, le présent déclassement du Domaine Public est dispensé d'enquête publique et sera prononcé directement par le Conseil Municipal (article L141-3 du Code de la Voirie Routière),
- les transactions seront réalisées à titre gratuit,
- les procès-verbaux d'arpentage seront réalisés par le service topographique de Colmar Agglomération,
- les transferts de propriété se feront par le biais d'actes administratifs qui seront reçus par Monsieur le Maire.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission d'Aménagement Urbain du 29 août 2016,
Vu l'avis des Commissions Réunies,
Après avoir délibéré,

DECIDE

- de prononcer le déclassement du Domaine Public de la surface d'environ 16ca pour l'incorporer dans le domaine privé de la Ville de Colmar,
- puis de céder cette surface aux époux Rémi BAUR à toute autre personne morale ou physique qui s'y substituerait dans le même but aux conditions susvisées,
- puis d'acquérir une surface de 16ca à détacher de la parcelle section VB n°174,

12

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces transactions.

Le Maire

REÇU À LA PRÉFECTURE
26 SEP. 2016

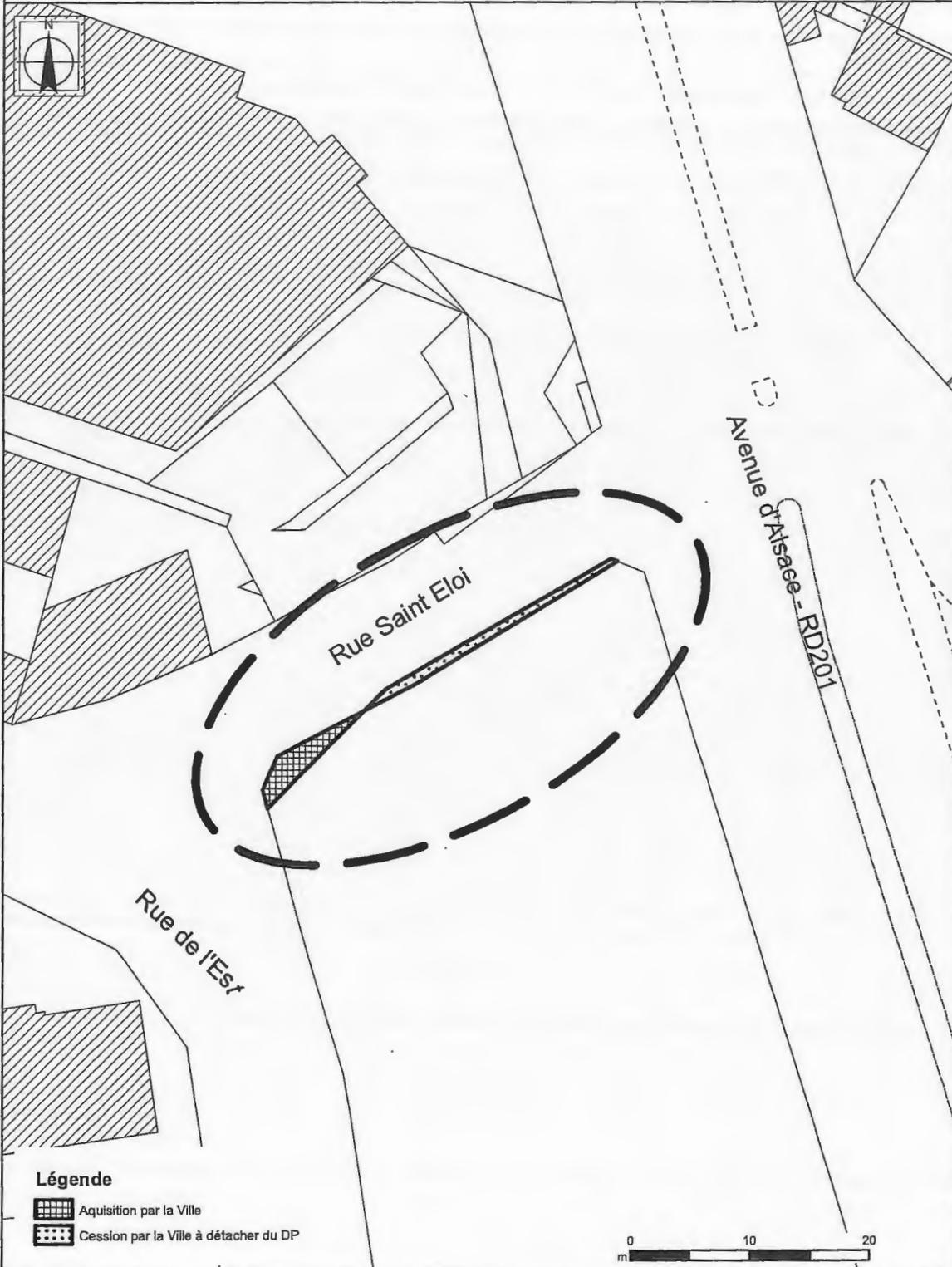


Pour ampliation conforme
Colmar, le 22 SEP. 2016

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'U' followed by a flourish.

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ



20



RD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

REÇU À LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

Nombre de présents : 41
absent : 0
excusés : 8

Point 35 Transaction immobilière – vente par Colmar Habitat – avis à donner.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Jean-Pierre BECHLER qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Corinne LOUIS qui donne procuration à M. WEISS, Mme Marie LATHOUD qui donne procuration à M. SISSLER, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. BRUGGER, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à Mme ANGLARET-BRICKERT et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. Christian MEISTERMANN.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 23 septembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

REÇU A LA PROCEDEURE
LE 26 SEP. 2008

Le 17 septembre 2008, le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération présentée par le maire, Monsieur [Nom], relative à la mise en place d'un service de [Description du service].

Le conseil municipal a adopté la délibération présentée par le maire, Monsieur [Nom], relative à la mise en place d'un service de [Description du service].

EXTRAIT

Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération présentée par le maire, Monsieur [Nom], relative à la mise en place d'un service de [Description du service]. Le conseil municipal a adopté la délibération présentée par le maire, Monsieur [Nom], relative à la mise en place d'un service de [Description du service].

EXTRAIT

Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération présentée par le maire, Monsieur [Nom], relative à la mise en place d'un service de [Description du service]. Le conseil municipal a adopté la délibération présentée par le maire, Monsieur [Nom], relative à la mise en place d'un service de [Description du service].

EXTRAIT

Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération présentée par le maire, Monsieur [Nom], relative à la mise en place d'un service de [Description du service]. Le conseil municipal a adopté la délibération présentée par le maire, Monsieur [Nom], relative à la mise en place d'un service de [Description du service].

REÇU À LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

MAIRIE DE COLMAR
Direction de l'Urbanisme,
des Projets d'Ensemble et
de la Rénovation Urbaine

Séance du Conseil Municipal du 19 septembre 2016

**Point N° 35 TRANSACTION IMMOBILIERE
VENTE PAR COLMAR HABITAT – AVIS A DONNER**

RAPPORTEUR : M. le Premier Adjoint Yves HEMEDINGER.

Conformément à l'article L443-7 du Code de la construction et de l'habitation, la Préfecture du Haut-Rhin consulte la Ville de Colmar – pour avis – sur la décision d'aliéner décrite ci-dessous :

Vendeur : COLMAR HABITAT

Adresse du bien cédé : 12 rue du Chanoine Boxler (1 local commercial au rez de chaussée et 1 cave)

Acquéreur : la société KL Coiffeur

Prix : 90 000€

Estimation de France Domaine : 80 000€ (en l'état actuel du bien)

120 000€ (si réalisation de travaux de rénovation,
accessibilité et mise aux normes)

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission d'Aménagement Urbain du 29 août 2016,
Vu l'avis des Commissions Réunies,
Après avoir délibéré,

DECIDE

d'émettre un avis favorable sur la cession envisagée par COLMAR HABITAT, décrite ci-dessus.

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la transmission de cet accord.

Le Maire

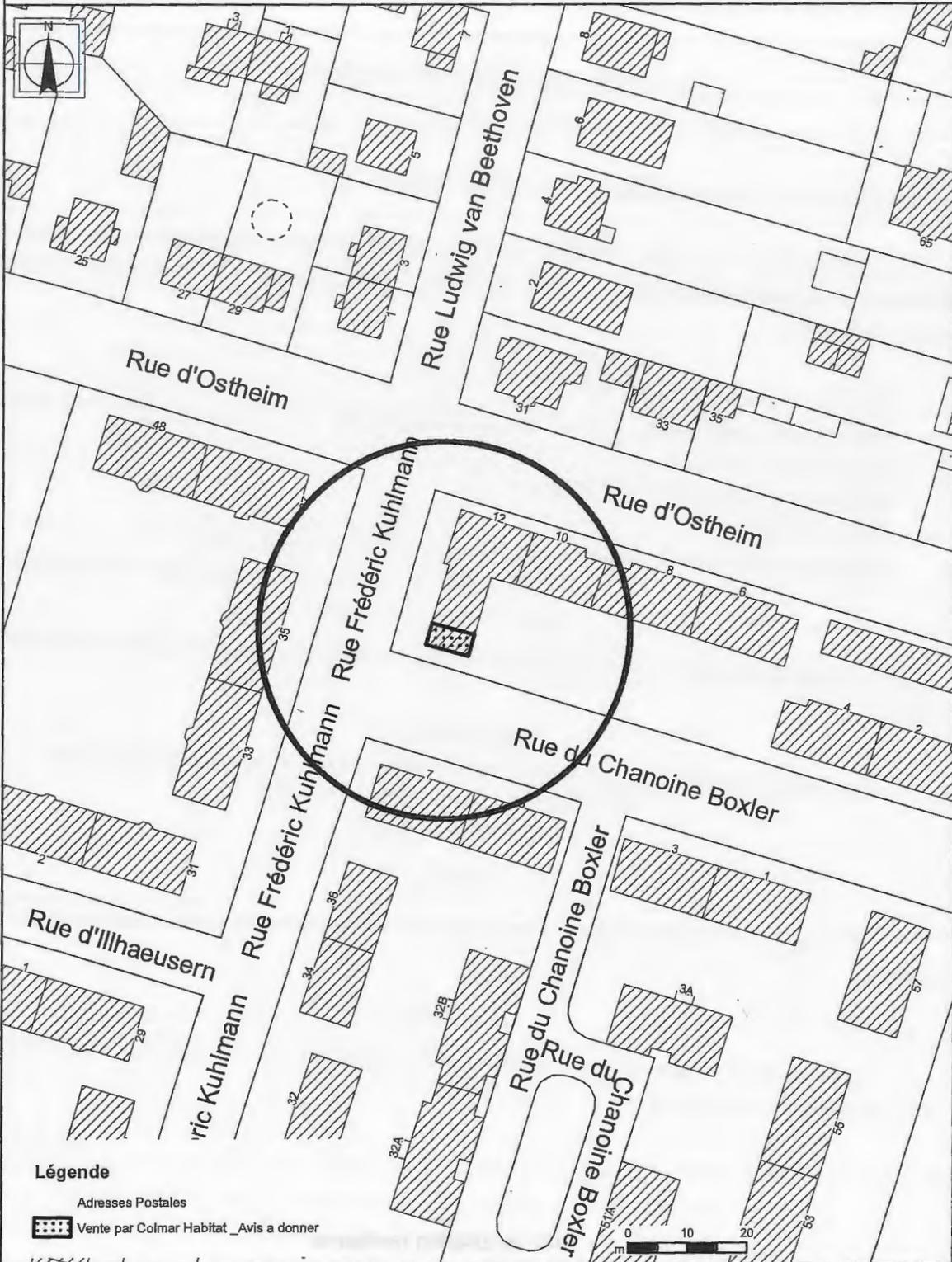


Pour ampliation conforme
Colmar, le 22 SEP. 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

13



100

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

REÇU À LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

Nombre de présents : 41

absent : 0

excusés : 8

Point 36 Arbre symbolique (un arbre ou chèques cadeaux ou ouverture d'un livret d'épargne pour une naissance).

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Jean-Pierre BECHLER qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Corinne LOUIS qui donne procuration à M. WEISS, Mme Marie LATHOUD qui donne procuration à M. SISSLER, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. BRUGGER, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à Mme ANGLARET-BRICKERT et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. Christian MEISTERMANN.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 23 septembre 2016**

**POINT N° 36 : ARBRE SYMBOLIQUE
(UN ARBRE OU CHEQUES CADEAUX OU OUVERTURE D'UN LIVRET D'EPARGNE
POUR UNE NAISSANCE)**

REÇU À LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

Rapporteur : Madame Cécile SIFFERT, Adjointe au Maire.

La Ville de Colmar souhaitait marquer chaque naissance de nouveaux Colmariens (environ 900 par an) par un geste symbolique.

Ce souhait s'est traduit par la mise en place par vote du Conseil Municipal lors de sa séance du 15 septembre 2008 :

- par la plantation d'un arbre d'alignement ou de parc portant le prénom de l'enfant, ou
- par la fourniture d'un arbre à planter dans les jardins privés familiaux : arbre d'ornement, conifère, arbre fruitier pour un montant équivalent à 75 euros, ou
- par une aide financière pour l'ouverture d'un livret d'épargne au nom de l'enfant de 75 euros auprès de l'établissement bancaire du choix des parents. Ce versement sera effectué par la Ville de Colmar, via la Trésorerie Principale Municipale, ou
- par l'octroi de 5 bons d'achats de 15 euros à valoir dans les magasins de puériculture et vêtements pour enfants, à travers les chèques cadeaux de la Fédération des Commerçants de Colmar.

Depuis le 1^{er} octobre 2008, les parents de chaque nouveau Colmarien, résidant à Colmar, reçoivent, lors de la déclaration de naissance, un formulaire précisant ces alternatives. Puis ils se déplacent au Service des Espaces Verts munis des pièces justificatives pour bénéficier selon leur choix de l'une de ces options, dans un délai de 2 mois après la naissance.

Cette opération est étendue aux couples adoptant un enfant, avec effet du 1^{er} janvier 2010. La date officielle de l'adoption pourra être considérée comme la date de naissance.

Cette mesure, anciennement nommée "Un arbre, un prénom ou une prime à la naissance", est reconduite par l'équipe majoritaire.

Nombre de bénéficiaires au	OPTIONS CHOISIES				TOTAL
	Plantation d'alignement	Arbre jardin privatif	Chèques cadeaux	Virement sur livret	
2009	13	10	174	192	TOTAL 3542
2010	18	8	204	221	
2011	18	4	228	234	
2012	18	8	196	210	
2013	24	6	168	169	
2014	23	5	313	263	
2015	20	11	244	213	
25/04/2016	7	2	85	60	
27/06/2016	5	0	42	25	
19/09/2016	4	3	51	43	
TOTAL	150	57	1705	1630	

Il convient dans le cadre de ce dispositif, de prendre une délibération nominative pour attribuer aux bénéficiaires les arbres, les chèques cadeaux et les virements sur livret d'épargne selon listes annexées.

Les dépenses réalisées dans le cadre de cette opération depuis le 1.10.2008 s'élèvent à 267 473.- €.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

**VU l'avis de la Commission de l'Environnement, du Développement Durable
et des Modes de Déplacement,**

REÇU À LA PRÉFECTURE Vu l'avis des Commissions Réunies,

26 SEP. 2016

Après avoir délibéré,

DECIDE

D'octroyer les arbres, les chèques cadeaux et les virements sur livret d'épargne aux bénéficiaires figurant sur les listes annexées et ayant participé à la mesure dans les conditions précisées ci-dessus,

D'imputer les dépenses sur les crédits ouverts au budget de la Ville de Colmar,

DIT

Que les crédits sont disponibles au Budget Primitif 2016

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Pour ampliation conforme
Colmar, le 22 SEP. 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

LE MAIRE

ADOPTÉ

B

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

REÇU À LA PRÉFECTURE

26 SEP. 2016

Nombre de présents : 41

absent : 0

excusés : 8

Point 37 Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Jean-Pierre BECHLER qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Corinne LOUIS qui donne procuration à M. WEISS, Mme Marie LATHOUD qui donne procuration à M. SISSLER, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à M. BRUGGER, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à Mme ANGLARET-BRICKERT et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. Christian MEISTERMANN.

Nombre de voix pour : 48

contre : 0

abstention : 1

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 23 septembre 2016

26 SEP. 2016MAIRIE DE COLMAR
Direction de la Voirie et des Réseaux

Séance du Conseil Municipal du 19 septembre 2016

POINT N° 37 AIDE FINANCIERE NOMINATIVE DE LA VILLE DE COLMAR POUR L'ACHAT A UN VENDEUR PROFESSIONNEL D'UN VELO NEUF PAR FOYER

Rapporteur : M. René FRIEH, Adjoint au Maire

La Ville de Colmar mène depuis de nombreuses années une politique en faveur des modes doux de déplacement en développant notamment le réseau cyclable de la commune.

Un des aspects de cette politique s'est traduit par la mise en place, par vote du Conseil Municipal lors de la séance du 03 avril 2008, d'une aide de 100 € par foyer colmarien pour l'achat d'un vélo neuf à un vendeur professionnel. Cette mesure a évolué plusieurs fois depuis sa mise en place pour en arriver aux modalités suivantes :

- Pour l'achat d'un vélo d'une valeur vénale inférieure à 120€ TTC, la participation financière de la Ville de Colmar se fait dans la limite du coût de l'achat.
- Pour l'achat d'un vélo d'un montant supérieur ou égal à 120€ TTC, la Ville attribue une aide forfaitaire de 120 €.
- Pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf, lors de la 1^{ère} demande de participation de la Ville de Colmar pour le foyer, l'aide attribuée est de 200 €.
- Pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf, pour les foyers ayant déjà bénéficié d'une participation de la Ville de Colmar pour l'acquisition d'un vélo traditionnel, l'aide attribuée est de 100 €.

L'aide est attribuée aux bénéficiaires n'ayant pas été nommés dans l'ensemble des précédents états de 2008 à juin 2016.

Récapitulatif des dépenses pour la Ville :

Total	Nombre de bénéficiaires	Coût pour la ville en €
2008	5 781	573 749,30
2009	3 269	325 043,13
2010	1 775	176 713,9
2011	1 633 dont 17 vélos électriques	163 423,06
2012	1 355 dont 19 vélos électriques	135 831,57
2013	1 123 dont 31 vélos électriques	114 282,91
2014	1 288 dont 55 vélos électriques	142 854,22
2015	1 122 dont 66 vélos électriques	135 167,05

100

Récapitulatif des dépenses pour la ville en 2016 :

Date du Conseil Municipal	Nombre de bénéficiaires	Coût pour la ville en €
<u>25/01/2016</u>	41 dont 2 vélos électriques	5 014,85
<u>29/02/2016</u>	55 dont 2 vélos électriques	6 516,82
<u>21/03/2016</u>	45 dont 6 vélos électriques	5 439,94
<u>25/04/2016</u>	45 dont 4 vélos électriques	5 689,89
<u>30/05/2016</u>	107 dont 7 vélos électriques	12 892,32
<u>27/06/2016</u>	101 dont 8 vélos électriques	12 217,36
<u>19/09/2016</u>	285 dont 29 vélos électriques	34 607,80
<u>Total en 2016</u>	679 dont 58 vélos électriques	82 378,98

Cumul des dépenses pour la période de 2008 à 2016 :

	Nombre de bénéficiaires	Coût pour la Ville en €
<u>TOTAL de 2008 à 2016</u> REÇU À LA PRÉFECTURE	18025 dont 246 vélos électriques	1 849 444,12

26 SEP. 2016

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la commission Environnement, Développement Durable et Modes de Déplacement du 5 juin 2014,

Vu l'avis des Commissions Réunies, après avoir délibéré,

DECIDE

- D'octroyer une aide financière aux Colmariens figurant sur la liste annexée et ayant participé à la mesure dans les conditions précisées ci-dessus.
- D'imputer les dépenses sur les crédits ouverts au budget de la Ville de Colmar,

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire



Pour ampliation conforme
Colmar, le 22 SEP. 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ